



Site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors (ZSC et ZPS)

Document d'objectifs 2005 - 2010



FR8201744 – Site I 27 : landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors

et

FR8210017 – ZPS 01 : ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors



TOME 1

**Description du site et
« Fiches action »**

Sommaire

Introduction

1. Rappel sur les directives, sur le réseau Natura 2000 et sur le document d'objectifs ----- page 1
2. Le projet Natura 2000 sur les Hauts-Plateaux du Vercors ----- page 2
 - 2.1. Le comité de pilotage du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors
 - 2.2. Les groupes de travail
 - 2.3. Calendrier : déroulement du projet

Renseignements généraux

1. Le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors ----- page 4
2. Les facteurs écologiques du site et autres facteurs ----- page 6
 - 2.1. Géologie
 - 2.2. Géographie, topographie
 - 2.3. Hydrographie
 - 2.4. Climatologie
 - 2.5. Faune, flore
 - 2.6. Autres facteurs
3. Les différents statuts de protection et inventaires ----- page 10
 - 3.1. Protections réglementaires
 - 3.2. Inventaires

Analyse de l'état actuel

1. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire ----- page 11
 - 1.1. La liste des habitats d'intérêt communautaire
 - 1.2. La liste des espèces d'intérêt communautaire
2. Les activités humaines ----- page 17
 - 2.1. Pastoralisme et agriculture
 - 2.2. Gestion forestière
 - 2.3. Accueil du public et fréquentation
 - 2.4. Chasse
3. analyse écologique des habitats et espèces ----- page 18

Définition des objectifs

1. Découpage en entités ----- page 19
2. Définition et hiérarchisation des enjeux ----- page 20

Programme d'actions avec bilan financier

----- page 24

Conclusion et perspectives

----- page 33

Fiches action

----- page 35

Introduction

1. Rappel sur les directives, sur le réseau Natura 2000 et sur le document d'objectifs

« Natura 2000 » est un réseau européen de sites désignés après l'adoption par l'Union Européenne de 2 directives :

- ✓ la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 (CEE-79/402)
- ✓ et la directive « Habitats » du 21 mai 1992. (CEE-92/43).

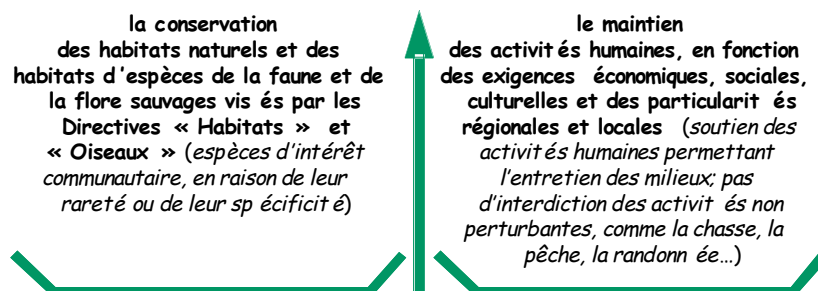
La mise en place de ce réseau a pour objectif le maintien de la diversité biologique. Actuellement de nombreux habitats ne cessent de se dégrader et un nombre croissant d'espèces (animales et végétales) est menacé de disparaître.

Les deux directives recensent ces habitats et ces espèces et les définissent « d'intérêt communautaire ». Certains d'entre eux sont même considérés comme « prioritaires ». Leur conservation et, le cas échéant, leur rétablissement dans un état favorable à leur maintien à long terme sont l'objectif premier de ces directives.

La directive « Habitats » liste les habitats (en annexe I de la directive) et les espèces (végétales et animales, en annexe II), les espèces de la directive « Oiseaux » étant inscrites sur l'annexe I de cette directive.

Les sites retenus pour contribuer à ce réseau sont soit des Zones Spéciales de Conservation (ZSC au titre de la directive « Habitats »), soit des Zones de Protection Spéciales (ZPS au titre de la directive « oiseaux »).

La démarche Natura 2000 se veut un outil pour accompagner la gestion du territoire et maintenir les activités traditionnelles. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre :



Remarque : Natura 2000 n'est en aucun cas un réseau de sanctuaires de la nature où les activités humaines seraient proscrites.

L'analyse de ces paramètres et de cet équilibre va nous permettre de définir des enjeux et des objectifs de conservation.

Des actions seront alors proposées et des mesures contractuelles pourront être adoptées.

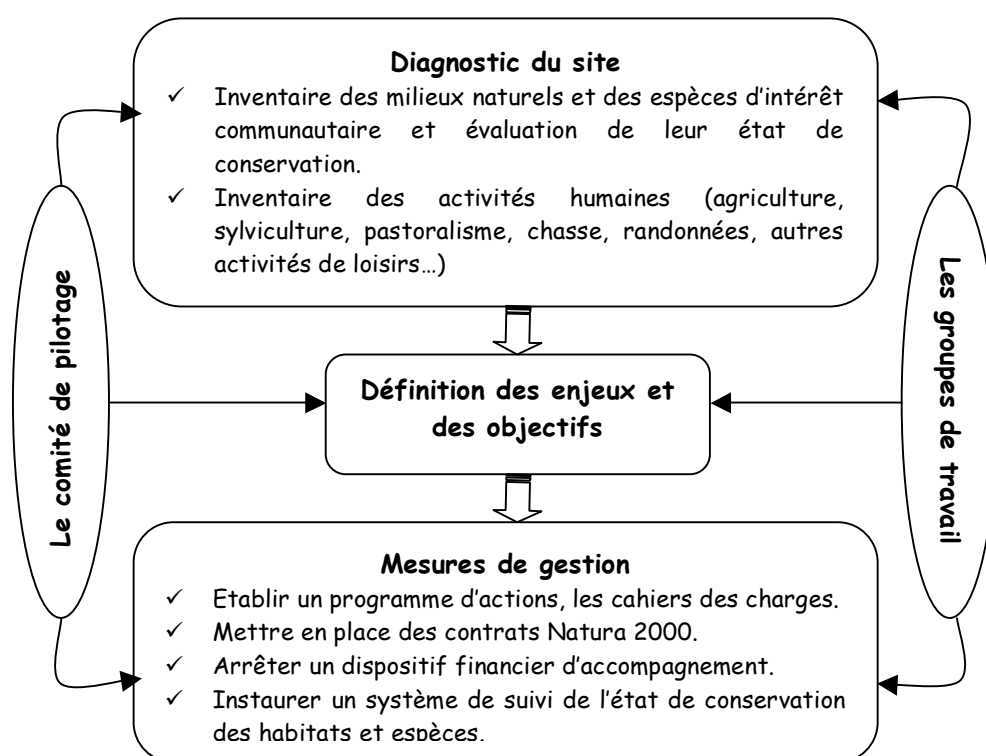
La France a choisi la voie contractuelle, plutôt que la voie réglementaire. L'Europe a en effet défini le cadre général de « Natura 2000 » mais a laissé le choix de la procédure aux états membres, tout en leur imposant une obligation de résultats.

Remarque : la partie du site qui concerne la Réserve Naturelle appliquera la réglementation de celle-ci. La mise en place de contrats viendra accompagner l'aspect réglementaire : la gestion contractuelle peut remplir les objectifs du plan de gestion de la Réserve Naturelle.

La procédure appliquée en France prévoit la réalisation d'un document d'objectifs pour chaque site. Ce document d'objectifs est arrêté par le préfet et est évalué tous les 6 ans.

Il est établi en concertation avec les différents acteurs du site qui sont réunis au sein d'un comité de pilotage. Des groupes de travail ouverts à tous sont constitués par grande activité thématique (pastoralisme, faune, gestion forestière, tourisme...). Ces derniers réfléchissent sur les enjeux et les objectifs de conservation et sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Le comité de pilotage participe à l'élaboration du document d'objectifs en validant les différentes étapes de sa réalisation. Il assure également son évaluation et son suivi dans le temps.

Schéma : le déroulement du projet avec les différents intervenants



La concertation est le fondement de cette démarche. Tout au long de la réalisation du document d'objectifs, les acteurs locaux sont amenés à participer.

2. Le projet Natura 2000 sur les Hauts-Plateaux du Vercors

2.1. Le comité de pilotage du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

Un comité de pilotage a été mis en place en novembre 2003 (voir l'arrêté du comité de pilotage du 18 novembre 2003, en annexe).

Il est composé d'élus locaux, de représentants de différentes administrations et d'établissements publics, de propriétaires privés, de gestionnaires et d'usagers du site. Le Préfet de la Drôme a été désigné Préfet coordonnateur.

Ce comité s'est réuni 3 fois au cours de l'élaboration de ce document d'objectifs. Les comptes-rendus de ces réunions sont présentés en annexe.

2.2. Les groupes de travail

Au cours du mois de juin 2004, les différents groupes de travail se sont réunis pour définir des orientations. Ces dernières ont été par la suite validées par le comité de pilotage.

Ces groupes sont au nombre de 6. Ils sont soit thématiques, soit géographiques :

- ✓ 4 groupes de travail thématiques sur la partie située sur la Réserve Naturelle : « activité de pleine nature », « faune », « forêt » et « pastoralisme ».
- ✓ Et 2 groupes géographiques : 1 sur la partie du site située sur la commune de Glandage et 1 sur la partie « extension » du site sur la commune de St-Andéol.

Les personnes invitées aux différents groupes de travail et les comptes-rendus figurent en annexe.

2.3. Calendrier : déroulement du projet

Voici un calendrier des principaux événements concernant la réalisation de ce document d'objectifs.

| Date | Événement |
|-------------------|--|
| 24 novembre 2003 | 1 ^{er} comité de pilotage : rappel de la démarche Natura 2000, présentation du site et proposition de calendrier et d'organisation du travail |
| Mars 2004 | Distribution d'une « fiche-info » sur l'ensemble du territoire du Parc du Vercors (1000 exemplaires) |
| 16 mars 2004 | Réunion à Glandage avec les acteurs concernés par le site pour expliquer le projet Natura 2000 |
| Mai 2004 | Envoi d'un document de préparation aux groupes de travail |
| 8 juin 2004 | Groupe de travail « St-Andéol » |
| 10 juin 2004 | Groupe de travail « pastoralisme » |
| 14 juin 2004 | Sortie de terrain sur la commune de St-Andéol : découverte des différentes prairies exploitées et d'intérêt communautaire |
| 16 juin 2004 | Groupe de travail « activité de pleine nature » |
| 16 juin 2004 | Groupe de travail « faune » |
| 16 juin 2004 | Groupe de travail « forêt » |
| 17 juin 2004 | Groupe de travail « Glandage » |
| 24 juin 2004 | 2 ^{ème} comité de pilotage : présentation des inventaires (naturalistes et des activités humaines), définition des enjeux et objectifs retenus dans les différents groupes de travail et validation de ces différentes orientations |
| 21 septembre 2004 | Groupe de travail « St-Andéol » |
| 23 novembre 2004 | Envoi des « fiches action » aux membres du comité de pilotage et aux membres du comité scientifique de la Réserve Naturelle pour avis. 13 personnes ou organismes ont répondu et fait des remarques |
| Décembre 2004 | Rendu de l'étude forestière du site I 27, réalisée par l'ONF (Drôme-Ardèche) |
| Décembre 2004 | Rendu de la cartographie des habitats du site I 27, réalisée par le CBNA de Gap-Charance |
| 5 avril 2005 | 3 ^{ème} comité de pilotage : validation du document d'objectifs sous réserve de dernières modifications et création du comité de suivi |

A cela, il convient d'ajouter un travail constant en concertation avec la DIREN (J-L. Traversier, L. Foray et M. Poumarat). Enfin, un comité consultatif et un comité scientifique de la Réserve Naturelle ont eu lieu courant 2004 et dans lesquels il a été évoqué l'avancée du projet Natura 2000.

Renseignements généraux

1. Le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

Le site Natura 2000 se situe intégralement sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors, en bordure Est de ce massif préalpin.

Il se trouve à cheval sur 2 départements et concerne 13 communes du Parc :

Côté Drôme :

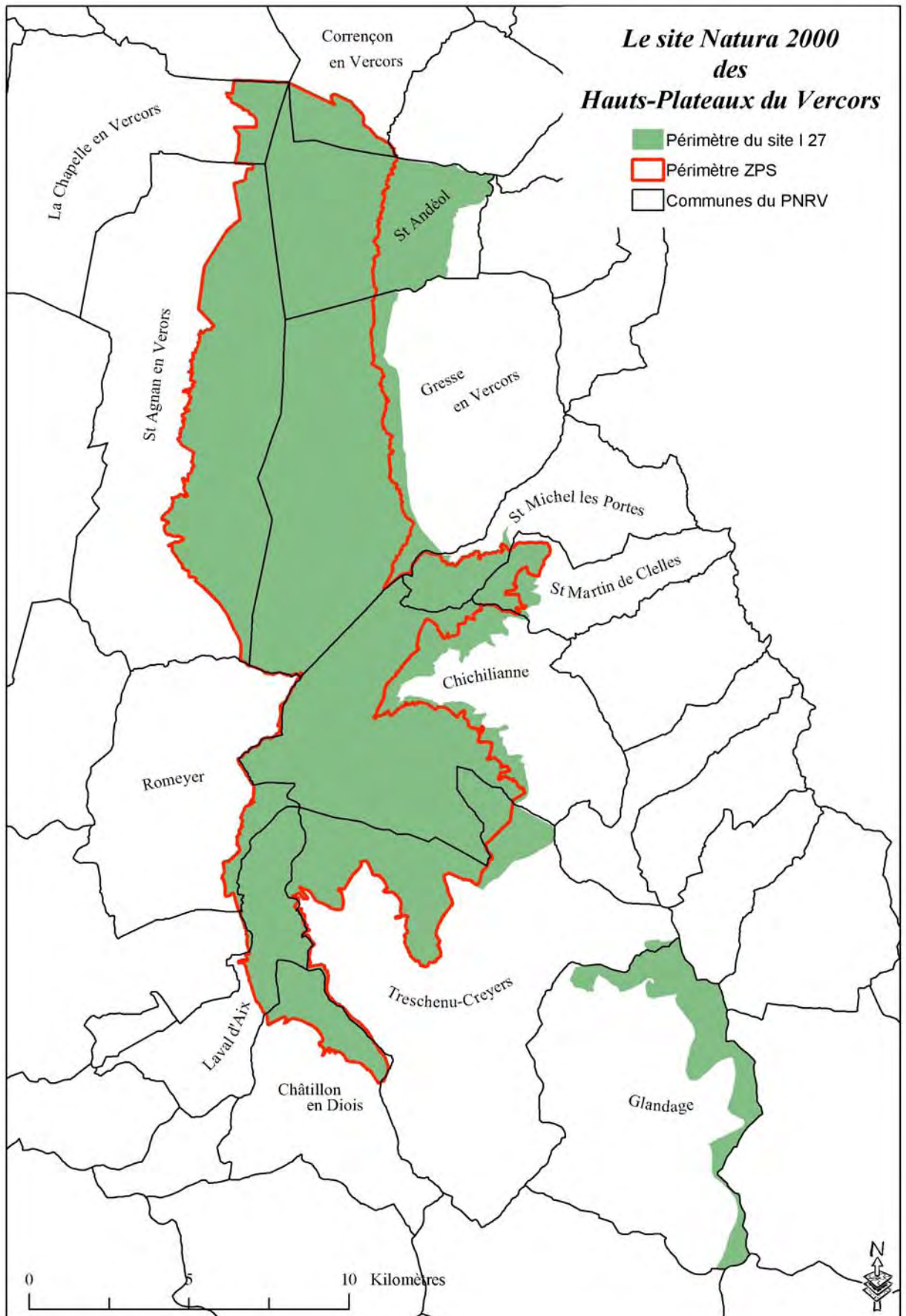
- La Chapelle en Vercors
- Saint Agnan en Vercors
- Romeyer
- Laval d'Aix
- Châtillon en Diois
- Treschenu-Creyers
- Glandage

Côté Isère :

- Corrençon en Vercors
- Saint-Andéol
- Gresse en Vercors
- Saint Michel les Portes
- Saint Martin de Clelles
- Chichillianne



Le site des Hauts-Plateaux intègre dans son périmètre la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors. Le périmètre de la Réserve Naturelle est d'ailleurs celui de la ZPS, la ZSC étant quant à elle plus vaste. Cette dernière est étendue sur la bordure Est (au niveau des falaises bordant la Réserve Naturelle et au niveau de St-Andéol) et sur la commune de Glandage, qui forme une entité isolé du reste du site. La partie répondant à la directive « Habitats » est donc divisée en 2 secteurs bien distincts.



Les différentes superficies du site sont les suivantes :

| Zone | Surface (sig) en ha |
|-------------------------|---------------------|
| ZPS (Réserve Naturelle) | 17 030,36 |
| ZSC | 20 476,85 |

La ZSC qui couvre plus de 20 000 ha se décompose ainsi :

- ✓ partie « Réserve Naturelle » : 17 030,36 ha
- ✓ partie « Pieds de falaise » : 1 600,52 ha
- ✓ partie « Glandage » : 1 075,46 ha
- ✓ partie « Extension St-Andéol » : 770,51 ha

| Commune | Surface en ZSC (en ha) | % de la ZSC | Surface en ZPS (en ha) | % de la ZPS |
|------------------------|------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Chichilianne | 4 071,06 | 19,88 | 3 477,35 | 20,42 |
| Corrençon-en-Vercors | 389,62 | 1,90 | 389,53 | 2,29 |
| Gresse-en-Vercors | 4 386,77 | 21,42 | 3 943,13 | 23,15 |
| St-Andéol | 2 722,18 | 13,30 | 1 770,97 | 10,40 |
| St-Martin-de-Clelles | 313,84 | 1,53 | 234,66 | 1,37 |
| St-Michel-les-Portes | 429,43 | 2,10 | 408,30 | 2,40 |
| Total Isère | 12 312,90 | 60,13 | 10 223,94 | 60,03 |
| Châtillon-en-Diois | 524,43 | 2,56 | 524,31 | 3,08 |
| Glandage | 1 588,68 | 5,17 | 0 | 0 |
| La Chapelle-en-Vercors | 299,57 | 1,46 | 299,69 | 1,76 |
| Laval d'Aix | 897,01 | 4,38 | 897,01 | 5,27 |
| Romeyer | 276,37 | 1,35 | 276,33 | 1,62 |
| St Agnan-en-Vercors | 3 264,53 | 15,95 | 3 264,57 | 19,17 |
| Treschenu-Creyers | 1 843,16 | 9,00 | 1 544,51 | 9,07 |
| Total Drôme | 8 163,95 | 39,87 | 6 806,42 | 39,97 |
| Total | 20 476,85 | 100 | 17 030,36 | 100 |

2. Les facteurs écologiques du site et autres facteurs

2.1. Géologie

Le Vercors est un massif constitué uniquement de roches sédimentaires, dont un niveau plus épais et plus dur que les autres : les calcaires Urgoniens. Ce niveau qui est décrit comme la dalle urgonienne, forme l'ossature du Vercors.

Ces calcaires se sont formés dans une mer peu profonde sur une aire récifale mouvante. Cet ancien domaine marin se raccordait à un bassin plus profond au Sud des Hauts-Plateaux actuels.

Sous l'influence de mouvements de socle anté-alpins, puis alpins, cette dalle urgonienne a subi plusieurs stades de déformation qui se sont traduits par des plis et des fractures nombreuses dont les orientations sont déterminées par le mécanisme déformant (dont la grande faille de Menée séparant le site en deux entités distinctes).

Cette structure particulière est responsable des caractères physiques majeurs des Hauts-Plateaux :

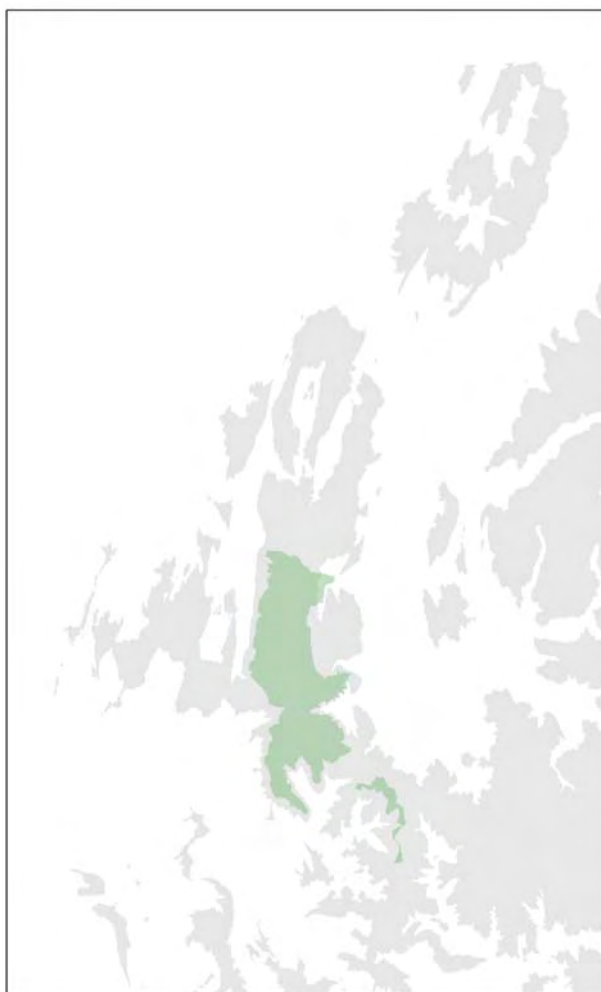
- ✓ Un vaste plateau : la surface topographique oscille peu autour d'une altitude moyenne, se calquant grossièrement sur le sommet de la dalle urgonienne. De ce fait, les pentes sont faibles et lorsqu'elles augmentent, elles témoignent de la présence d'une ondulation de la masse calcaire (flexure du Grand Veymont, flexure de Glandasse).

- ✓ Un massif karstique : l'attaque du calcaire par les eaux de ruissellement a donné naissance à de vastes zones de lapiaz. L'eau s'infiltrant par l'intermédiaire de fractures à créer des réseaux souterrains, comme les scialets, les puits, les galeries, les rivières souterraines...
- ✓ Un sol squelettique : les couvertures pédologiques des Hauts-Plateaux sont relativement fines, squelettiques ; sauf dans les dépressions, les creux et les bas de pente où les sols sont plus riches.

2.2. Géographie, topographie

Le site Natura 2000 s'étend de 800m, environ, sur St-Andéol, à plus de 2300m, avec pour point culminant, le Grand Veymont (2341m) ; soit plus de 1500m de dénivelée. Les étages montagnard, subalpin et alpin (ponctuellement) sont donc présents sur ce site et justifient la variété des habitats et espèces rencontrées.

Le Massif du Vercors est le plus méridional des massifs préalpins. Il est « enraciné » aux Alpes internes par la partie Sud-Est, formant un véritable corridor biologique : ce corridor « passe » par le col de Menée (1457m), le Mont Barral, les crêtes du Jiboui puis du Jocou, avant de rejoindre les montagnes de Lus la Croix-Haute et le Dévoluy... Il permet la circulation de certaines espèces et permet d'expliquer la présence de nombreuses espèces et notamment celle du Loup.



La carte ci-contre vous situe le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors sur un fond de carte où apparaissent uniquement les zones situées à plus de 1 100m d'altitude.

Le corridor biologique entre le site et le restant des Alpes apparaît clairement.

Les pentes sont prononcées pour les zones « hors Réserve Naturelle ». Sur le territoire de la Réserve Naturelle, elles sont globalement plus faibles, avec entre 1500 et 1700m la présence d'un vaste plateau aux pentes douces. Ce dernier, situé à la limite des étages montagnard et subalpin, permet d'offrir une vaste « zone de combat » : entre le Pin à crochets et l'Épicéa et entre les forêts et les pelouses.

Cette zone de combat influencée par les activités humaines donne à ce territoire une richesse paysagère particulière : les milieux se présentent sous forme de « mosaïque ». La biodiversité tire une partie de sa richesse de ces caractéristiques physique et paysagère.

2.3. Hydrographie

Ce massif karstique se caractérise par l'absence d'eau de surface, à l'exception de :

- ✓ la zone humide de Chevalière (réseau de surface permanent),
- ✓ la petite zone dans le secteur de Pré-Peyret,
- ✓ et de quelques torrents qui se trouvent autour du Mont Aiguille, dans la partie « extension St-Andéol » et sur « Glandage ».

Le réseau hydrographique est essentiellement souterrain puisque le massif du Vercors est karstique. Les Hauts-Plateaux sont très souvent assimilés à un château d'eau de part leur capacité de stockage.

Des sources se rencontrent régulièrement sur les Hauts-Plateaux.

2.4. Climatologie

Le massif du Vercors subit une triple influence climatique : océanique, méditerranéenne et d'altitude.

Ces influences entraînent de fortes disparités de précipitations sur l'ensemble du territoire. La bordure Ouest du massif est plus arrosée que la bordure Est, le Vercors jouant un rôle d'écran limitant les effets des flux océaniques. De même, le Nord enregistre de plus fortes précipitations que le Sud.

Les données récoltées sur la bordure Ouest sont de 1649 mm en moyenne par an, alors que sur la bordure Sud, la valeur est pratiquement divisée par deux, avec un total de 880 mm.

Ces variations locales nous donnent une moyenne de 1260 mm de précipitations pour l'ensemble du Vercors (*Rousset, 1982*).

Si l'on se réfère au nombre moyen de jours de pluies par an, les mêmes disparités sont constatées :

- ✓ avec un maximum de 165 jours au nord-est (St Gervais)
- ✓ et un minimum à Die de 89 jours.

En moyenne, il pleut 133 jours par an.

Les précipitations tombent essentiellement en automne et au printemps, les périodes les moins arrosées sont l'hiver et surtout l'été.

Concernant la neige, elle est présente pendant 65 jours sur Autrans et 58 sur Lente.

Les températures moyennes relevées sont :

- ✓ de 7,2°C à Villard de Lans,
- ✓ de 4,3°C à Bouvante,
- ✓ de 9,2°C à Clelles
- ✓ et de 10,9°C à Die.

Sur Lente, 210 jours de gel sont dénombrés.

Les Hauts-Plateaux reflètent particulièrement ces influences climatiques. Le climat montagnard est en effet modulé par les régimes méditerranéen et océanique. Ce dernier est à l'origine d'une pluviométrie annuelle élevée : 1400 à 1600 mm, sur les Hauts-Plateaux (*Rousset, 1982*) et les parties les plus hautes recevraient jusqu'à 1800 mm d'eau par an (*Delannoy, 1986*). Plus au sud, les précipitations sont moins importantes : au niveau de Jas Neuf, entre 1200 et 1400 mm seraient récoltés. L'influence

méditerranéenne se manifeste par la sécheresse estivale et par des précipitations qui peuvent être violentes.

La température annuelle moyenne est inférieure à 5°C (*Delannoy, 1986*) et l'enneigement dure de 6 à 7 mois (de novembre à mai). Cette dernière donnée est très variable d'une année sur l'autre, il peut y avoir des années avec très peu de neige et des années avec d'importantes chutes et d'importantes épaisseurs de couches (jusqu'à plusieurs mètres). Le mois d'août est le mois le plus sec.

Des données plus précises sur les Hauts Plateaux seront obtenues dans les années à venir. La Réserve Naturelle s'est équipée en stations météo.

2.5. Faune, flore

La végétation rencontrée sur le site appartient aux étages montagnard, subalpin et de façon très limitée sur les Hauts-Plateaux, alpin.

Les étages de végétation des Hauts-Plateaux et de la zone de Glandage sont les suivants :

- ✓ La végétation de l'étage montagnard humide est caractérisée par des groupements appartenant à la série de la Hêtraie-Sapinière. On trouve déjà de l'Epicéa dans la partie haute de l'étage montagnard.
- ✓ Entre 1300 et 1600 m, la forêt se compose d'un mélange de Hêtres, de Sapins et d'Epicéas accompagné d'espèces végétales caractéristiques.
- ✓ A partir de 1600 m, l'étage subalpin est occupé par la série du Pin à crochets ou l'Epicéa subsiste jusque vers 1700 m. Cette forêt de Pin à crochets, la plus étendue des Alpes françaises, est étroitement imbriquée à des pelouses subalpines.

Sur les Hauts-Plateaux, il est à noter que le microrelief (alternance de buttes et de dépressions sur de petites surfaces) induit une imbrication étroite entre divers groupements et détermine ainsi une végétation de type mosaïque qui rend son approche particulièrement complexe à des fins cartographiques.

A cet ensemble, il faut ajouter l'association rupicole et d'éboulis, ainsi que les groupements de combes à neige.

La partie « extension St-Andéol » abrite de nombreuses prairies exploitées au niveau des habitations (jusqu'à 1100m), puis ce succèdent forêts et à partir de 1500m, pelouses, éboulis et falaises.

L'amplitude altitudinale et les différentes influences climatiques font de ce site un territoire riche en espèces végétales. On peut rencontrer ainsi :

- ✓ Des espèces d'intérêt communautaire comme le Sabot de Vénus.
- ✓ Des espèces protégées nationalement comme l'Ancolie des Alpes, le Panicaut blanc des Alpes, l'Orchis de Pitzel, la Pulsatille de Haller...
- ✓ Et d'autres espèces à protection régionale : l'Oeillet de Grenoble, la Raiponce de Charmeil, la Grassette à grandes fleurs, la Pyrole intermédiaire, la Valériane des débris...

De même, le site possède une grande variété faunistique avec notamment les 6 grands ongulés de France : le Cerf, le Chevreuil, le Chamois, le Bouquetin (réintroduit), le Mouflon (introduit) et le Sanglier.

Citons également de nombreux micromammifères, Chiroptères, insectes... et sans doute le Lynx dont la présence n'est pas certaine et surtout le Loup, dont le retour naturel et permanent est daté de 1998.

Parmi les amphibiens, on trouve la Grenouille rousse, le Crapaud commun, le Crapaud accoucheur, le Triton alpestre, la Salamandre tachetée... et chez les reptiles, le Lézard vivipare, la Coronelle lisse, la Couleuvre à collier, la Vipère aspic...

Concernant l'avifaune, des espèces sont caractéristiques de la mosaïque d'habitats des Hauts-Plateaux : le Tétralyre et des passereaux de montagne (le Bec croisé des sapins, le Merle à Plastron, le Venturon montagnard...). D'autres espèces sont également présentes comme le Lagopède alpin, la Perdrix bartavelle, la Gélinotte des bois, les Vautours et autres rapaces (Aigle royal, Chouette chevêchette...)...

2.6. Autres facteurs

La végétation actuelle des Hauts-Plateaux ainsi que celle de la zone sur Glandage, se présente sous forme de mosaïque d'habitats. Cette mosaïque a été façonnée au fil du temps par des activités humaines : l'exploitation forestière et le pastoralisme. Ces activités ont toujours un impact puisqu'elles se pratiquent encore sur certains secteurs du site.

D'autres activités se sont jointes à celles-là : les activités de pleine nature comprenant les activités touristiques et sportives, les activités naturalistes, la chasse, le ramassage de champignons....

Il faut noter qu'aucune infrastructure lourde n'est présente sur les Hauts-Plateaux, seuls quelques cabanes de bergers et abris sommaires pour les randonneurs sont présents... Cette partie du site a gardé son « caractère sauvage ».

Pour la partie « extension sur St-Andéol », le site englobe des zones agricoles et quelques habitations mais la zone classée « urbanisable » sur le plan d'occupation des sols (POS) est exclue du site Natura 2000.

3. Les différents statuts de protection et inventaires

On recense sur le site I 27, outre le statut de gestion d'espace avec le Parc Naturel Régional du Vercors et les engagements internationaux pris avec Natura 2000, 3 types de mesures de protection réglementaire et 4 types de classements dans des inventaires (cf. les cartes en annexe).

3.1 Protections réglementaires

Les protections réglementaires qui s'appliquent sur le site Natura 2000 sont :

- ✓ 1 Réserve Naturelle sur les Hauts-Plateaux,
- ✓ 1 site classé, celui du Pas de l'Aiguille
- ✓ et 2 sites inscrits : le Pas de l'Aiguille et le cirque d'Archiane.

Les fiches descriptives de ces sites sont présentées en annexe.

Remarque : un projet de RBI de plus de 2000ha est en cours. Il concerne le site Natura 2000 et la Réserve Naturelle (cf. fiche action « 13a »).

3.2 Inventaires

Plusieurs zones du site répondent à différents inventaires. On trouve :

- ✓ la tourbière de Chevalière, 1 zone répondant aux inventaires régionaux des tourbières,
- ✓ 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), celle des Hauts-Plateaux du Vercors et forêt des Coulmes,
- ✓ 9 ZNIEFF de type I
- ✓ et 2 ZNIEFF de type II.

Analyse de l'état actuel

1. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Dans le cadre de ce document d'objectifs, le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) de Gap-Charance a réalisé un inventaire des habitats (réalisé au 10 000^{ème}).

Une partie du site n'a pas été décrite : la zone d'extension sur la commune de St-Andéol. Cependant nous disposons d'éléments récents et fiables sur les prairies exploitées de la commune : un étudiant a réalisé une cartographie au 5 000^{ème}, dans le cadre de ses études en 2001, lors d'un stage effectué au CBNA.

1.1. La liste des habitats d'intérêt communautaire

La classification des habitats s'effectue à l'aide de la typologie du « manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne (version EUR 15) ». Elle découle de la directive « Habitats » et répertorie tous les habitats retenus communautaires.

Elle s'appuie sur la typologie « Corine Biotopes » qui, elle, a pour vocation de servir de référentiel européen pour la description de tous les habitats.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier 26 habitats d'intérêt communautaire, tous globalement en bon état de conservation. Si besoin est, des précisions sur l'état de conservation des différents habitats sont apportées sur les fiches action.

Parmi ces 26 habitats, 5 sont prioritaires.

Ils concernent différents grands types de milieux :

- ✓ Les grottes et autres habitats rocheux.
- ✓ Les habitats d'eau douce.
- ✓ Les tourbières et autres zones humides.
- ✓ Les pelouses.
- ✓ Les landes.
- ✓ Les fourrés.
- ✓ Les forêts.

La liste des habitats répertoriés figure sur le tableau de la page suivante.

| Type | Milieu | Code Natura 2000 | Dénomination de l'habitat d'intérêt communautaire, d'après la directive |
|---------------------------|---|------------------|---|
| Habitats d'eau douce | Eaux dormantes | 3110 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses |
| | Eaux courantes | 3220 | Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée |
| | | 3240 | Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> |
| Landes | Landes sèches | 4030 | Landes sèches européennes |
| | Landes alpines | 4060 | Landes alpines |
| Fourrés | Fourrés subméditerranéens et tempérés | 5110 | Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses |
| Pelouses, prairies | Pelouses naturelles | 6110 | Pelouses calcaires karstiques (ou pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion alb</i>) |
| | | 6170 | Pelouses calcaires alpines et subalpines |
| | Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement | 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires |
| | Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes | 6410 | Prairies à Molinie sur calcaire et argile |
| | | 6430 | Mégaphorbiaies eutrophes |
| | Pelouses mésophiles | 6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude |
| | | 6520 | Prairies de fauche de montagne |
| Tourbières, bas-marais | Bas-marais calcaires | 7220 | Sources pétrifiantes avec formations de tuf |
| | | 7230 | Tourbières basses alcalines |
| Habitats rocheux, grottes | Eboulis rocheux | 8120 | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (éboulis eutriques) |
| | | 8130 | Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles |
| | Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique | 8210 | Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires |
| Forêts | Forêts tempérées | 9110 | Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> |
| | | 9130 | Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i> |
| | | 9140 | Hêtraies subalpines <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i> |
| | | 9150 | Hêtraies calcicoles du <i>Cephalanthero-Fagion</i> |
| | | 9180 | Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> |
| | | 91E0 | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> |
| | Forêts de conifères alpines et subalpines | 9410 | Forêts acidophiles (pessières acidophiles, <i>Vaccinio-Piceetea</i>) |
| | | 9430 | Forêts à <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire |


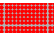


















En gras : les habitats prioritaires.

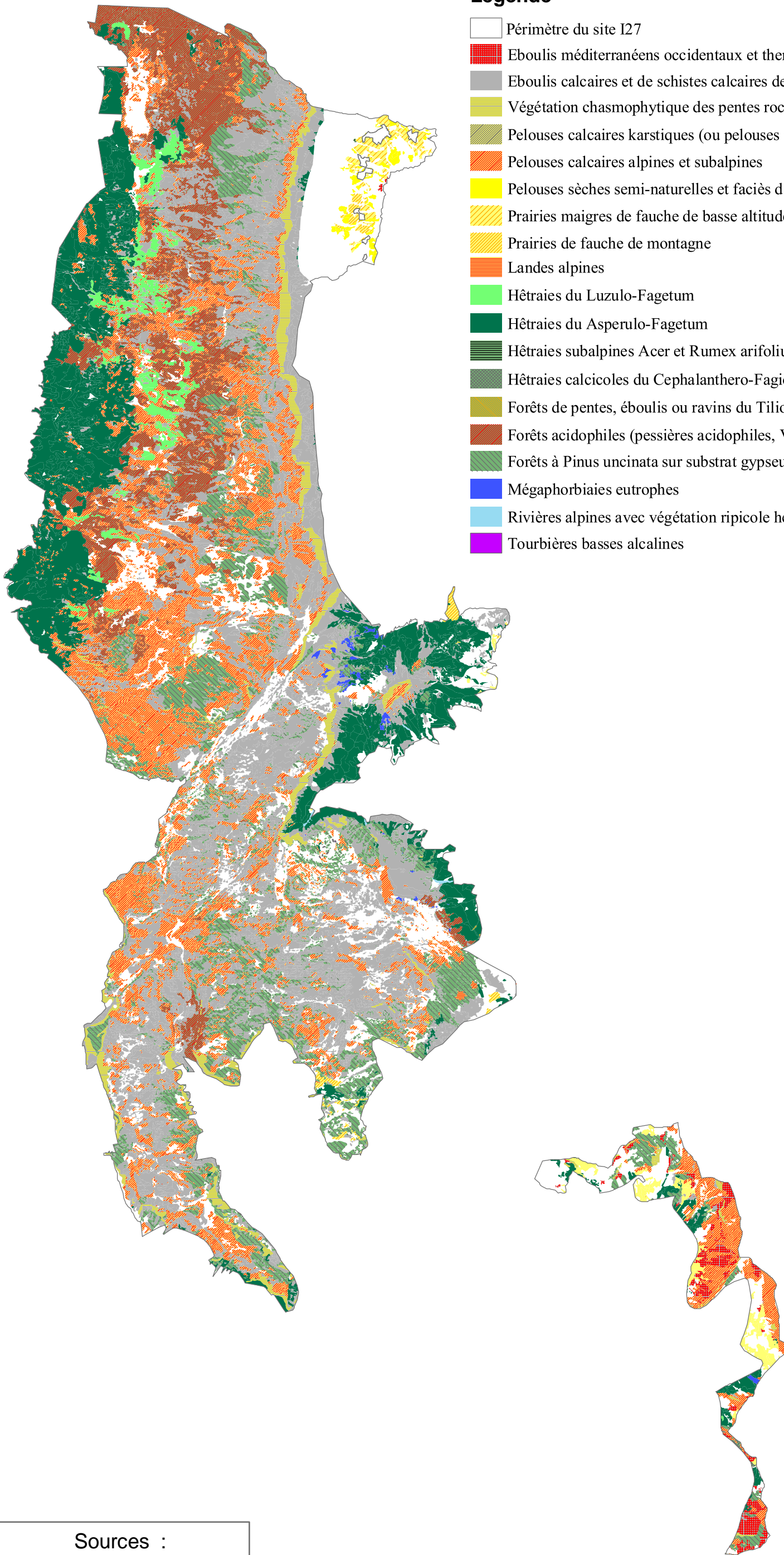
Les 2 cartes suivantes vous présentent :

- ✓ la répartition des différents habitats communautaires
- ✓ et la part des habitats prioritaires et celle des habitats d'intérêt communautaire.

Carte des habitats

Légende

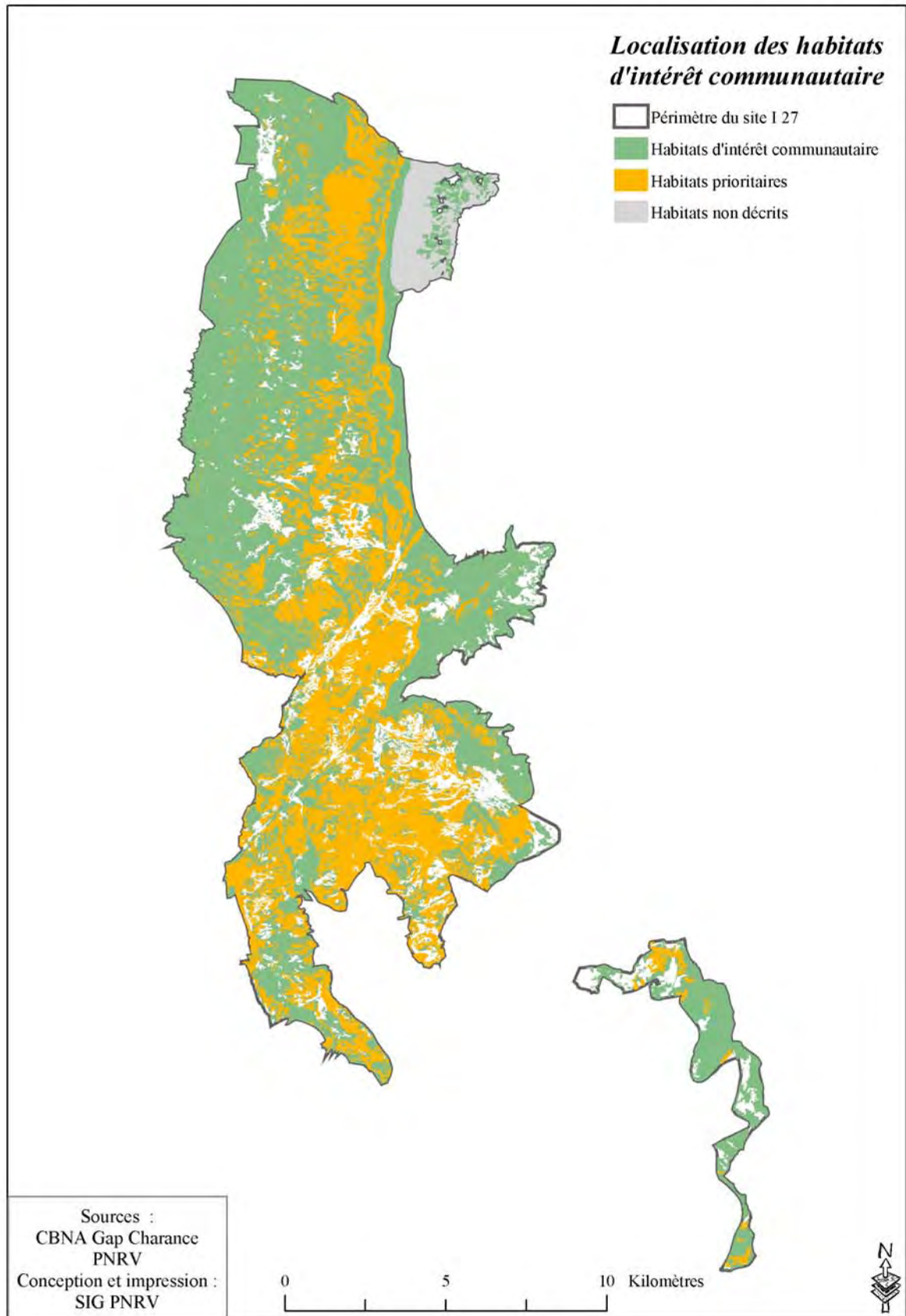
-  Périmètre du site I27
-  Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles
-  Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (éboulis eutriques)
-  Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
-  Pelouses calcaires karstiques (ou pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi)
-  Pelouses calcaires alpines et subalpines
-  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
-  Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  Prairies de fauche de montagne
-  Landes alpines
-  Hêtraies du Luzulo-Fagetum
-  Hêtraies du Asperulo-Fagetum
-  Hêtraies subalpines Acer et Rumex arifolius
-  Hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion
-  Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
-  Forêts acidophiles (pessières acidophiles, Vaccinio-Piceetea)
-  Forêts à Pinus uncinata sur substrat gypseux ou calcaire
-  Mégaphorbiaies eutrophes
-  Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
-  Tourbières basses alcalines



Sources :
CBNA Gap Charance
PNRV
Conception et impression :
SIG PNRV

0 1 2 4 Kilomètres





Les deux précédentes cartes nous montrent la forte représentation d'habitats d'intérêt communautaire sur le site : 89,4 % des habitats du site, hors partie « extension St-Andéol », sont des habitats d'intérêt communautaire.

Pour les habitats prioritaires, il faut noter que « les sources pétrifiantes » (microhabitats) et les « forêts alluviales » (sur le secteur des Arches, sur Chichilianne) sont très ponctuelles. Elles ne couvrent qu'une très faible superficie.

Les « Erablaies de ravins » sont plus présentes sur le site, mais forment principalement des microhabitats. Par contre, il faut noter dès à présent que ces habitats sont susceptibles de s'étendre et que de nombreuses zones sont susceptibles de l'accueillir.

Les « pelouses calcaires karstiques » sont également faiblement représentées.

L'habitat « forêts de Pin à crochets » est, quant à lui, fortement représenté. Il est décrit par le CBNA comme « pinède dense » (ponctuellement) ou principalement, comme « pinède claire ».

Cette dernière est constituée de boisements clairs ou se trouve sous forme de bosquets. Elle est donc mêlée à des « pelouses subalpines calcaires » et à des Epicéas.

1.2. La liste des espèces d'intérêt communautaire

La liste d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site est composée de :

- ✓ 2 espèces végétales
- ✓ et 26 espèces animales, dont 23 oiseaux.

| Espèces de la directive... | Annexe... | Nom |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------|
| « Habitats » | Annexe II : espèces végétales | Buxbaumie verte |
| | | Sabot de Vénus |
| | Annexe I : espèces animales | Loup |
| | | Lynx ??? |
| Petit Murin | | |
| « Oiseaux » | Annexe I | Aigle royal |
| | | Alouette lulu |
| | | Bondrée apivore |
| | | Bruant ortolan |
| | | Chouette chevêchette |
| | | Chouette de Tengmalm |
| | | Circaète Jean le Blanc |
| | | Crave à bec rouge |
| | | Engoulevent d'Europe |
| | | Faucon pèlerin |
| | | Gélinotte des bois |
| | | Gypaète barbu |
| | | Hibou grand duc |
| | | Lagopède alpin |
| | | Perdrix bartavelle |
| | | Pic noir |
| | | Pie-grièche écorcheur |
| | | Pipit rousseline |
| Pluvier guignard | | |
| Tétras-lyre | | |
| Vautour fauve | | |
| Vautour moine | | |
| Vautour percnoptère | | |

(en gras, les espèces prioritaires de la directive « Habitats »)

Le site des Hauts-Plateaux du Vercors abrite donc 28 espèces d'intérêt communautaire. Seul le Loup figure sur la liste des espèces prioritaires d'après la directive « Habitats ».

2. Les activités humaines

Historiquement fortes mais toujours saisonnières, les activités humaines qui se pratiquent sur le site sont de 4 types, déclinés dans les paragraphes suivants.

2.1. Pastoralisme et agriculture

Activité traditionnelle et ancestrale avec l'activité forestière, la transhumance reste un événement saisonnier et concerne 15 alpages :

- ✓ 11 zones sur le périmètre de la Réserve Naturelle : Darbounouse, La Chau, La Grande Cabane, Peyre Rouge, Combe Mâle-Pré Peyret, Jas Neuf, Bachassons-Jas de la Ville, Combeau-Chevalière, Chamousset, Jardin du Roy et Glandasse.
- ✓ 4 sur « Glandage » : Jiboui, Jocou, Vente-cul et Charran.

Ce sont principalement des ovins qui sont amenés sur ces alpages mais des bovins et équins se rencontrent sur l'alpage de Combeau-Chevalière.

Le total approximatif de bêtes présentes pendant les estives dépasse les 20 000 têtes, ce chiffre variant d'une année sur l'autre.

A cela il faut rajouter 4 agriculteurs sur la partie « extension St-Andéol » qui exploitent de nombreuses prairies aussi riches que variées. Les utilisations agricoles de ces prairies sont la fauche et le pâturage, à part égale. Une infime proportion est mise en culture.

2.2. Gestion forestière

Les terrains boisés présents dans le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux sont essentiellement gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Seules les forêts publiques gérées par l'ONF sont dotées d'un document de gestion (aménagement forestier). Aucun propriétaire privé n'a mis en place un plan simple de gestion sur ces terrains forestiers.

Ainsi de nombreuses forêts domaniales et communales sont concernées par le site Natura 2000 :

- ✓ Les Forêts Domaniales (FD) : du Vercors, de la Sarna et du Purgatoire, du Jocou, de Chichilianne, du Grand Veymont et du Petit Veymont.
- ✓ Les Forêts Communales (FC) : de St-Martin-en-Vercors, de La Chapelle-en-Vercors, de Gresse-en-Vercors, de Glandage, de Treschenu-Creyers, de Chichilianne, de Corrençon-en-Vercors, de St-Andéol, de St-Martin de Clelles, de St-Michel les Portes et de St-Agnan-en-Vercors.

Sur les forêts non gérées par l'ONF, seul le prélèvement de bois de chauffage s'effectue.

2.3. Accueil du public et fréquentation

Activités relativement nouvelles, les activités de pleine nature se pratiquent sur le site et se répartissent sur l'année entière. Elles répondent à une demande sociale croissante de grands espaces.

Ces activités se décomposent en 2 catégories :

- ✓ Les activités touristiques de loisirs et sports de pleine nature : la randonnée (pédestre, équestre, en raquette ou en ski), le VTT, l'escalade, le vol libre, le vol à voile, la spéléo, l'utilisation d'engins motorisés...
- ✓ Les usages de la nature : le ramassage de champignons, la cueillette autorisée, la chasse et les activités naturalistes.

A noter que les cabanes abris se trouvent principalement sur la Réserve Naturelle.

Enfin, la Réserve Naturelle possède une réglementation spécifique sur certaines activités : le survol est interdit, les engins motorisés également, la pratique du VTT est limitée...

2.4. Chasse

Cette activité est autorisée sur le site (y compris sur la Réserve Naturelle) et est réglementée par les arrêtés préfectoraux des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le site possède des zones chassées et des zones non chassées (réserves de chasse, propriété du Conseil Général de l'Isère).

3. analyse écologique des habitats et espèces

Cette partie concerne les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Des fiches ont été rédigées à cet effet et sont présentées en annexe.

Définition des objectifs

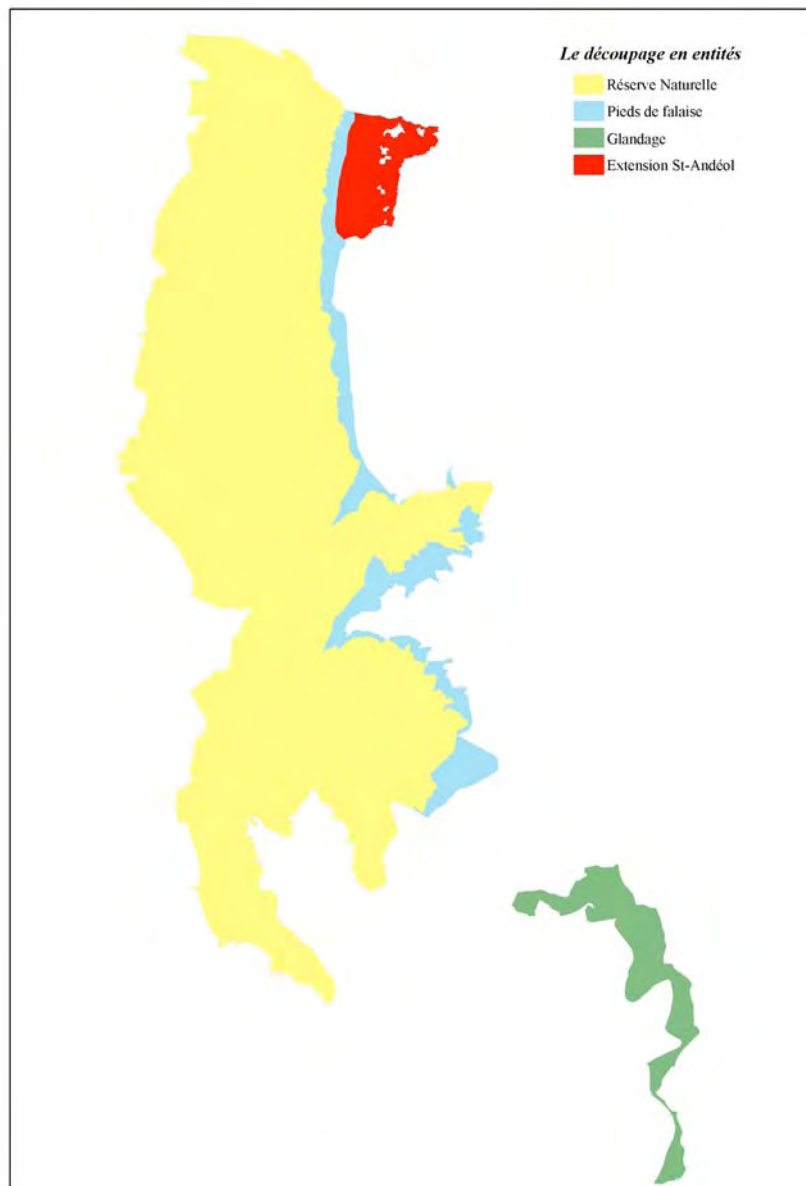
1. Découpage en entités

La dimension du site et les différentes problématiques rencontrées suivants les secteurs géographiques font qu'il a été découpé en 4 entités.

Plusieurs arguments ont en effet nécessité un découpage géographique en 4 entités :

- ✓ la composition du site en deux zones distinctes, une sur la commune de Glandage et l'autre comprenant la Réserve Naturelle,
- ✓ le fait que seule une partie du site, la Réserve Naturelle, réponde aux 2 directives,
- ✓ la partie qui se situe en bordure Est de la Réserve Naturelle et qui comprend les falaises et leurs pieds
- ✓ et l'extension du site sur la commune de Saint-Andéol.

Ces différentes entités géographiques croisées au fait que sur la zone de la Réserve Naturelle un découpage thématique est apparu évident, font que 6 groupes de travail ont été créés.



Le découpage en entités a permis de mettre en place des groupes de travail cohérents.

| Entité | Directive | Groupe de travail |
|---|------------|---|
| Réserve Naturelle | ZSC et ZPS | 4 groupes de travail : Activités de pleine nature, Faune, Forêt et Pastoralisme |
| Pieds de falaise (hors Réserve Naturelle) | ZSC | |
| Glandage | ZSC | 1 groupe de travail multi-thématiques |
| Extension « St-Andéol » | ZSC | 1 groupe de travail multi-thématiques |

2. Définition et hiérarchisation des enjeux

Les enjeux qui sont ressortis de ces groupes de travail et qui ont été validés par le comité de pilotage, concernent :

- ✓ le maintien des habitats et des habitats d'espèces,
- ✓ l'amélioration de la représentativité et/ou de l'état de conservation de certains habitats et de certaines espèces
- ✓ et l'amélioration des connaissances des espèces et, pour certaines, l'augmentation de leur population.

Les objectifs retenus et les actions envisagées se décomposent à partir de ces enjeux.

Remarque : certains objectifs peuvent être spécifiques à une entité géographique ou concerner l'intégralité du site.

La classification de ces objectifs est délicate. Les habitats et les espèces prioritaires sont cependant ceux qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il en est de même pour les habitats considérés comme déficitaires dans la zone biogéographique alpine : les prairies de fauche de montagne en plus des forêts de Pins à crochets et des Erablaies de ravins.

De ce fait, nous proposons une hiérarchisation de ces objectifs : allant de « 1 » à « 3 », de la plus importante à la moins urgente.

Le tableau suivant comprend tous les objectifs retenus, ainsi que leur hiérarchisation.

Tableau : hiérarchisation des différents objectifs retenus

| Cible de l'action | Objectif | Classification |
|---|--|----------------|
| Pin à crochets | L'objectif de cette étude est d'améliorer nos connaissances sur le Pin à crochets, c'est-à-dire de connaître les conditions nécessaires à son installation, l'évolution de ces peuplements et leur état de conservation | 2 |
| Milieux à forte dynamique de recolonisation | Intervenir sur la végétation pour maintenir une mosaïque de milieux (forêt – pelouse ; pré-bois – pelouse) | 1 |
| | Etudier l'évolution de populations de passereaux de montagne pour suivre l'évolution générale de cet espace en mosaïque | 2 |
| | Suivre la dynamique de la végétation des pelouses débroussaillées. Cela permettra de définir la périodicité de l'entretien de ces zones | 3 |
| Erablaies de ravins | Appliquer une gestion sylvicole adaptée pour augmenter la représentativité de cet habitat et/ou le maintenir dans un bon état de conservation | 1 |
| | Suivre l'évolution de cet habitat et son état de conservation, pour contrôler l'efficacité de la gestion sylvicole appliquée et pour le maintenir à long terme | 3 |
| Zone humide de Chevalière | Lutter contre le surpâturage, contre le piétinement intensif et contre la fertilisation excessive de cette zone. La mise en place d'enclos permettra de limiter la charge animale. L'état de conservation de cette zone humide s'améliorera, et ce à long terme. L'état sanitaire des bovins et la qualité de l'eau s'amélioreront également | 1 |
| | Mettre en place un suivi qui permettra de contrôler les effets de la mise en défens de cette zone humide, c'est à dire l'amélioration de son état de conservation | 3 |
| Pelouses de crêtes | Suivre certaines pelouses qui composent les crêtes, celles qui sont soumises à la pression du pâturage. Le risque étant qu'elles soient surpâturées et à terme, dégradées de façon irréversible | 3 |
| Sabot de Vénus | Recenser les stations de Sabot de Vénus pour mieux connaître cette espèce : sa répartition actuelle, les sites potentiels à son installation et les zones menacées | 2 |
| | Appliquer une gestion sylvicole adaptée pour conserver ses habitats et favoriser leur installation dans les zones susceptibles de l'accueillir | 1 |
| | Suivre l'évolution de sa population dans le temps sur le site et estimer si les actions mises en œuvre permettent d'arriver à l'objectif de conservation que l'on s'est fixé | 3 |
| | Informers le public pour limiter les prélèvements sauvages de cette espèce protégée | 2 |
| Chiroptères | Identifier les Chiroptères qui sont présents sur le site et en particulier les espèces d'intérêt communautaire. Cet inventaire permettra de compléter nos connaissances dans ce domaine et d'établir un état des lieux de ces espèces | 2 |
| | Suivre les Chiroptères présents sur le site : les fluctuations de populations, l'utilisation des milieux (régulières ou ponctuelles)... | 3 |
| Entomofaune | Rechercher toutes les espèces d'intérêt communautaire qui peuvent être présentes sur le site. Cet inventaire permettra de compléter nos connaissances dans ce domaine. Certains groupes d'insectes ont été moins étudiés (les Lépidoptères, les Orthoptères, les Hémiptères...) | 2 |

| Cible de l'action | Objectif | Classification |
|---|---|----------------|
| Tétras-lyre | Limiter l'impact du pastoralisme sur les couvées, pour diminuer les pertes de jeunes | 1 |
| | Informers le public pour limiter les impacts de la randonnée qui s'avère perturbante dans certains secteurs d'hivernage du Tétras-lyre, et ce afin d'augmenter sa population | 1 |
| | Instaurer un plan de chasse ou un prélèvement maximum autorisé, harmonisé sur l'ensemble du territoire classé en ZPS, c'est à dire la Réserve Naturelle, et ce pour contribuer au maintien de sa population, en prenant en compte le succès de la reproduction dans la définition des prélèvements | 1 |
| | Suivre la population de Tétras-lyre et son évolution sur le site. On vérifiera ainsi si les actions entreprises ont permis une augmentation de sa population | 1 |
| Pic épeiche, Pic noir, Chouette de Tengmalm et Chouette Chevêchette | Maintenir de vieux arbres pour favoriser ces espèces | 2 |
| | Suivre les populations de ces quatre espèces et leur évolution dans le temps sur le territoire de la Réserve Naturelle | 3 |
| Gypaète barbu | Réaliser une étude de faisabilité quant à sa réintroduction sur le territoire de la Réserve Naturelle | 2 |
| Espèces rupestres de la directive « Oiseaux » | Réaliser une cartographie d'utilisation des falaises pour cibler les zones où il faudrait limiter le dérangement provoqué par la pratique d'activités (escalade, vol à voile, vol libre), ce dérangement pouvant avoir de graves conséquences en période de reproduction | 2 |
| | Informers les pratiquants d'activités de falaise pour limiter le dérangement sur certaines zones et ce, pour maintenir, voire augmenter les populations de ces espèces | 3 |
| | Suivre les populations de ces espèces rupestres et leur évolution dans le temps sur le site. L'objectif est aussi de voir si la campagne de sensibilisation a été efficace | 3 |
| Autres espèces de la directive « Oiseaux » | Faire le point sur les connaissances (bibliographie) que l'on possède sur ces espèces. En fonction des résultats obtenus, un choix sera effectué, lors de la révision du document d'objectifs, sur les suites à donner (action concrète ou étude supplémentaire à mener) | 2 |
| Réserve Biologique Intégrale | Créer une RBI permettant d'étudier l'évolution naturelle des habitats et espèces. Cette RBI contribuera également au développement des espèces liées aux stades de maturité des forêts | 1 |
| | Mettre en œuvre le plan de gestion de cette RBI qui étudiera l'évolution naturelle des habitats et des espèces ainsi que le fonctionnement des écosystèmes. Ce laboratoire permettra à terme d'adapter les modes de gestion appliqués sur des peuplements se trouvant dans des conditions stationnelles comparables hors RBI | 2 |
| | La campagne d'information menée sur ce projet de grande ampleur doit permettre l'adhésion de la population locale | 3 |
| Observatoire bioclimatique de la Réserve Naturelle | <p>Les données récoltées par la station météo doivent être traitées puis être mises en relation avec les résultats des suivis des espèces et des habitats. L'intérêt sera porté sur ceux qui sont sensibles à des changements climatiques durables. Le but est d'arriver à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ connaître les conditions climatiques nécessaires, optimales, défavorables,..., pour un habitat, une espèce ✓ anticiper certaines évolutions naturelles en vue d'orienter la gestion de cet espace (exemple : enforestation naturelle amplifiée, disparition d'espèces du fait de la disparition de leur biotope...) | 1 |

| Cible de l'action | Objectif | Classification |
|---|---|----------------|
| Alpages de Glandage | Réaliser des diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de la commune de Glandage, en prenant en compte les habitats et les espèces de la directive « Habitats ». Ces diagnostics permettront une meilleure gestion de l'alpage, une amélioration de la qualité de vie du troupeau et du berger et une amélioration des conditions de gardiennage pour intégrer la problématique du Loup | 1 |
| | Mettre en œuvre ces diagnostics pour améliorer la gestion de l'alpage et la qualité de vie du troupeau et du berger | 2 |
| Engins motorisés | Limitier les accès utilisés par les engins motorisés (motos, quads, 4x4...). Ces derniers peuvent détériorer certains habitats et peuvent être nuisibles pour certaines espèces. Les élus ont le pouvoir de réglementer ces accès | 1 |
| Prairies exploitées de St-Andéol | Mettre en place un suivi sur les prairies exploitées pour évaluer les pratiques agricoles actuelles (pour voir si elles permettent un maintien de ces habitats et espèces associées, à long terme, dans un bon état de conservation, et le cas échéant, voir ce qui pourrait être fait pour les adapter) | 2 |
| Autres habitats de St-Andéol (non inventoriés) | Posséder une cartographie des habitats sur l'intégralité du site. La présence d'habitats et d'espèces prioritaires est fort probable sur la partie « extension St-Andéol » | 1 |
| Pâturages à réhabiliter | Restaurer des habitats d'intérêt communautaire et favoriser la mise en place d'une activité agricole (pastoralisme extensif) qui permettra de les conserver à long terme | 1 |
| | Mettre en place un suivi sur les zones réhabilitées pour étudier la dynamique de végétation et évaluer l'impact du pâturage extensif sur le maintien de ces habitats communautaires | 2 |
| Sentiers pédagogiques | Créer un sentier pédagogique pour limiter la divagation des randonneurs sur ce secteur, en canalisant les gens sur un itinéraire existant, et valoriser la richesse de la montagne de Belle-Motte (et donc celle de la commune de Glandage) | 3 |
| | Créer un sentier pédagogique pour valoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et valoriser la commune de St-Andéol qui œuvre pour la protection de ses richesses faunistiques et floristiques | 3 |
| Cadastre numérisé | Automatiser les recherches cadastrales avec la création d'une base de données numérisées. Ces données pourront être croisées avec les différentes données cartographiques, scientifiques et avec les différentes actions de ce document d'objectifs | 2 |
| Extension du site Natura 2000 | Différents arguments poussent cette étude : <ul style="list-style-type: none"> ✓ De nombreux habitats et espèces communautaires se trouvent en périphérie du site ✓ Pour des raisons de cohérence du site, il serait intéressant de « relier » les deux zones séparées du site ✓ Des communes souhaitent voir s'étendre le site sur leur territoire, d'autres souhaitent l'intégrer | 2 |
| Animation du site | La désignation d'un animateur permettra d'assurer la mise en place et le suivi des actions, l'archivage et la mise à jour de l'ensemble des données du site dans une base adaptée (y compris les données cartographiques), l'animation des comités de suivi, la communication, l'information auprès des acteurs locaux... | 1 |
| Evaluation et révision de ce document d'objectifs | Evaluer ce présent document d'objectifs et sa mise en oeuvre | 3 |
| | Réviser ce document d'objectifs pour la période de 2011 à 2016 | 3 |

Programme d'actions avec bilan financier

Les actions proposées dans le cadre de ce document d'objectifs, sont prévues pour les 6 ans à venir (2005 – 2010).

Pour la programmation des actions, l'estimation de l'année de leur mise en œuvre est délicate. Elle est dépendante des financements annuels qui seront alloués à ce projet Natura 2000.

Chaque action se voit donc proposer une « année de démarrage ». Pour certaines, il est seulement précisé « T0 », laissant le choix de l'année de sa mise en place.

Un deuxième tableau propose par année les actions à mettre en place, en rappelant le coût et le mode de financement.

D'autres tableaux sont présentés :

- ✓ Un propose la répartition de ces actions par financeurs.
- ✓ Un répercute les actions en fonction de leurs caractéristiques financières.
- ✓ Un recense les actions nécessitant la mise en place de contrats.
- ✓ Un synthétise les fiches action en fonction de leur champ d'application (gestion, étude, information...).
- ✓ Un classe les fiches action par type de milieu naturel.
- ✓ Un dernier localise les fiches action en fonction des différentes entités géographiques.

Tableau : programmation des actions

| Cible de l'action | Fiche Action | Type d'action | Année de démarrage | Répétition de l'action | Coût | Remarque | |
|---|--------------|--|-----------------------------|------------------------|---------------------|--|----------------------------|
| Pin à crochets | 1a | Etude | Dynamique de recolonisation | 2006 | Annuelle | 9 000€/an | |
| | | | Classes d'âge | 2006 | Tous les 5 ans | 4 500€/5ans | |
| Milieux à forte dynamique de recolonisation | 2a | Intervention (arrachage, coupe, action pastorale...) | | 2005 | Annuelle | A définir | Contrat Natura 2000 ou CAD |
| | 2b | Suivi : passereaux de montagne | | 2005 | Annuelle | 6 000€/an | |
| | 2c | Suivi : étude de la dynamique des zones traitées | | 2005 | Tous les 5 ans | 900€/zone traitée | |
| Erablaies de ravins | 3a | Intervention en faveur de cet habitat | | 2006 | Annuelle | A définir | Contrat Natura 2000 |
| | 3b | Suivi | | T0 | Tous les 5 ans | 3 150€/5ans | |
| Zone humide de Chevalière | 4a | Protection de la zone | | 2005 | Annuelle | 1 800€ en 2005, puis 500€ après | CAD |
| | 4b | Suivi | | 2005 | Annuelle | 900€/an | |
| Pelouses de crêtes | 5a | Suivi | | T0 | Tous les 5 ans | 1 350€/5ans | |
| Sabot de Vénus | 6a | Inventaire, recensement | | 2006 | Annuelle | 5 000€ | |
| | 6b | Intervention sur son habitat | | 2006 | Annuelle | A définir | |
| | 6c | Suivi | | T0 | Tous les 5 ans | 2 250€/5ans | |
| | | | | T0 | Annuelle | 0€ | Temps Garde Réserve |
| 6d | Information | | T0 | Annuelle | 3 000€ | | |
| Chiroptères | 7a | Inventaire | | 2007 | Annuelle | 18 000€ | |
| | 7b | Surveillance | | 2008 | Annuelle | Achat : 3 000€ | Temps Garde Réserve |
| Entomofaune | 7c | Inventaire | | 2008 | Annuelle | 9 000€ | |
| Tétras-lyre | 8a | Adaptation de la gestion pastorale | | 2005 | Annuelle | A définir | CAD |
| | 8b | Information | | T0 | Annuelle | 2 000€ | |
| | 8c | Réflexion pour mettre en place un plan de chasse | | 2005 | Annuelle | 0€ | Temps d'animateur |
| | 8d | Suivis | | 2005 | Annuelle | 1 500€/an | |
| Pic épeiche, Pic noir, Chouette de Tengmalm, Chouette chevêchette | 9a | Maintien de vieux arbres | | 2005 | Annuelle | A définir (pour le contrat) et 3 000€/15ha | Contrat Natura 2000 |
| | 9b | Suivi | | 2006 | Tous les 5 ans | 9 000€/5ans | |
| Gypaète barbu | 10a | Etude de faisabilité | | 2005 | Annuelle | 12 000€ | |
| Espèces rupestres de la directive « Oiseaux » | 11a | Réalisation d'une cartographie | | 2006 | Annuelle | 9 000€ | |
| | 11b | Information | | 2006 | Annuelle | 0€ | Temps d'animateur |
| | 11c | Suivi | | 2007 | Annuelle | 4 500€/an | |
| Autres espèces de la | 12a | Inventaire et synthèse biblio | | T0 | Annuelle | 9 000€ | |

| directive « Oiseaux » | | | | | | |
|--|---------------------|--|---------------------------|-------------------------------|---|----------------------------|
| Cible de l'action | Fiche Action | Type d'action | Année de démarrage | Répétition de l'action | Coût | Remarque |
| Réserve Biologique Intégrale | 13a | Création de la RBI | 2006 | | A définir | |
| | 13b | Mise en œuvre | 2007 | | A définir | |
| | 13c | Information | 2007 | | A définir | |
| Observatoire bioclimatique | 14a | Etude : interprétation de données | 2005 | Annuelle | 8 000€/an | Thèse |
| Alpages de Glandage | 15a | Réalisation de diagnostics pastoraux et environnementaux | 2005 | | 40 000€ | |
| | 15b | Mise en œuvre des diagnostics | 2006 | | A définir | |
| Engins motorisés | 16a | Information | 2005 | | 0€ | Temps d'animateur |
| Prairies exploitées de St-Andéol | 17a | Suivis | 2006 | Annuelle et tous les 5 ans | 0€ | Protocole ONCFS |
| Autres habitats de St-Andéol (non inventoriés) | 18a | Inventaire | T0 | | 4 500€ | |
| Pâturages à réhabiliter | 19a | Intervention : réhabilitation | 2005 | Annuelle | A définir | Contrat Natura 2000 ou CAD |
| | 19b | Suivi | 2006 | Tous les 5 ans | 2 250€/5ans | |
| Sentiers pédagogiques | 20a | Création | T0 | | 10 000€ | |
| | 20b | Création | T0 | | 10 000€ | |
| Cadastre numérisé | 21a | Numérisation | 2005 | | 1€/parcelle | |
| Extension du site | 22a | Réflexion | 2005 | | 0e | Temps d'animateur |
| Animation du site Natura 2000 | 23a | Animation du projet Natura 2000 | 2005 | Annuelle | 27 250€/an + 2 000€/action + 5%/action soustraite | |
| Evaluation et révision du document d'objectifs | 24a | Evaluation | 2009 | | 20 000€ | |
| | 24b | Révision | 2010 | | 30 000€ | |

Tableau : répartition annuelle des actions

| Année | Fiche action | Coût | Financement | Financeurs |
|-------|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2005 | 2a | €/ha/an | CAD/CN2000 | Etat/UE |
| | 2b | 6000€/an | FGMN | Etat |
| | 2c | 900€/zone traitée | FGMN | Etat |
| | 4a | An1:1800€ et après 500€ | CAD | Etat/UE |
| | 4b | 900€/an | FGMN | Etat |
| | 8a | €/ha/an | CAD | Etat/UE |
| | 8c | 0€ | | |
| | 8d | 1500€/an | FGMN | Etat |
| | 9a | 3000€/15ha et €/ha/an | FGMN et CN200 | Etat/UE |
| | 10a | 12000€ | FGMN | 50Etat/UE et 50Région |
| | 14a | 8000€/an | FGMN | Etat |
| | 15a | 40000€ | FGMN | Etat |
| | 16a | 0€ | | |
| | 19a | €/ha/an | CAD/CN2000 | Etat/UE |
| | 21a | 1/parcelle cadastrale | A définir | 40Etat/60CG |
| | 22a | 0€ | | |
| 23a | 32500€/an + 2000€/action + 5%/action sous-traitée | FGMN | Etat | |
| 2006 | 1a | 9000€/an et 4 500€/5ans | FGMN | Etat |
| | 3a | €/ha/an | CN2000 | Etat/UE |
| | 6a | 5000€ | FGMN | Etat |
| | 6b | €/ha/an | CN2000 | Etat/UE |
| | 9b | 9000€/5ans | FGMN | Etat |
| | 11a | 9000€ | FGMN | Etat |
| | 11b | 0€ | | |
| | 13a | A définir | FGMN | Etat |
| | 15b | A définir | FGMN, CAD et CN2000 | Etat/UE |
| | 17a | 0€ | | |
| 19b | 2250€/5ans | FGMN | Etat | |
| 2007 | 7a | 18000€ | FGMN | Etat |
| | 11c | 4500€/an | FGMN | Etat |
| | 13b | A définir | FGMN | Etat |
| | 13c | A définir | FGMN | Etat |
| 2008 | 7b | 3000€ | FGMN | Etat |
| | 7c | 9000€ | FGMN | Etat |
| 2009 | 24a | 20000€ | FGMN | Etat |
| 2010 | 24b | 30000€ | FGMN | Etat |
| T0 | 3b | 3150€/5ans | FGMN | Etat |
| | 5a | 1350€/5ans | FGMN | Etat |
| | 6c | 2250€/5ans | FGMN | Etat |
| | 6d | 3000€ | FGMN | 50Etat/50CG |
| | 8b | 2000€ | FGMN | Etat |
| | 12a | 9000€ | FGMN | Etat |
| | 18a | 4500€ | FGMN | Etat |
| | 20a | 10000€ | A définir | 80Etat/10Commune/10CG |
| 20b | 10000€ | A définir | 80Etat/10Commune/10CG | |

Tableau : répartition des actions par financeur

| Financeurs | Fiche Action | Année de démarrage | Coût (en €) |
|-----------------|--------------|--|-----------------------|
| Etat | 1a | 2006 | 9000/an et 4 500/5ans |
| | 2b | 2005 | 6000/an |
| | 2c | 2005 | 900/zone traitée |
| | 3b | T0 | 3150/5ans |
| | 4b | 2005 | 900/an |
| | 5a | T0 | 1350/5ans |
| | 6a | 2006 | 5000 |
| | 6c | T0 | 2250/5ans |
| | 7a | 2007 | 18000 |
| | 7b | 2008 | 3000 |
| | 7c | 2008 | 9000 |
| | 8b | T0 | 2000 |
| | 8d | 2005 | 1500/an |
| | 9b | 2006 | 9000/5ans |
| | 11a | 2006 | 9000 |
| | 11c | 2007 | 4500/an |
| | 12a | T0 | 9000 |
| | 13a | 2006 | A définir |
| | 13b | 2007 | A définir |
| | 13c | 2007 | A définir |
| | 14a | 2005 | 8000/an |
| | 15a | 2005 | 40000 |
| | 18a | T0 | 4500 |
| | 19b | 2006 | 2250/5ans |
| 23a | 2005 | 27 250/an + 2000/act + 5%/act sous-traitée | |
| 24a | 2009 | 20000 | |
| 24b | 2010 | 30000 | |
| Etat et Etat/UE | 9a | 2005 | €/ha/an et 3000/15ha |
| | 15b | 2006 | A définir |
| Etat/UE | 2a | 2005 | €/ha/an |
| | 3a | 2006 | €/ha/an |
| | 4a | 2005 | An1:1800, puis 500/an |
| | 6b | 2006 | €/ha/an |
| | 8a | 2005 | €/ha/an |
| | 19a | 2005 | €/ha/an |
| Etat/UE/Région | 10a | 2005 | 12000 |
| Etat/CG | 6d | T0 | 3000 |
| | 21a | 2005 | 1/parcelle cadastrale |
| Etat/Commune/CG | 20a | T0 | 10000 |
| | 20b | T0 | 10000 |
| | 11b | 2006 | |
| | 16a | 2005 | |
| | 17a | 2006 | |
| | 22a | 2005 | |
| | 8c | 2005 | |

Tableau : caractéristiques financières des actions

| Fiche Action | Entité concernée | Durée | Crédit | Financement | Coût en € | Maître d'ouvrage | Prestataire |
|--------------|---------------------|-----------|----------------|------------------------|------------------------|--------------------|----------------|
| 1a | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 9000/an et 4500/5ans | PNRV | à prévoir |
| 2a | RN | Illimitée | Fonctionnement | CAD/CN2000 | €/ha/an | Propriétaires-PNRV | à prévoir |
| 2b | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 6000/an | PNRV | à prévoir |
| 2c | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 900/zone traitée | PNRV | à prévoir |
| 3a | Toutes | Illimitée | Fonctionnement | CN2000 | €/ha/an | ONF-PNRV | pas nécessaire |
| 3b | Toutes | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 3150/5ans | PNRV | à prévoir |
| 4a | RN | Illimitée | Fonctionnement | CAD | An1:1800 ; puis 500/an | Propriétaires | pas nécessaire |
| 4b | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 900/an | PNRV | à prévoir |
| 5a | RN/Glandage | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 1350/5ans | PNRV | à prévoir |
| 6a | Toutes | Limitée | Fonctionnement | Etat | 5000 | PNRV | à prévoir |
| 6b | Toutes | Illimitée | Fonctionnement | CN2000 | €/ha/an | ONF-PNRV | pas nécessaire |
| 6c | Toutes | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 2250/5ans | PNRV | à prévoir |
| 6d | Toutes | Limitée | Fonctionnement | 50Etat/50CG | 3000 | PNRV | à prévoir |
| 7a | Toutes | Limitée | Investissement | Etat | 18000 | PNRV | à prévoir |
| 7b | Toutes | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 3000 | PNRV | pas nécessaire |
| 7c | Toutes | Limitée | Investissement | Etat | 9000 | PNRV | à prévoir |
| 8a | RN | Illimitée | Fonctionnement | CAD | €/ha/an | Propriétaires | pas nécessaire |
| 8b | RN | Limitée | Fonctionnement | Etat | 2000 | PNRV | à prévoir |
| 8c | RN | Limitée | Fonctionnement | Etat | 0 | PNRV | animateur |
| 8d | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 1500/an | PNRV | pas nécessaire |
| 9a | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat et CN2000 | 3000/15ha et €/ha/an | ONF-PNRV | pas nécessaire |
| 9b | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 9000/5ans | PNRV | à prévoir |
| 10a | RN | Limitée | Fonctionnement | 50Etat/UE et /50Région | 12000 | PNRV | pas nécessaire |
| 11a | RN/Pieds de falaise | Limitée | Investissement | Etat | 9000 | PNRV | à prévoir |
| 11b | RN/Pieds de falaise | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 0 | PNRV | animateur |
| 11c | RN/Pieds de falaise | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 4500/an | PNRV | à prévoir |
| 12a | RN | Limitée | Investissement | Etat | 9000 | PNRV | à prévoir |

| Fiche Action | Entité concernée | Durée | Crédit | Financement | Coût en € | Maître d'ouvrage | Prestataire |
|--------------|------------------|-----------|----------------|----------------------------|--|------------------|-------------|
| 13a | RN | Limitée | Investissement | Etat | A définir | ONF | ONF-PNRV |
| 13b | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | A définir | ONF | ONF-PNRV |
| 13c | RN | Limitée | Fonctionnement | Etat | A définir | ONF | ONF-PNRV |
| 14a | RN | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 8000/an | PNR | à prévoir |
| 15a | Glandage | Limitée | Investissement | Etat | 40000 | Commune | à prévoir |
| 15b | Glandage | Illimitée | Fonctionnement | Etat/CAD/CN2000 | A définir | Commune ou PNR | à prévoir |
| 16a | Glandage | Limitée | Fonctionnement | Etat/CAD/CN2000 | 0 | PNR | animateur |
| 17a | St-Andéol | Illimitée | Fonctionnement | Etat/CAD/CN2000 | 0 | PNR | à prévoir |
| 18a | St-Andéol | Limitée | Investissement | Etat | 4500 | PNR | à prévoir |
| 19a | St-Andéol | Limitée | Fonctionnement | CAD/CN2000 | €/ha/an | Propriétaires | à prévoir |
| 19b | St-Andéol | Illimitée | Fonctionnement | Etat | 2250/5ans | PNR | à prévoir |
| 20a | Glandage | Limitée | Fonctionnement | 80Etat/10Commune/10CG | 10000 | Commune-PNR | à prévoir |
| 20b | St-Andéol | Limitée | Fonctionnement | 80Etat/10Commune/10CG | 10000 | Commune-PNR | à prévoir |
| 21a | Toutes | Limitée | Fonctionnement | 40Etat/60CG | 1/parcelle cadastrale | PNR | à prévoir |
| 22a | Toutes | Limitée | Fonctionnement | Etat/CAD/CN2000 | 1/parcelle cadastrale | PNR | animateur |
| 23a | Toutes | Limitée | Fonctionnement | Etat | 27 250/an + 2000/action + 5%/action sous-traitée | MEDD | PNRV |
| 24a | Toutes | Limitée | Fonctionnement | Etat | 20000 | MEDD | PNRV |
| 24b | Toutes | Limitée | Fonctionnement | Etat | 30000 | MEDD | PNRV |

Tableau : actions nécessitant la mise en place de contrats

| Fiche action | Description de l'action | Directive concernée | Entité concernée | Type de contrat |
|--------------|--|---------------------|-------------------|------------------|
| 2a | Intervention sur les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux (maîtrise des ligneux) | ZSC | Réserve Naturelle | CAD et/ou CN2000 |
| 3a | Amélioration des Erablaies de ravins | ZSC | Intégralité | CN2000 |
| 4a | Conservation de la zone humide de Chevalière | ZSC | Réserve Naturelle | CAD |
| 6b | Conservation et amélioration des habitats favorables au Sabot de Vénus | ZSC | Intégralité | CN2000 |
| 8a | Diminution de l'impact du pastoralisme sur le Tétrasyre en période de reproduction | ZPS | Réserve Naturelle | CAD |
| 9a | Suivi des populations du Pic épeiche, du Pic noir, de la Chouette de Tengmalm et de la Chouette chevêchette | ZPS | Réserve Naturelle | CN2000 |
| 15b | Mise en place des mesures préconisées dans les diagnostics pastoraux et environnementaux réalisés sur la commune de Glandage | ZSC | Glandage | CAD et/ou CN2000 |
| 19a | Réhabilitation d'anciens pâturages sur la commune de Saint-Andéol | ZSC | St-Andéol | CAD et/ou CN2000 |

Tableau : classement des fiches action par champ d'application

| | |
|--|---|
| Action de gestion | 2a, 3a, 4a, 6b, 8a, 9b, 13a, 13b, 15b, 19a |
| Etude, suivi, inventaire | 1a, 2b, 2c, 3b, 4b, 5a, 6a, 6c, 7a, 7b, 7c, 8d, 9a, 10a, 11a, 11c, 12a, 14a, 15a, 17a, 18a, 19b, 21a, 22a |
| Communication, information, pédagogie | 6d, 8b, 8c, 11b, 13c, 16a, 20a, 20b |
| Document d'objectifs | 23a, 24a, 24b |

Tableau : classement des fiches action par milieu naturel

| | |
|--------------------------|--|
| Pelouse - prairie | 2a, 2b, 2c, 5a, 8a, 15a, 15b, 17a, 19a, 19b |
| Forêt | 1a, 3a, 3b, 6a, 6b, 6c, 6d, 9a, 9b |
| Grotte et forêt | 7a, 7b |
| Falaise | 10a, 11a, 11b |
| Zone humide | 4a, 4b |
| Tous | 7c, 8b, 8c, 8d, 12a, 13a, 13b, 13c, 14a, 16a, 18a, 20a, 20b, 21a, 22a, 23a, 24a, 24b |

Tableau : localisation des fiches action en fonction des entités géographiques

| | |
|--|--|
| Intégralité | 3a, 3b, 6a, 6b, 6c, 6d, 7a, 7b, 7c, 21a, 22a, 23a, 24a, 24b |
| Réserve Naturelle | 1a, 2a, 2b, 2c, 4a, 4b, 8a, 8b, 8c, 8d, 9a, 9b, 10a, 12a, 13a, 13b, 13c, 14a |
| Pieds de falaise et Réserve Naturelle | 11a, 11b, 11c |
| Glandage et Réserve Naturelle | 5a |
| Glandage | 15a, 15b, 16a, 20a |
| St-Andéol | 17a, 18a, 19a, 19b, 20b |

Conclusion et perspectives

Habitats, espèces et activités humaines...

Le maintien, voire la restauration et l'amélioration de la représentativité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire passe par la prise en compte des activités humaines pratiquées sur ce site : agriculture, pastoralisme, activités forestières, chasse, activités touristiques et sportives...

Le document d'objectifs propose de réorienter certaines activités humaines afin d'optimiser les objectifs de conservation fixés.

Certaines réorientations nécessitent la mise en place de contrats (contrat Natura 2000, CAD), en contrepartie des actions à mener par le contractant.

L'ensemble des préconisations de gestion doit être pris en compte pour garantir le maintien de ces habitats et espèces dans un bon état de conservation et le maintien des activités humaines.

Quelques précisions...

Les suivis qui sont proposés permettront de connaître les évolutions des habitats et espèces concernés et d'évaluer les actions mises en place.

Toutes ces actions nécessitent pour être lancées, des moyens financiers conséquents. La désignation de la structure animatrice et le financement d'un poste d'animateur sont les premiers éléments de la mise en œuvre de ce document d'objectifs.


La réflexion menée sur l'extension du site peut s'avérer stratégique :

- ✓ dans la conservation d'espèces et d'habitats communautaires, complémentaires à ceux du site (gestion globale de ces habitats et espèces)
- ✓ et dans l'aménagement de ce territoire.

Le cas particulier du Loup : cette espèce prioritaire pour la directive « Habitats » n'est pas traitée dans les fiches action de ce document d'objectifs mais des mesures nationales sont prises par l'Etat, comme la mesure t du PDRN (protection des troupeaux contre la prédation). La réflexion sur cette espèce ne peut être menée à l'échelle du site Natura 2000.

Enfin, il faut rappeler que ce document d'objectifs servira de document de référence pour le plan de gestion de la Réserve Naturelle qui arrive à son terme et qui va être révisé en 2006.

Ce document d'objectifs contient 45 fiches action.

| | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche action |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 |


Les Fiches action
du document d'objectifs
du site Natura 2000
des Hauts-Plateaux du Vercors



Sommaire des « fiches action »

| | |
|---|----------|
| La forêt de Pins à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) ----- | page 37 |
| <u>Fiche action 1a</u> : étude de la régénération de la forêt de Pin à crochets | |
| Les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux ----- | page 45 |
| <u>Fiche action 2a</u> : intervention sur les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux (maîtrise des ligneux) | |
| <u>Fiche action 2b</u> : suivi de la mosaïque « forêt-pelouse » à travers le suivi d'espèces communautaires inféodées à ce paysage | |
| <u>Fiche action 2c</u> : suivi de la végétation des zones débroussaillées | |
| Les Erablaies de ravins ----- | page 57 |
| <u>Fiche action 3a</u> : amélioration des érablaies de ravin | |
| <u>Fiche action 3b</u> : suivi des érablaies de ravin | |
| La zone humide de Chevalière ----- | page 63 |
| <u>Fiche action 4a</u> : conservation de la zone humide de Chevalière | |
| <u>Fiche action 4b</u> : suivi de la zone humide de Chevalière | |
| Les pelouses de crête ----- | page 71 |
| <u>Fiche action 5a</u> : suivi des pelouses de crêtes | |
| Le Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) ----- | page 76 |
| <u>Fiche action 6a</u> : recensement des stations de Sabot de Vénus et des zones potentielles à son installation | |
| <u>Fiche action 6b</u> : conservation et amélioration des habitats favorables au Sabot de Vénus | |
| <u>Fiche action 6c</u> : suivi de stations de Sabot de Vénus | |
| <u>Fiche action 6d</u> : information du public pour limiter les cueillettes sauvages du Sabot de Vénus | |
| Les chiroptères et l'entomofaune ----- | page 87 |
| <u>Fiche action 7a</u> : inventaire des chiroptères (de l'annexe II de la Directive « Habitats ») | |
| <u>Fiche action 7b</u> : mise en place d'une surveillance sur les espèces de Chiroptères inventoriées | |
| <u>Fiche action 7c</u> : inventaire de l'entomofaune (de l'annexe II de la Directive « Habitats ») | |
| Le Tétrasyre (<i>Tetrao tetrix</i>) ----- | page 95 |
| <u>Fiche action 8a</u> : diminution de l'impact du pastoralisme sur le Tétrasyre en période de reproduction | |
| <u>Fiche action 8b</u> : information des randonneurs sur l'impact du dérangement hivernal du Tétrasyre | |
| <u>Fiche action 8c</u> : réflexion sur l'opportunité d'instaurer un plan de chasse sur le Tétrasyre | |
| <u>Fiche action 8d</u> : suivi des populations du Tétrasyre | |
| Le Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>), le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), la Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) et la Chouette chevêchette (<i>Glaucidium passerinum</i>) ----- | page 105 |
| <u>Fiche action 9a</u> : maintien de vieux arbres pour favoriser le Pic épeiche, le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chouette chevêchette | |
| <u>Fiche action 9b</u> : suivi des populations du Pic épeiche, du Pic noir, de la Chouette de Tengmalm et de la Chouette chevêchette | |
| Le Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) ----- | page 113 |
| <u>Fiche action 10a</u> : étude de faisabilité sur la réintroduction du Gypaète barbu sur le territoire de la Réserve Naturelle | |
| Les espèces rupestres de la directive « Oiseaux » : l'Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>), le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), le Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>), le Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>), le Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>), le Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>), le Crave à bec rouge (<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>) ----- | page 117 |
| <u>Fiche action 11a</u> : réalisation d'une cartographie des secteurs d'utilisation (avérée ou potentielle) de falaises par les espèces rupestres croisée avec la pratique d'activités de falaise | |
| <u>Fiche action 11b</u> : information les pratiquants d'activités de falaise, des impacts causés sur les espèces rupestres | |
| <u>Fiche action 11c</u> : suivi des populations des espèces rupestres | |

| | |
|--|-----------------|
| Les autres espèces de la Directive « Oiseaux » ----- | page 125 |
| <u>Fiche action 12a</u> : inventaire et synthèse bibliographique des données et connaissances sur les autres espèces de la Directive « Oiseaux » | |
| La Réserve Biologique Intégrale (RBI) : un laboratoire d'études ----- | page 129 |
| <u>Fiche action 13a</u> : création d'une Réserve Biologique Intégrale (RBI) de 2 200 ha | |
| <u>Fiche action 13b</u> : mise en œuvre de la RBI du Vercors et de son plan de gestion | |
| <u>Fiche action 13c</u> : communication autour de ce projet de RBI | |
| L'observatoire bioclimatique de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors ----- | page 135 |
| <u>Fiche action 14a</u> : prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans l'observatoire bioclimatique | |
| Les alpages de la commune de Glandage ----- | page 139 |
| <u>Fiche action 15a</u> : réalisation de diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de Glandage | |
| <u>Fiche action 15b</u> : mise en place des mesures préconisées dans les diagnostics pastoraux et environnementaux réalisés sur la commune de Glandage | |
| Conservation d'habitats et d'espèces contre des dégradations causées par des engins motorisés----- | page 145 |
| <u>Fiche action 16a</u> : information des élus sur la nécessité de protéger certains secteurs des engins motorisés | |
| Les prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol----- | page 147 |
| <u>Fiche action 17a</u> : suivi des prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol | |
| Les habitats, hors prairies exploitées, de la commune de Saint-Andéol --- | page 151 |
| <u>Fiche action 18a</u> : inventaire des habitats, hors prairies exploitées, de la commune de Saint-Andéol | |
| Anciens pâturages à réhabiliter sur la commune de Saint-Andéol ----- | page 155 |
| <u>Fiche action 19a</u> : réhabilitation d'anciens pâturages sur la commune de Saint-Andéol | |
| <u>Fiche action 19b</u> : suivi des prairies réhabilitées de la commune de Saint-Andéol | |
| Sentiers pédagogiques sur les communes de Glandage et de Saint-Andéol ----- | page 161 |
| <u>Fiche action 20a</u> : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Glandage | |
| <u>Fiche action 20b</u> : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Saint-Andéol | |
| Cadastre numérisé du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors -- | page 167 |
| <u>Fiche action 21a</u> : numérisation (sous SIG) de l'intégralité des cadastres des communes du site | |
| Extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors ----- | page 171 |
| <u>Fiche action 22a</u> : étude de l'extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors | |
| Animation du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors ----- | page 175 |
| <u>Fiche action 23a</u> : animation et suivi du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors | |
| Evaluation et révision du document d'objectifs ----- | page 177 |
| <u>Fiche action 24a</u> : évaluation de ce document d'objectifs | |
| <u>Fiche action 24b</u> : révision de ce document d'objectifs | |

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 1 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

La forêt de Pins à crochets (*Pinus uncinata*) (Forêt à *Pinus uncinata* sur substrat calcaire*)

| | |
|------------------|----------------------|
| Code Natura 2000 | Code Corine Biotores |
| 9430* | 42.4 |

Préambule - contexte

La forêt de Pins à crochets est un habitat considéré à l'échelle de l'Europe comme prioritaire. Cet habitat est fortement représenté dans la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux où il constitue d'ailleurs l'une des plus vastes pinèdes de Pins à crochets des Préalpes calcaires.

Ces pinèdes se trouvent dans un bon état de conservation.

Remarque : nous considérons ici uniquement les peuplements de Pins à crochets. Les zones de transition, c'est-à-dire les pelouses recolonisées par cette espèce, sont évoquées dans la fiche « 2 » et ne sont pas assimilées à un habitat de Pin à crochets.

Pour connaître son évolution dans le temps et anticiper diverses modifications qui pourraient survenir au sein de cet habitat, un suivi doit être réalisé.

Il est intéressant de savoir ce que vont devenir les peuplements qui sont à un stade de maturité avancée, de connaître dans quelles conditions stationnelles la régénération de cet habitat est optimale, de savoir quels sont les secteurs climaciques et les secteurs où il est présent de façon transitoire...

Le projet de RBI (Réserve Biologique Intégrale ; cf. fiche « 13 ») sur une partie de la Réserve Naturelle rentre dans le cadre de ce suivi. Le protocole de suivi (un protocole européen : COST E4) qui sera mis en place avec cette RBI permettra à moyen terme d'améliorer nos connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes. Le mode de gestion adapté à cet habitat pour qu'il se maintienne dans le temps, sera alors appliqué (en dehors de la RBI) :

- ✓ la « non intervention » actuelle sera confortée
- ✓ ou une intervention humaine sera nécessaire.

A partir des études du CEMAGREF et du CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) de Gap-Charance et avec l'appui des photos aériennes, des placettes seront mises en place, en plus des placettes existantes du CEMAGREF. Ces dernières, qui se situent sur le secteur de la Grande Cabane, sont suivies depuis 1988.

Celles qui viendront en complément seront réparties sur des habitats qui semblent être en situation climacique (dynamique nulle ou faible) et sur des secteurs non climaciques (avec renouvellement du Pin à crochets).

L'étude de ces zones permettra donc de mieux connaître le fonctionnement de cet habitat et son état de conservation. Elle permettra également de définir différentes orientations qui seront alors proposées lors de la révision de ce document d'objectifs.

Toutes les situations rencontrées sur la Réserve Naturelle doivent être prises en compte : peuplements mûres, jeunes, vieillissants, avec régénération de Pins à crochets ou autres essences, pelouses en cours de recolonisation... sans oublier les différentes conditions stationnelles (creux, crêtes, à basse et haute altitude...).

Il sera sans doute nécessaire de modifier la taille des placettes avec le temps. L'installation et le développement d'arbres à l'intérieur de celles-ci auront un impact sur les nouvelles régénérations.

Lors de la révision de ce document d'objectifs, il sera également intéressant d'élargir le nombre de placettes sur la partie Sud de la Réserve Naturelle et sur les zones du site Natura 2000 en dehors de la Réserve Naturelle (en particulier dans les zones d'extension du site).

Dans le cadre d'une meilleure connaissance de cet habitat et notamment de sa régénération, il serait intéressant de lancer une étude sur les classes d'âge des Pins à crochets. Cette étude s'appuierait sur les arrachages effectués par les éco-volontaires (cf. fiche action « 2a ») et sur l'observatoire bioclimatique (cf. fiche action « 14a »).

L'étude « historico-climatique » permettra de connaître les conditions climatiques favorables à la germination des graines et les conditions optimales nécessaires à l'installation du Pin à crochets.

Une étude similaire avait été réalisée en 1989 sur des Pins à crochets prélevés à La Chau et à Gerland. Peu de jeunes individus avaient été trouvés, montrant que sur ces secteurs, la pinède clairsemée ne se renouvelait pas. Deux hypothèses avaient été avancées : cycle naturel intrinsèque à la pinède (alternance de périodes de fortes productions grainières suivies de périodes moins intenses) et/ou influence de facteurs climatiques, d'où l'utilité de l'observatoire bioclimatique (cf. fiche action « 14a »).

D'autres facteurs peuvent avoir un impact sur le développement des Pins à crochets, comme la sécheresse. Celle de l'été 2003 a provoqué une forte mortalité sur les semis, particulièrement sur ceux situés sur des sols peu profonds.

La fiche action liée à cet habitat est la suivante :

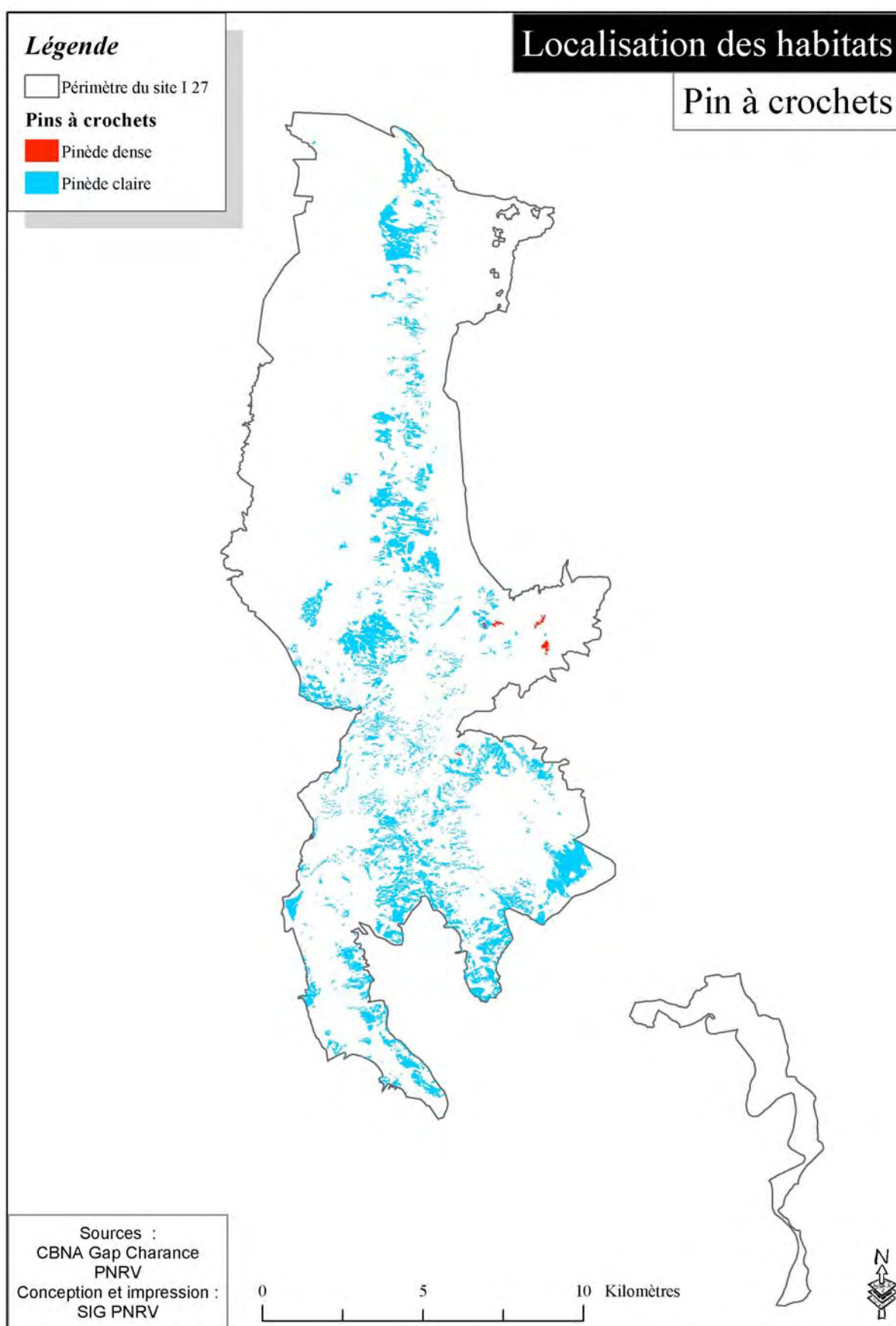
- ✓ Fiche action « 1a » : étude de la régénération de la forêt de Pin à crochets (*Pinus uncinata*)

Renvois

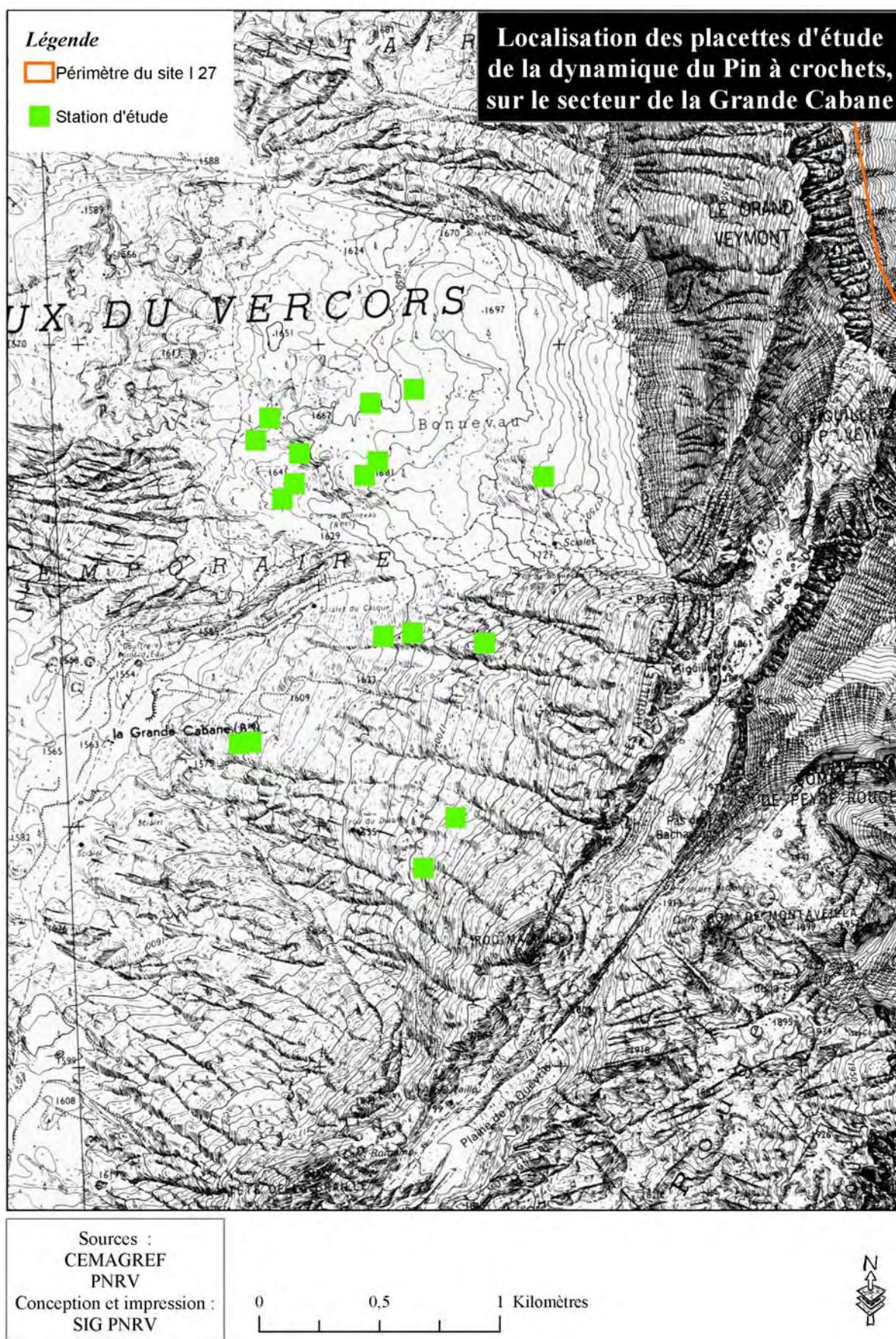
Voir la fiche habitat : 9430*


Voir les fiches action : 2a ; 13a ; 14a

Carte de localisation des habitats de Pin à crochets



Carte de localisation des placettes d'étude



| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 1 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 1a : étude de la régénération de la forêt de Pin à crochets (*Pinus uncinata*)

| | |
|----------------------|-------|
| Code Natura 2000 | 9430* |
| Code Corine Biotopes | 42.4 |

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
la forêt de Pins à crochets et les pelouses en cours de recolonisation par le Pin à crochets

Espèces concernées : les espèces de la directive « Oiseaux » inféodées à ces milieux : le Tétralyre et les passereaux de montagne (Alouette lulu, Venturon montagnard, Merle à plastron...)

| |
|--|
| <u>Mesure</u> : |
| Etude des classes d'âge de la régénération du Pin à crochets et suivi de sa dynamique naturelle |
| <u>Objectif</u> : |
| L'objectif est d'améliorer nos connaissances sur le Pin à crochets, c'est-à-dire de connaître les conditions nécessaires à son installation, l'évolution de ces peuplements et leur état de conservation |
| <u>Méthode</u> : |
| Deux études doivent être menées en parallèle : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur le suivi de la dynamique du Pin à crochets : en plus des 10 placettes du CEMAGREF, 5 supplémentaires seront mises en place : réparties sur une grande diversité de milieu et de conditions stationnelles. En fait, ces placettes se présentent sous forme de couple de placettes : l'une étant laissée à l'impact du pâturage, l'autre étant clôturée. Ces 15 placettes de 10m sur 10 (ou plus, pour les zones à fort couvert forestier), parcourues tous les ans, seront géoréférencées (GPS) et marquées sur le terrain (piquets). Les mesures effectuées sur les plants seront : la hauteur, le diamètre au collet, l'état général du plant (marqué pour être spécifiquement suivi). Le suivi sera complété par la prise de photos ✓ Sur les classes d'âge de la régénération du Pin à crochets : après avoir récupéré les semis arrachés par les éco-volontaires sur leur chantier, mesurer pour chacun d'eux, la hauteur totale, le diamètre au collet et estimer leur âge |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100% Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 1 ^{ère} étude : 9 000 €/an | 15 jours de terrain (à 2 personnes) + 5 jours de bureaux, soit 20 jours à 450 € |
| 2 ^{ème} étude : 4 500 €/5ans | 10 jours de bureau pour analyser 5 années de récoltes, soit 10 jours à 450 € |

Maître d'ouvrage : PNRV
Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 1a

Rappel

Objectif : étude de la régénération du Pin à crochets et de sa dynamique naturelle et une étude de classes d'âge sur des individus arrachés.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|--|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 1a | Forêts de Pins à crochets, pelouses en cours de recolonisation | ZSC | Réserve | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : protocole de suivi de Pins à crochets sur des placettes, dont certaines existent depuis 1988 ; étude des classes d'âge des individus arrachés sur les chantiers d'éco-volontaires.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Respecter la réglementation de la Réserve Naturelle.
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Pour le suivi, il apparaît intéressant d'appliquer le protocole utilisé pour les placettes déjà étudiées (protocole du CEMAGREF). Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Il en est de même pour le protocole à appliquer pour l'étude des classes d'âge.
- ✓ Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.
- ✓ Le choix des placettes supplémentaires sera défini avec le CEMAGREF et sera soumis à l'avis des comités cités ci-dessus.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi de ces 15 placettes contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

L'étude des classes d'âge comprend :

- ✓ La phase de protocole : récupération des individus arrachés (précision de leur lieu d'arrachage), mesures effectuées par des personnes compétentes (hauteur, diamètre au collet, estimation de l'âge).
- ✓ L'analyse des résultats obtenus.
- ✓ La rédaction d'un rapport.

Programmation sommaire des travaux

- ✓ Les placettes seront parcourues en fin de période de végétation, c'est-à-dire en septembre ou en octobre. Un passage tous les ans permettra de relier des résultats aux données météorologiques enregistrées.
- ✓ L'étude des classes d'âge pourra se réaliser tous les 5 ans, les individus seront stockés en attendant la réalisation des mesures prévues (hauteur, diamètre, âge).

Points de contrôle


Le rendu du rapport après chaque campagne de terrain et chaque étude des classes d'âge.

Références et coût de la mesure

- ✓ La 1^{ère} étude est estimée à 9 000 €/an ; soit 20 jours de travail à 450 € (15 jours à 2 personnes, soit 7,5 j/pers, pour la phase de terrain et 5 jours de traitement des données).
- ✓ La 2^{ème} étude est estimée à 4 500 €/5 ans ; soit 10 jours de bureau pour analyser 5 campagnes d'arrachage.

Financeurs potentiels

Pris sur les fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 2 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux

Préambule - contexte

De nombreux habitats sont en phase de transition, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme étant dans une phase intermédiaire entre deux habitats. Sur les Hauts-Plateaux, les habitats « d'origine » et les habitats qui s'installeront à terme, si aucune intervention n'est effectuée, sont d'intérêt communautaire et même pour certains prioritaires.

Ceux qui nous intéressent ici sont les pelouses en cours de recolonisation par des ligneux, comme le Pin à crochets (*Pinus uncinata*), l'Epicéa (*Picea abies*) et le Genévrier nain (*Juniperus sibirica*).

Il est nécessaire d'intervenir sur ces milieux pour réhabiliter les pelouses en cours de recolonisation et pour maintenir les lisières forestières qui ont tendance à progresser, et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ Cette recolonisation aura pour effet de menacer à terme la mosaïque de milieux (bosquets de Pins à crochets – pelouses ; pessières – clairières intraforestières...). Cette mosaïque a en effet un impact visuel important, offrant un aspect paysager de renommée.
- ✓ Ce phénomène de recolonisation se traduit par une perte de biodiversité associée à cet enchevêtrement de milieux. Outre la diminution de la variété des milieux, de nombreuses espèces spécifiques à cette mosaïque, comme certains passereaux de montagne et le Tétralyre, seraient affectées. La richesse biologique actuelle des Hauts-Plateaux dépend de nombreux paramètres dont cette variété de milieux.
- ✓ D'après le groupe de travail « pastoralisme », l'avancée de ces ligneux a un impact sur l'activité pastorale en faisant diminuer les surfaces pâturables.

Au vu de ces différents enjeux (paysager, biodiversité et pastoral), il s'avère nécessaire de maîtriser la progression de ces ligneux. Ce point a été abordé dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle et sera une problématique majeure dans le futur plan (révisé pour 2006). Le plan de gestion réalisé en 1999 avait défini cinq objectifs dont « le maintien de la diversité et l'intégrité des habitats et espèces existants » et « la préservation de l'aspect du paysage ».

Une intervention humaine doit ainsi être menée sur le Pin à crochets, l'Epicéa et le Genévrier pour maîtriser leur extension, voire réhabiliter des pelouses d'intérêt communautaire aujourd'hui recolonisées. Il faut noter toutefois que l'intervention ne se fait pas sur une pinède de Pin à crochets (habitat prioritaire) mais sur une pelouse en phase de reconquête ligneuse.

Ces interventions se feront, suivant les secteurs, pour rouvrir d'anciennes clairières ou pour stopper l'avancée des lisières. Il faut toutefois noter que le décret de la Réserve Naturelle interdit la coupe rase de certaines parcelles (cf. le décret n°85-280 du 25 février 1985, portant création de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors).

Suivant les secteurs d'intervention et l'ampleur des travaux, plusieurs solutions sont envisagées :

- ✓ Orienter la pratique pastorale pour continuer à associer les éleveurs et bergers qui participent au maintien des milieux et augmenter cette part : il est intéressant de mettre en place des actions spécifiques. Plusieurs solutions existent, comme la mise en place d'un « surpâturage » ou d'une « surfréquentation » momentanés sur les zones en cours de reboisement, comme la mise en place de parcs de nuits tournants aux abords de la cabane du berger, comme la présence de chèvres au sein des troupeaux...
- ✓ La Réserve Naturelle expérimente depuis 5 ans, en partenariat avec l'ONF, une action d'arrachage de plants avec des éco-volontaires. Sur ces chantiers, le travail se fait manuellement (arrachage, coupe). Cependant si la zone le nécessite, des ouvriers forestiers de l'ONF peuvent intervenir (débroussailluse, tronçonneuse). Ils coupent alors les gros individus, puis les débitent. Les rémanents sont regroupés en petits tas. Un débardage à cheval peut s'effectuer lorsque la récolte de gros bois atteint une valeur exploitable. Ce type d'action se fait avec le minimum d'intervention mécanique et ne nécessite pas la création de pistes pour accéder au chantier.
- ✓ Une intervention mécanique (débroussailluse, tronçonneuse) peut être envisagée sur les zones ne permettant pas un chantier d'éco-volontaires (zones trop denses, zones trop éloignées pour les éco-volontaires, zones avec une forte présence de Genévrier...). Le travail est alors effectué par des ouvriers forestiers qualifiés. Cette option ne devra pas avoir d'incidences sur les habitats et espèces environnantes au chantier.
- ✓ Un autre type d'intervention mécanique peut être proposé : il s'agit du broyage. Cette méthode plus forte a le mérite d'être rapide et efficace.
- ✓ Plus spécifiquement pour le Genévrier, le brûlage dirigé peut être la solution la plus efficace, mais le risque d'incendie et les conséquences que cette méthode peut avoir sur la faune, et plus particulièrement sur l'entomofaune, sont réels.

Avant de lancer de telles actions, il est nécessaire de sélectionner les zones d'intervention. Ce choix s'effectue d'après plusieurs éléments :

- ✓ Les diagnostics pastoraux réalisés, la prise en compte des pratiques pastorales actuelles.
- ✓ L'étude des photographies aériennes (passées et récentes).
- ✓ L'étude réalisée par le CEMAGREF sur la dynamique de recolonisation du Pin à crochets et des pelouses.
- ✓ La cartographie des habitats du site Natura 2000, réalisée par le CBNA de Gap-Charance.
- ✓ Et comme nous l'avons signalé auparavant, le choix des secteurs d'intervention doit également prendre en compte d'autres éléments, notamment la présence du Tétrasyre. La réhabilitation du biotope à Tétrasyre est un élément majeur. L'étude réalisée dans le cadre de l'OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne) sur la cartographie des habitats potentiels en période d'hivernage et de reproduction sur le massif du Vercors doit être intégrée.

Remarque : il est envisageable de combiner plusieurs pratiques pour traiter une zone.

Sur les secteurs où une intervention a été menée et qui sont concernés par l'activité pastorale, il serait intéressant d'étudier avec l'éleveur l'opportunité de faire pâturer ses bêtes sur cette zone, par le biais d'une convention...

Une des premières zones à traiter pourrait être située sur Varême. Cette zone répond en effet aux différents éléments : c'est une zone de recolonisation par le Pin à crochets et l'Epicéa (d'après l'étude du CEMAGREF), c'est une zone utilisée par le Tétrasyre (zone de chant, zone d'hivernage, zone de nichée) et cette zone répond à la demande des éleveurs.

Sur les secteurs de La Chau, Gerland et la Grande Cabane, des chantiers d'éco-volontaires se sont déjà déroulés. Il pourrait être intéressant de mettre en place de nouveaux chantiers sur ces secteurs pour

compléter les interventions passées. Du fait de leur intervention manuelle et de la courte durée du chantier, les zones éclaircies se font sur de petites surfaces.

Pour compléter cette action, un suivi spécifique est prévu. Il permettra de suivre l'évolution de cette mosaïque à travers l'évolution d'espèces caractéristiques de ce paysage : le Merle à plastron, le Venturon montagnard, le Bec croisé des sapins et autres passereaux de montagne. Ces espèces indicatrices sont étudiées à travers 2 protocoles (programme STOC capture ; Suivi Temporel des Oiseaux Communs) réalisés par le CORA 26. Ils existent depuis 1998. Ajouter à cela un programme STOC point-écoute : il est réalisé par les gardes de la Réserve Naturelle.

Les nombreuses données recueillies permettront de posséder un « recul » suffisant en cas d'évolutions significatives. Ces espèces indicatrices réagissent en effet aux évolutions naturelles du climat et de ces milieux. Ces programmes doivent être pérennisés.

Il est également intéressant de mettre en place un suivi de ces pelouses débroussaillées, suivi sous forme de placettes où la végétation est étudiée.

Les fiches action qui découlent de ce préambule sont les suivantes :

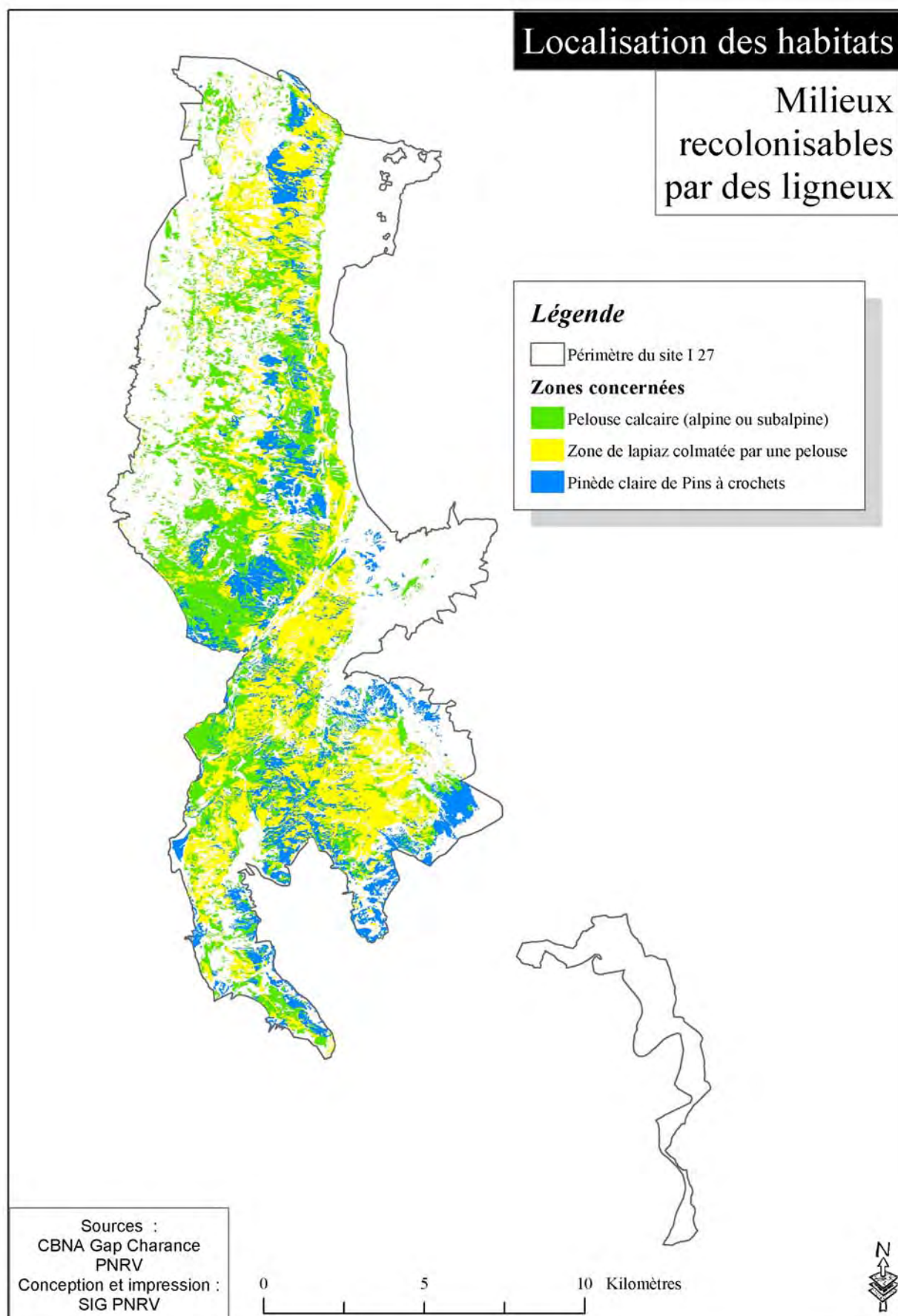
- ✓ Fiche action « 2a » : intervention sur les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux (maîtrise des ligneux)
- ✓ Fiche action « 2b » : suivi de la mosaïque « forêt – pelouse » à travers le suivi d'espèces communautaires inféodées à ce paysage
- ✓ Fiche action « 2c » : suivi de la végétation des zones débroussaillées


Renvois

Voir les fiches habitat : 6170 ; 6230 ; 9410 ; 9430

Voir les fiches espèce : Tétrasyre ; Venturon montagnard ; Merle à plastron ; Bec-croisé des sapins. Voir également les fiches d'autres passereaux de montagne, comme l'Alouette lulu.

Carte de localisation des habitats concernés



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 2 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 2a : intervention sur les milieux à forte dynamique de recolonisation par des ligneux (maîtrise des ligneux)

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

les habitats forestiers et la mosaïque de milieux composée par le pré-bois et les pelouses, les clairières intraforestières

Espèces concernées :

les espèces de la directive « Oiseaux » qui sont inféodées à ces milieux : le Tétraz-lyre et les passereaux de montagne (Alouette lulu, Venturon montagnard, Merle à plastron...)

Mesure :

Intervenir sur les zones à forte dynamique de recolonisation, y compris sur les zones déjà recolonisées

Objectif :

Maintenir une mosaïque de milieux (forêt – pelouse ; pré-bois – pelouse)

Méthode :

- ✓ Plusieurs possibilités : (Remarque : prise de photos avant et après intervention)
 - orienter la pratique pastorale : augmentation de la part de l'éleveur et du berger dans la gestion de l'espace : arrachage, forte pression ponctuelle de pâturage, parcs de nuits tournants aux abords de la cabane du berger, chèvres au sein du troupeau... une réflexion est à mener avec les éleveurs, la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) et l'Association pour le Développement de l'Economie Montagnarde (ADEM)
 - chantiers d'éco-volontaires : travail manuel (arrachage, coupe) avec ponctuellement des ouvriers forestiers pour débroussailler, couper et débiter les plus gros individus. Un débardage à cheval peut permettre de sortir les plus gros arbres
 - chantiers réalisés par des ouvriers forestiers qualifiés : travail mécanique
 - broyage
 - brûlage dirigé sur les Genévriers
- ✓ Entretien périodique de ces zones : compter un passage tous les 10-15 ans
- ✓ Définition annuelle des zones à traiter et du mode opératoire retenu, le tout en concertation avec les différents acteurs et utilisateurs

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 CAD (1601A, 2001) |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | Ou contrat Natura 2000 (mesures : F27001, F27008, AFH005, ou AFH006). |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir en €/ha/an | Coût maximal estimé par an et par chantier, en fonction de l'accessibilité, de la surface à traiter et du type de chantier |

Maître d'ouvrage : PNRV ou propriétaire (si contrat mis en place)

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 2a

Rappel

Objectif : maintenir une mosaïque de milieux en intervenant sur les zones à forte dynamique de recolonisation.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|--|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 2a | Habitats forestiers et la mosaïque de milieux (pré-bois, clairières) | ZSC | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : définition des zones d'intervention en tenant compte de trois notions : l'aspect paysager, la biodiversité et le pastoralisme. Importance dans le choix des paramètres de localisation, d'accès et de surface à traiter. L'intervention se fera par orientation de la conduite du troupeau ou manuellement (chantier d'éco-volontaires, berger), par intervention mécanique ou par brûlage dirigé. Les espèces ciblées par cette intervention sont le Pin à crochets, l'Épicéa et le Génévrier.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Respecter et appliquer la réglementation de la Réserve Naturelle (autorisations préfectorales, respect des consignes, pas de pollution...).
- ✓ Les choix de la zone et de la méthode employée seront définis par l'opérateur du site, le conservateur de la Réserve Naturelle et les acteurs et utilisateurs du site (éleveurs, ONF...).
- ✓ Ces choix seront validés par le comité de suivi et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Intervention uniquement sur le secteur défini, pas de création de pistes si non convenu au préalable.
- ✓ Sur la zone d'intervention, des îlots de régénération de Pins à crochets peuvent être maintenus.
- ✓ Le cas échéant, consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Mise en place d'un cahier des charges rigoureux pour chaque type d'intervention, afin d'engendrer un minimum d'impact sur l'environnement (débardage à cheval préférentiellement utilisé, utilisation d'outils mécaniques à huile biodégradable...)

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Augmentation de la part de l'éleveur et du berger dans la gestion des espaces : mise en place d'un parc de nuit tournant aux abords de la cabane du berger, présence de chèvres dans le troupeau. Pour le parc de nuit tournant, prendre en compte la présence de zones de nidification du Tétralyre.
- ✓ Pour les autres interventions, une phase de terrain permettra de définir les arbres qui seront enlevés et ceux qui seront maintenus (après avoir choisi la zone à traiter).
- ✓ Pour les interventions manuelles : arrachage et coupe (serpe, sécateur, scie). Les individus d'un diamètre supérieur à 10cm, à 1m30 du sol seront tronçonnés par des ouvriers forestiers. Des semis arrachés de Pin à crochets pourront être récupérés pour l'étude des classes d'âge (cf. fiche action « 1a »).
- ✓ Des surcoûts dus à une prise en compte de l'environnement seront engendrés par l'utilisation d'outils techniques (tronçonneuses, débroussailleuses, tracteur) fonctionnant avec des huiles biodégradables (à base d'huile de colza et de tournesol, ou équivalent) ou par le débardage à cheval (au moins jusqu'à la piste carrossable la plus proche et si la récolte de bois atteint une valeur exploitable, puis un tracteur prendra le relais). Ce type de débardage permettra de sortir les plus grosses pièces.
- ✓ Pour les interventions mécaniques : coupe et débroussaillage par des ouvriers forestiers.

- ✓ Pour le broyage : cette opération forte sera envisagée sur les zones accessibles, pratiques, peu sensibles et colonisées par de jeunes ligneux.
- ✓ Sur les zones traitées, les rémanents seront mis en tas de 1m³ au maximum et dans la mesure du possible, ces tas seront éparpillés de façon homogène, voire mis en dehors de la zone traitée, sous couvert forestier, pour réduire l'impact visuel.
- ✓ Pour le brûlage dirigé : spécifiquement adapté au Genévrier. Le choix de ces zones intègrera le risque d'incendie, les zones à risque ne seront pas traitées ainsi.
- ✓ Prise de photos (avant et après intervention) pour permettre un contrôle. Cela servira au suivi mis en place (cf. fiche action « 2b »).

Programmation sommaire des travaux

- ✓ Les actions entreprises par l'activité pastorale pourront se faire tout au long de la période de montée en alpage (en fonction de la présence d'une zone à Tétrasyre).
- ✓ Les chantiers se dérouleront après le 15 août et devront se limiter à l'automne, pour limiter les impacts sur certaines espèces et notamment le Tétrasyre.
- ✓ La surface traitée et donc la durée des travaux varient en fonction du nombre de pieds à enlever, de l'accessibilité, de l'éloignement de la zone à traiter...

Points de contrôle

- ✓ Le cahier d'alpage tenu par le berger.
- ✓ Le suivi des travaux et le contrôle final seront réalisés par un agent forestier, un garde de la Réserve Naturelle et l'animateur du site. La prise de photos complètera ce contrôle.

Références et coût de la mesure

Dans le cas de la mise en place d'un contrat Natura 2000 :

- ✓ Pour un chantier d'éco-volontaires, il faut compter 6 000 €. En moyenne, un éco-volontaire fait 40 ares par journée de travail (6 heures), soit en 6 jours, 15 éco-volontaires traitent 15 ha. A cela, il convient d'ajouter le temps d'ouvriers forestiers. Le coût à l'hectare revient donc en moyenne à 200 €.
- ✓ Pour un chantier d'ouvrier forestier : 250 €/jour (8 heures) avec utilisation de tronçonneuses et de débroussailleuses thermiques à huile biodégradable. En moyenne, 3 ouvriers en 3 jours de travail parcourent 10 ha. Le coût à l'hectare est donc en moyenne de 225 €.
- ✓ Le coût engendré par l'utilisation d'un broyeur atteint 1 000 €/ha.
- ✓ Pour le brûlage dirigé, il faut compter 700 €/ha avec la présence d'un technicien qualifié.

Pour la mise en place de CAD :

- ✓ Suivant la charge de travail supplémentaire à effectuer par le berger, compter de 75 à 250 €/ha, en fonction de la mesure agri-environnementale.


Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.

Contrats Natura 2000 ; mesures de l'annexe j du PDRN : AFH005 ou AFH006 et mesures i.2.7. (F27001 ou F27008).

Ou mise en place de CAD (1601A, 2001).

100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 2 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 2b : suivi de la mosaïque « forêt-pelouse » à travers le suivi d'espèces communautaires inféodées à ce paysage

| | |
|---------------------------|------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

les habitats forestiers et la mosaïque de milieu composée par le pré-bois et les pelouses, les clairières intraforestières

Espèces concernées :

les espèces de la directive « Oiseaux » qui sont inféodées à ces milieux : le Tétraz-lyre et les passereaux de montagne (Alouette lulu, Venturon montagnard, Merle à plastron...)

Mesure :

Poursuivre le suivi de ces passereaux de montagne pour étudier l'évolution de cette zone composée de milieux forestiers et prairiaux, en mosaïque. Pour le cas particulier du Tétraz-lyre, concerné également par cette mosaïque, un suivi lui est spécifiquement réservé (cf. fiche action « 8d »)

Objectif :

L'étude de l'évolution des populations de ces différentes espèces permettra de suivre l'évolution générale de cet espace, essentiel pour la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux

Méthode :

- ✓ 2 protocoles de suivi de ces espèces sont réalisés depuis 1998 par le CORA 26 sur la Réserve Naturelle : un programme STOC capture et un suivi spécifique sur le Merle à plastron, le Venturon montagnard et le Bec croisé des sapins. Les pérenniser permettra de posséder suffisamment de données pour prévenir d'une éventuelle évolution de ces espèces et de cette mosaïque
- ✓ Un autre protocole est réalisé par les gardes de la Réserve Naturelle : un programme STOC point-écoute

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100% Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 6 000 €/an | Ce montant est pour la réalisation des études menées actuellement par le CORA 26, le protocole appliqué par la Réserve Naturelle ne demandant pas de financements particuliers |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 2b

Rappel

Objectif : suivi de la mosaïque « forêt-pelouse », d'après le suivi de passereaux de montagne.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 2b | Les passereaux de montagne | ZSC et ZPS | Réserve | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : des protocoles de suivi sont réalisés sur ces espèces.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole appliqué jusqu'à présent devra être validé par le comité de suivi ; le conseil scientifique de la Réserve Naturelle ayant déjà validé ce protocole.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain : capture, marquage, mesures, recherche des nids...
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain, contenant les points cités ci-dessus et une cartographie.

Programmation sommaire des travaux

Plusieurs sessions de captures organisées au printemps et à l'automne. Actuellement elles se déroulent au Vallon de Combau, sur Gerland, aux Serrons et à la Fontaine des Prêtes. Une session de 2 jours se répète annuellement sur Combau.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Le coût est estimé à 6 000 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 2 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 3 |

Fiche action 2c : suivi de la végétation des zones débroussaillées

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

les habitats forestiers et la mosaïque de milieu composée par le pré-bois et les pelouses, les clairières intraforestières

Espèces concernées :

les espèces de la directive « Oiseaux » qui sont inféodées à ces milieux : le Tétralyre et les passereaux de montagne (Alouette lulu, Venturon montagnard, Merle à plastron...)

Mesure :

Mettre en place un suivi de ces pelouses, sous forme de placettes où la composition floristique est étudiée

Objectif :

Ce suivi permettra d'étudier la dynamique de végétation de ces pelouses débroussaillées. Il permettra également de définir la périodicité de l'entretien de ces zones

Méthode :

- ✓ Mise en place de 3 placettes par zone déboisée
- ✓ Sur ces placettes de 10m sur 10, seront étudiés la végétation herbacée ainsi que les ligneux qui se réinstalleraient. Elles seront marquées (GPS, piquet) et la prise de photos (des placettes et de l'intégralité de la zone déboisée) complétera les mesures
- ✓ Le suivi sera lancé l'année du débroussaillage pour posséder un « t0 » et la zone sera suivie tous les 5 ans

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100% Etat | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 900 €/zone traitée | Compter 2 jours par série de placettes (y compris le rapport), à 450 €/jour. Le coût annuel est à définir en fonction du nombre de zones traitées |

Maître d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 2c

Rappel

Objectif : suivre la dynamique des zones débroussaillées.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 2c | Les pelouses en cours de recolonisation | ZSC | Réserve | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de ces pelouses.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Le suivi est mis en place l'automne (ou le printemps suivant, avant le début de la période de végétation) qui suit l'opération de débroussaillage (mesure à « t0 »), puis un passage tous les 5 ans sera nécessaire pour assurer le suivi.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Par zone déboisée : 900 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 3 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les Erablaies de ravins (Forêt de ravins du *Tilio-Acerion**)

| | |
|------------------|----------------------|
| Code Natura 2000 | Code Corine Biotopes |
| 9180* | 41.43 |

Préambule - contexte

Cet habitat prioritaire est faiblement représenté dans les sites Natura 2000 de la région biogéographique alpine. Il est demandé aux pays membres de l'union européenne de proposer de nouveaux sites ou d'étendre les sites existants pour augmenter la superficie de cet habitat.

Le site qui fait partie de cette région biogéographique, contribue à sa représentation dans le réseau Natura 2000 même s'il n'est pas présent sur de grandes surfaces.

Remarque : cet habitat est présent en bordure ouest du site des Hauts-Plateaux du Vercors, ce qui argumente en faveur d'une extension du site Natura 2000 (cf. fiche action « 22a »).

A l'intérieur du site, de nombreuses zones sont de faible superficie. D'autres ne sont pas actuellement considérées comme des « érablaies de ravin » mais sont susceptibles de le devenir.

Le maintien et l'extension de cet habitat doivent être des objectifs prioritaires du site. Il faut mettre en oeuvre une gestion sylvicole adaptée à cet habitat, y compris sur les secteurs potentiels.

C'est un des points traités dans l'étude forestière réalisée par l'ONF pour ce document d'objectifs. Des modes de gestion sont proposés en faveur de cet habitat, dont des méthodes alternatives de débardage. La protection des sols et la protection des arbres (y compris la régénération) sont prises en compte. Ces modes de gestion doivent être appliqués.

La plupart de ces habitats se trouve sur des territoires forestiers gérés par l'ONF, ce qui nécessite que ces mesures soient intégrées aux aménagements forestiers.

Lorsque les modes de gestion préconisés occasionnent un surcoût, des contrats Natura 2000 seront élaborés.

Enfin, pour contrôler l'évolution de cet habitat ainsi que les effets des méthodes alternatives de débardage, un suivi doit être mis en place (protocole avec placettes).

Les fiches action liées à cet habitat sont les suivantes :

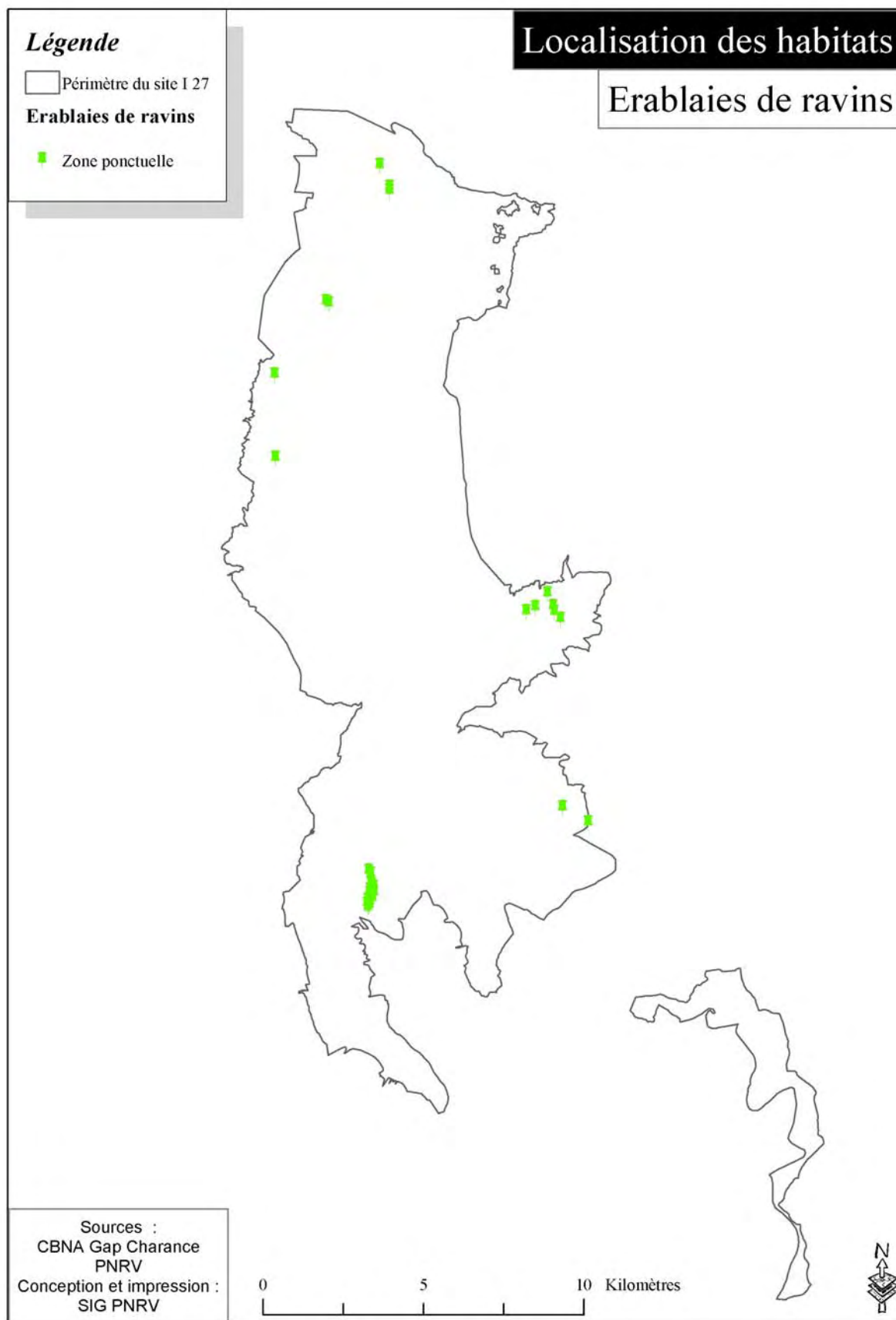
- ✓ Fiche action « 3a » : amélioration des Erablaies de ravins
- ✓ Fiche action « 3b » : suivi des Erablaies de ravins


Renvois

Voir la fiche habitat : 9180

Voir la fiche action : 22a

Carte de localisation des Erablaies de ravins



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 3 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 3a : amélioration des Erablaies de ravins

| | |
|----------------------|-------|
| Code Natura 2000 | 9180* |
| Code Corine Biotopes | 41.43 |

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :
les Erablaies de ravins et les secteurs potentiels à son installation

Espèces concernées :

| |
|--|
| <u>Mesure</u> : |
| Appliquer une gestion sylvicole adaptée pour favoriser son installation ou son extension |
| <u>Objectif</u> : |
| Augmenter la représentativité de cet habitat et/ou le maintenir dans un bon état de conservation |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'étude réalisée par l'ONF propose un mode de gestion forestière adapté à cet habitat et plus précisément une mise en œuvre de techniques alternatives de débardage : débusquage par traction animale et/ou utilisation de dispositifs de protection temporaire des troncs et/ou utilisation d'un matériel de débusquage portatif (câble) et/ou travaux visant la régénération d'Erables. De même, il est conseillé de matérialiser l'itinéraire à emprunter pour éviter que des dégradations ne soient commises sur des zones sensibles ✓ Appliquer ces préconisations de gestion, c'est-à-dire les prendre en compte dans les aménagements forestiers. Le milieu forestier dans lequel se trouvent ces habitats est essentiellement géré par l'ONF ✓ Prise en charge du surcoût de l'exploitation, s'il y a surcoût ; d'où la mise en place d'un contrat forestier Natura 2000 |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 Mesure i.2.7 (annexe j du PDRN) : F27013, F27009 |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir en €/ha/an | Le coût sera défini en fonction des secteurs et des surfaces à traiter |

Maître d'ouvrage : ONF

Maître d'ouvrage délégué pressenti : PNRV

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 3a

Rappel

Objectif : amélioration des Erablaies de ravins : augmenter sa représentativité sur le site et améliorer son état de conservation.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 3a | Erablaies de ravins | ZSC | L'intégralité du site | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : appliquer une gestion sylvicole adaptée sur les zones où cet habitat est présent (ou potentiellement présent).

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Les zones traitées seront soumises à l'avis du comité de suivi et du conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Intervention uniquement sur le secteur défini, pas de création de pistes si non convenu au préalable et emprunter les itinéraires définis.
- ✓ Débarder en conditions sèches pour la protection des sols.
- ✓ Respect de la réglementation de la Réserve Naturelle pour les zones situées à l'intérieur de son périmètre.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Appliquer les techniques alternatives de débardage prévues dans l'étude forestière du site des Hauts-Plateaux réalisée par l'ONF dans le cadre de ce document d'objectifs.
- ✓ Mettre en place momentanément des protections spécifiques sur les individus que l'on souhaite garder.

Programmation sommaire des travaux

A l'automne.

Points de contrôle

- ✓ Visites de terrain réalisées par un agent forestier, un garde de la Réserve Naturelle (si la zone est à l'intérieur de la Réserve Naturelle) et l'animateur du site.
- ✓ A noter que la mise en place d'un suivi permettra de vérifier les résultats attendus.

Références et coût de la mesure


Prise en charge du surcoût d'exploitation.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.

Mise en place d'un contrat Natura 2000 : mesure i.2.7 de l'annexe j du PDRN ; F27013.

100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 3 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 3b : suivi des Erablaies de ravins

| | |
|----------------------|-------|
| Code Natura 2000 | 9180* |
| Code Corine Biotopes | 41.43 |

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

les Erablaies de ravins et les secteurs potentiels à son installation

Espèces concernées :

| |
|---|
| <u>Mesure :</u> |
| Mettre en place un suivi sur cet habitat |
| <u>Objectif :</u> |
| Connaître l'évolution de cet habitat et son état de conservation, pour contrôler l'efficacité de la gestion sylvicole adaptée. Le but étant de maintenir cet habitat à long terme |
| <u>Méthode :</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mises en place de placettes de 10 ares sur 8 Erablaies en place ou en phase d'installation. Plusieurs placettes peuvent être apposées sur la même Erablaie. Elles seront marquées sur le terrain (piquet) et leurs coordonnées seront prises au GPS. Le suivi se déroulera tous les 5 ans ✓ Sur chaque placette, tous les arbres seront étudiés et marqués. Ils seront mesurés (hauteur, diamètre) et seront décrits suivant leur état général (vivant, en mauvais état, cassé, mort sur pied). L'état du sol sera également décrit (érosion, humus présent ou non, épais ou pas). Le suivi sera complété par la prise de photos |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | |
|---------|----------------|----------------|
| Durée | Illimitée | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement |
| Contrat | Natura 2000 | CAD |

| |
|---------------------------------------|
| Financement possible |
| Financement Natura 2000 100 % Etat |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 3 150 €/5ans | 3 placettes parcourues par jour et par 2 personnes + 1 jour d'analyse, soit 7 journées ; à 450 €/jour |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 3b

Rappel

Objectif : suivre l'installation et la bonne conservation des Erablaies de ravins.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 3b | Erablaies de ravins | ZSC | L'intégralité du site | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de cet habitat.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Pour les zones forestières non gérées par l'ONF, consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Suivi effectué l'automne.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Action estimée à 3 150 € tous les 5 ans, soit 7 journées : 3 jours de terrain effectués par 2 personnes et 1 jour bureau.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 4 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

La zone humide de Chevalière (tourbière basse alcaline)

| | |
|------------------|----------------------|
| Code Natura 2000 | Code Corine Biotopes |
| 7230 | 54.23 |

Préambule - contexte

Les zones humides sont très faiblement représentées sur les Hauts-Plateaux du Vercors et sur l'intégralité du site Natura 2000.

Cependant, une zone humide de taille conséquente (dont 0,6 ha de tourbière) se trouve sur le secteur de Chevalière, sur la commune de Chichilianne. Cet habitat même s'il n'est pas prioritaire, présente un intérêt patrimonial à l'échelle du site et plus particulièrement à l'échelle de la Réserve Naturelle.

Le maintien de cet habitat dans un bon état de conservation est à privilégier, d'autant plus que le pâturage bovin met en avant sa sensibilité en le fragilisant ponctuellement. Cette observation figure dans la cartographie des habitats réalisée par le CBNA de Gap-Charance.

Le diagnostic pastoral réalisé pour l'alpage de Chevalière prévoit la mise en place d'un « parc d'infirmerie » sur la partie haute de cette zone humide (voir la proposition sur la carte en page 30). Il pourrait être mis en place et à l'intérieur de ce parc, interdire l'accès aux zones les plus touchées, les plus sensibles, avec la pose de défens (les secteurs marécageux, les berges dégradées). Cette mesure aura pour effet de limiter le pâturage sur cette zone.

Il pourrait être également intéressant de mettre en défens différents secteurs de la zone humide, ponctuellement dégradés ou menacés. Ces défens interdiront l'accès aux zones humides (absence de pâturage). Les choix des secteurs à protéger se feront avec l'éleveur concerné.

L'accès à une partie de la zone humide pourra être autorisée en cas de sécheresse.

Les achats de piquets, de filets et de batteries ainsi que le temps de pose et de dépose de ces enclos vont demander au groupement pastoral un investissement supplémentaire qui devra être pris en charge par la concrétisation d'un contrat Natura 2000.

La mise en place de ce parc ou de ces défens sera également bénéfique aux bêtes : l'arrêt du piétinement du cours d'eau et de ses berges améliorera la qualité de l'eau (pas de boue) et limitera la propagation de maladies de pieds (amélioration de l'état sanitaire du bétail).

Cette action permettra l'amélioration de l'état de conservation de cet habitat, ce que confirmera le protocole de suivi qui sera mis en place. Les placettes seront positionnées de façon à représenter les

différentes mesures mises en place : la mise en défens (pâturage interdit), le parc d'infirmierie (pâturage limité) et les zones pâturées librement.

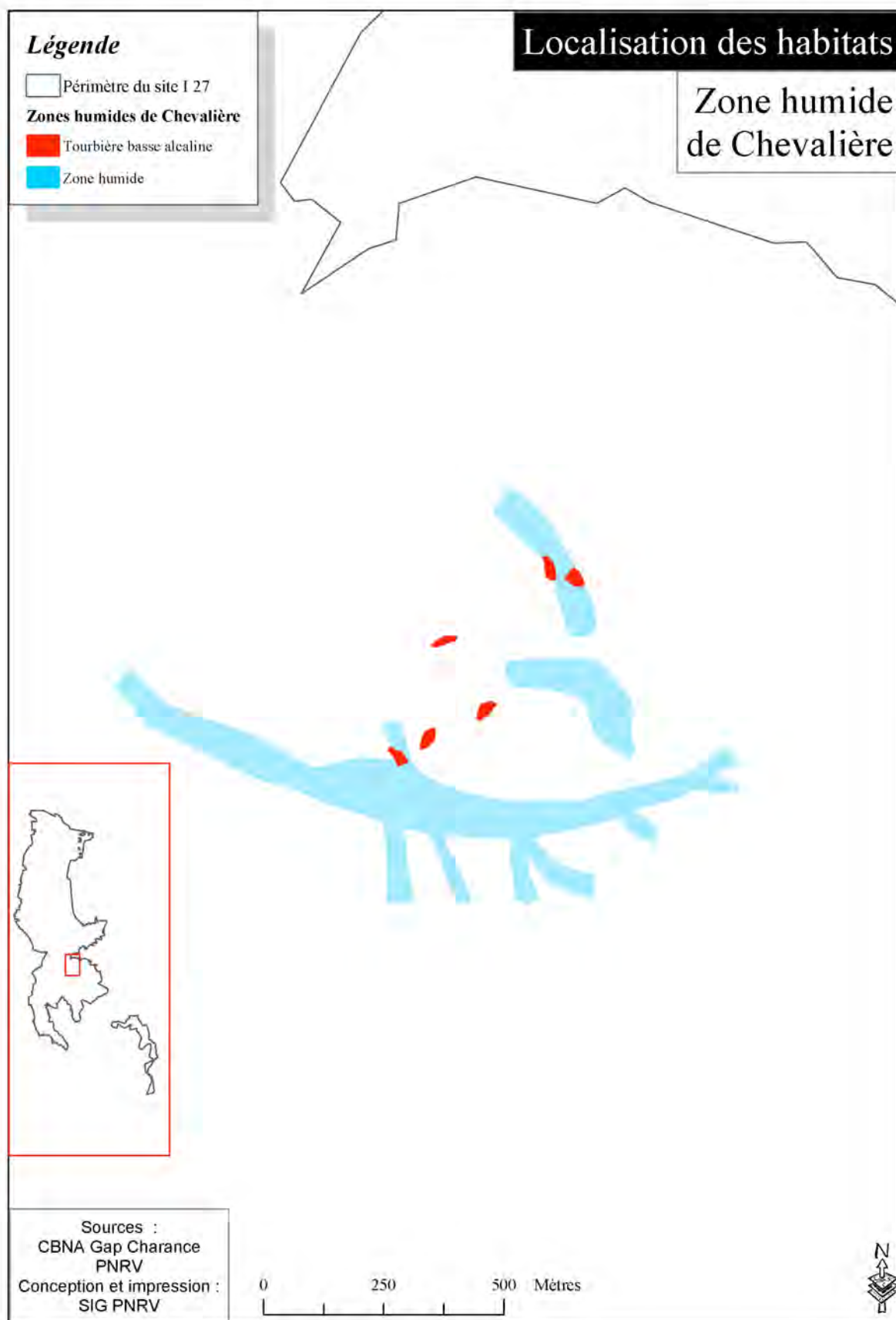
Les fiches action liées à cette zone humide sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 4a » : conservation de la zone humide de Chevalière
- ✓ Fiche action « 4b » : suivi de la zone humide de Chevalière

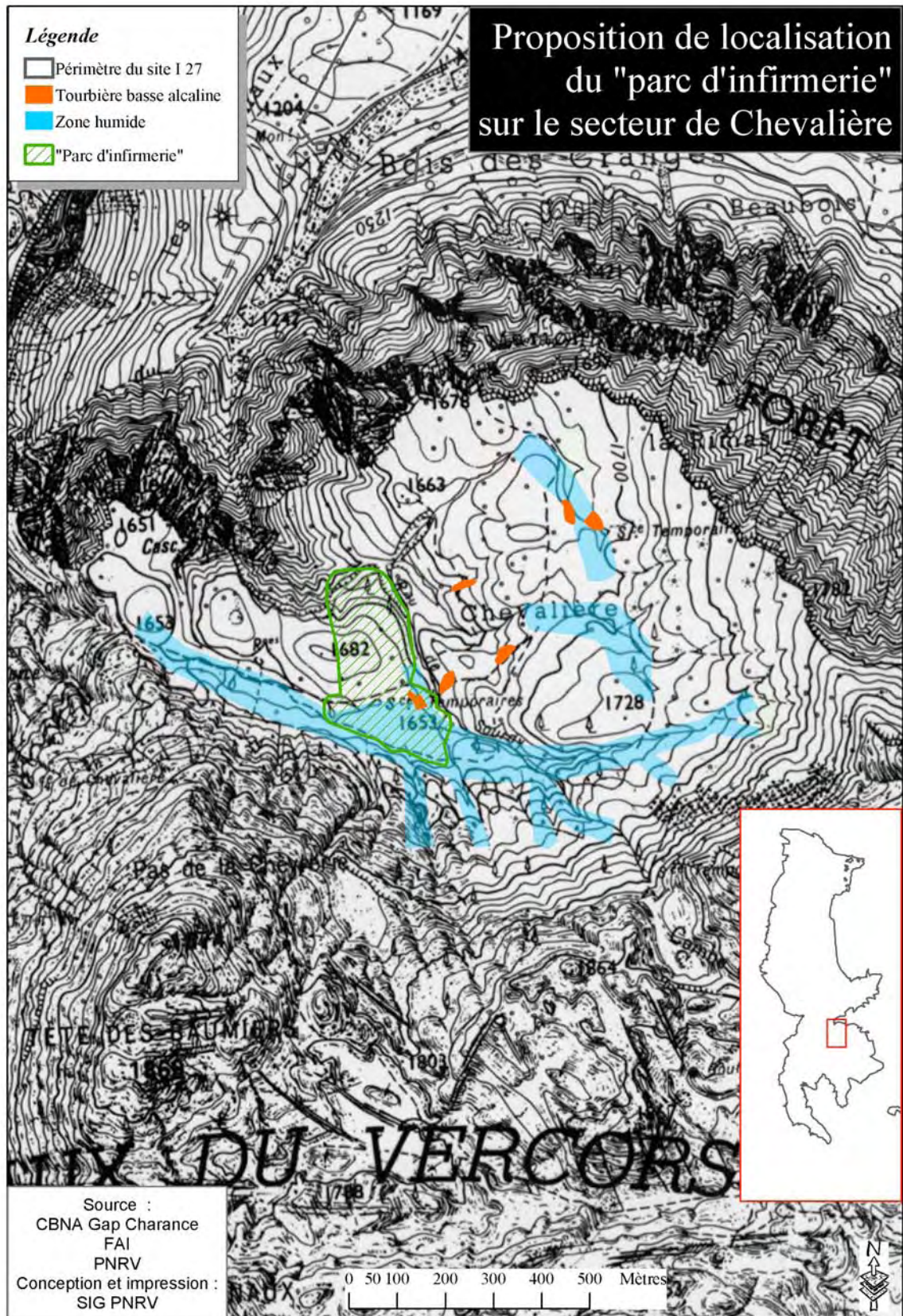
Renvois


Voir la fiche habitat : 7230

Carte de localisation de la zone humide



Carte : proposition de localisation du « parc d'infirmierie »



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 4 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 4a : conservation de la zone humide de Chevalière

| | |
|----------------------|-------|
| Code Natura 2000 | 7230 |
| Code Corine Biotopes | 54.23 |

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
tourbière basse alcaline

Espèces concernées :

Mesure :

Mettre en place des enclos permettant de limiter les impacts d'un surpâturage :

- ✓ installation d'un « parc d'infirmerie », sur la partie supérieure de cette zone humide
 - ✓ et/ou mise en place de défens sur des petites parties de la zone humide.
- Ces enclos permettront de réhabiliter cet habitat dans un bon état de conservation

Objectif :

Lutter contre le surpâturage, contre le piétinement intensif et contre la fertilisation excessive de cette zone (la charge animale est localement trop importante). Cette mesure permettra d'améliorer son état de conservation, et ce à long terme. Elle permettra également d'améliorer l'état sanitaire des bovins et la qualité de l'eau

Méthode :

- ✓ Mettre en place le « parc d'infirmerie » et/ou les défens : pose de la clôture électrique amovible en début d'estive sur la zone définie. Elle sera enlevée à la fin de la saison. A l'intérieur du « parc d'infirmerie », mettre en place de petites clôtures pour interdire l'accès aux zones les plus touchées
- ✓ Mettre en place une convention engageant le groupement pastoral à mettre dans le « parc d'infirmerie » uniquement les bêtes le nécessitant et à réaliser un cahier d'infirmerie (utile au suivi scientifique, cf. fiche action « 4b »)
- ✓ A noter qu'en cas de sécheresse, l'accès au cours d'eau pourra être autorisé

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 CAD : mesure agri-environnementale 1806C |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|--|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir 1 800 € la 1 ^{ère} année, puis 500 €/an | Le coût du CAD est à définir en fonction de la perte de surface de pâturage. Le coût de l'action en elle-même : la 1 ^{ère} année, 1 300 € de matériel + 5 jours de berger (pose et dépose) à 100 €/jour, puis 5 jours de berger par an |

Maitre d'ouvrage : propriétaire

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 4a

Rappel

Objectif : maintenir la zone humide de Chevalière dans un bon état de conservation.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|--|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 4a | Zone humide (tourbière basse alcaline) | ZSC | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : mise en place d'enclos permettant de limiter les impacts d'une charge animale qui peut s'avérer trop importante pour cet habitat sensible.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Utiliser le « parc d'infirmierie » comme tel et remplir le cahier d'infirmierie.
- ✓ Le groupement pastoral, le comité de suivi et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle seront associés à la mise en place (taille et localisation des enclos) et au suivi de cette action.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Achat du matériel nécessaire à l'installation des enclos.
- ✓ Pose en début d'estive des enclos (« parc d'infirmierie » et défens) et dépose à la fin de la saison.

Programmation sommaire des travaux

Pendant la période d'estive.

Points de contrôle

- ✓ Contrôles effectués par un garde de la Réserve Naturelle et l'animateur du site, en plus du contrôle de la DDAF.
- ✓ La tenue du cahier d'alpage.
- ✓ A noter que la mise en place d'un suivi permettra de vérifier les résultats attendus.

Références et coût de la mesure

Le coût du CAD est à définir en fonction de la perte de surface de pâturage.

Le coût de base de cette action est estimé d'après l'achat du matériel et d'après le temps de pose et dépose ; soit 1 300 € :


- ✓ 400m de fil linéaire = 50 € HT.
- ✓ 50 piquets = 150 € HT.
- ✓ 2 électrificateurs (batteries + panneaux solaires) = 1 100 € HT.

Il faut ajouter 5 jours de berger pour la pose et la dépose à chaque estive à 100 €/jour ; soit 500 €.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000.

Mise en place d'un CAD : mesure agri-environnementale 1806C.
100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 4 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 4b : suivi de la zone humide de Chevalière

| | |
|----------------------|-------|
| Code Natura 2000 | 7230 |
| Code Corine Biotopes | 54.23 |

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
tourbière basse alcaline

Espèces concernées :

Mesure :

Mettre en place un suivi

Objectif :

Mettre en place un suivi qui permettra de contrôler les effets de la mise en défens de cette zone humide, c'est-à-dire l'amélioration de son état de conservation

Méthode :

- ✓ Mettre en place un protocole de suivi sur la zone humide. Il intégrera le « piétinement » (faible ou toujours trop important), l'installation de semis (qui suggérerait un début de reboisement, auquel cas il sera nécessaire de réfléchir aux suites à donner à cette action)
- ✓ Définir 5 placettes de 1 are, marquées au GPS et par un piquet, pour lesquelles sera décrite la végétation et son état, et ce tous les ans après le départ des bêtes. Le suivi sera complété par la prise de photos. Les placettes seront réparties sur différentes zones : pâturées, non pâturées et sur des zones qui ne sont pas protégées toutes les années

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 900 €/an | 1 journée de terrain + 1 de bureau ; à 450 €/jour |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 4b

Rappel

Objectif : suivre l'amélioration de l'état de conservation de la zone humide de Chevallière, puis son maintien dans un bon état.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 4b | Tourbière basse alcaline | ZSC | Réserve | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de cet habitat.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.
- ✓ Le groupement pastoral sera associé à ce suivi.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Protocole réalisé après le départ des bêtes, et ce tous les ans.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Le coût est estimé à 900 € par an, soit 2 journée de travail (terrain + bureau).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 5 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les pelouses de crêtes

| |
|---------------------------|
| Code Natura 2000 |
| 6170 - 6210 – 6430 - 6520 |

Préambule - contexte

Ces habitats d'intérêt communautaire sont sensibles, particulièrement en période de forte chaleur : les versants exposés au nord (plus frais et plus humides) sont préférentiellement pâturés par les ovins. Ils s'y concentrent.

Il faut contrôler l'évolution de ces habitats en mettant en place un suivi.

Dans un premier temps, il convient d'analyser et d'étudier les zones utilisées ainsi que leur durée d'utilisation. Puis le suivi sera mis en place en intégrant les zones pâturées (faiblement, fortement) et non pâturées. Le choix des placettes sera effectué par l'animateur du site avec l'avis du comité de suivi du site et du conseil scientifique de la Réserve Naturelle, pour les placettes posées sur la Réserve Naturelle. L'avis du CBNA sera également sollicité.

Un cahier de pâturage sera tenu précisant le nombre de bêtes présentes et le nombre de jours de présence.


Le nombre de placettes sera de 12, réparties à part égale sur des zones non pâturées et des zones plus ou moins pâturées.

La fiche action liée à ces pelouses est la suivante :

- ✓ Fiche action « 5a » : suivi des pelouses de crêtes

Renvois

Voir les fiches habitat : 6170 ; 6210 ; 6430

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 5 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 5a : suivi des pelouses de crêtes

| | | | |
|----------------------|------------------------|---------------------------|---------------------|
| Code Natura 2000 | 6170/6210/6430/6520 | Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Code Corine Biotopes | 36.43/34.32/37.82/38.3 | Entité(s) concernée(s) | Réserve et Glandage |

Habitats concernés :
les pelouses des crêtes

Espèces concernées :
les espèces liées à ces habitats

Mesure :

Mettre en place un suivi des pelouses de crêtes

Objectif :

Certaines pelouses qui composent ces crêtes sont soumises à la pression du pâturage. Le risque est qu'elles soient surpâturées et à terme, dégradées de façon irréversible. Ce suivi permettra de contrôler l'évolution de ces pelouses et ainsi d'anticiper une dégradation irréversible

Méthode :

- ✓ Après avoir analysé les zones des crêtes utilisées par les troupeaux (avec les acteurs concernés), mettre en place un protocole classique de suivi avec 12 placettes (de 5m sur 5) sur les zones les plus fréquentées. Ces placettes seront marquées (piquet et GPS) pour reproduire l'opération tous les 5 ans
- ✓ A l'intérieur de celles-ci, la composition floristique et le recouvrement végétal seront étudiés, de même que l'apparition de zones érodées. La prise de photos complétera les relevés

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 1 350 €/5ans | 3 jours (2 de terrain, 1 de bureau) pour les 12 placettes ; à 450 €/jour |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 5a

Rappel

Objectif : suivre l'état de conservation des pelouses de crêtes.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 5a | Pelouses des crêtes | ZSC | Réserve et Glandage | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de ces pelouses.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.
- ✓ Les groupements pastoraux seront associés à ce suivi.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Campagne de mesure effectuée tous les 5 ans.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

2 journées de terrain, plus 1 de bureau ; pour les 12 placettes.
Soit 3 jours à 450 € : 1 350 € par campagne.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 6 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

| |
|------------------|
| Code Natura 2000 |
| 1902 |

Préambule - contexte

La plus grande orchidée d'Europe fait partie des espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la directive « Habitats ». Des mesures doivent être mises en place en faveur de cette espèce.

Remarque : cette espèce rencontrée sur le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux est surtout présente en bordure du site. Ce fait justifie l'intérêt de la fiche « 22 » qui traite de l'extension du site.

Compte tenu de l'importance de cette espèce et de sa distribution, il serait intéressant de connaître sa répartition au-delà des limites actuelles du site Natura 2000 (en particulier sur la partie occidentale du Trièves et le Haut-Diois).

Il faut envisager sa conservation à une plus vaste échelle que celle du site ; des études et suivis sont menés ponctuellement sur des zones proches du site (par exemple : une étude réalisée par l'ONF sur la forêt communale de Treschenu-Creyer, Drôme).

Les stations de Sabot de Vénus étant pour la plupart connues, il serait intéressant de toutes les recenser. Il faudrait également connaître les zones susceptibles de l'accueillir.

L'important étant de regrouper, de centraliser ces données, pour que l'animateur du site puisse posséder tous les éléments nécessaires au maintien de cette espèce. Cette action passe par une recherche et une acquisition des données que possèdent les associations de protection de la nature, les différents organismes, ainsi que les naturalistes indépendants. Un partenariat fort doit s'installer entre ces différentes structures et personnes individuelles.

Pour améliorer son habitat et sa représentativité sur le site, des éléments sont apportés dans l'étude de l'ONF. Une gestion sylvicole adaptée est préconisée : gérer le couvert forestier en éclaircissant les peuplements qui l'abritent.

Une campagne d'information doit être menée puisque des prélèvements se font encore sur cette espèce protégée.

Toutes ces actions visent à améliorer la représentativité de cette espèce et le nombre de pieds au sein des stations.

Un protocole de suivi de ces stations est prévu pour compléter ces différentes mesures et pour vérifier si les actions mises en place permettent d'atteindre l'objectif fixé.

Les fiches action liées à cette espèce sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 6a » : recensement des stations de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et des zones potentielles à son installation
- ✓ Fiche action « 6b » : conservation et amélioration des habitats favorables au Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- ✓ Fiche action « 6c » : suivi de stations de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- ✓ Fiche action « 6d » : information du public pour limiter les cueillettes sauvages du Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

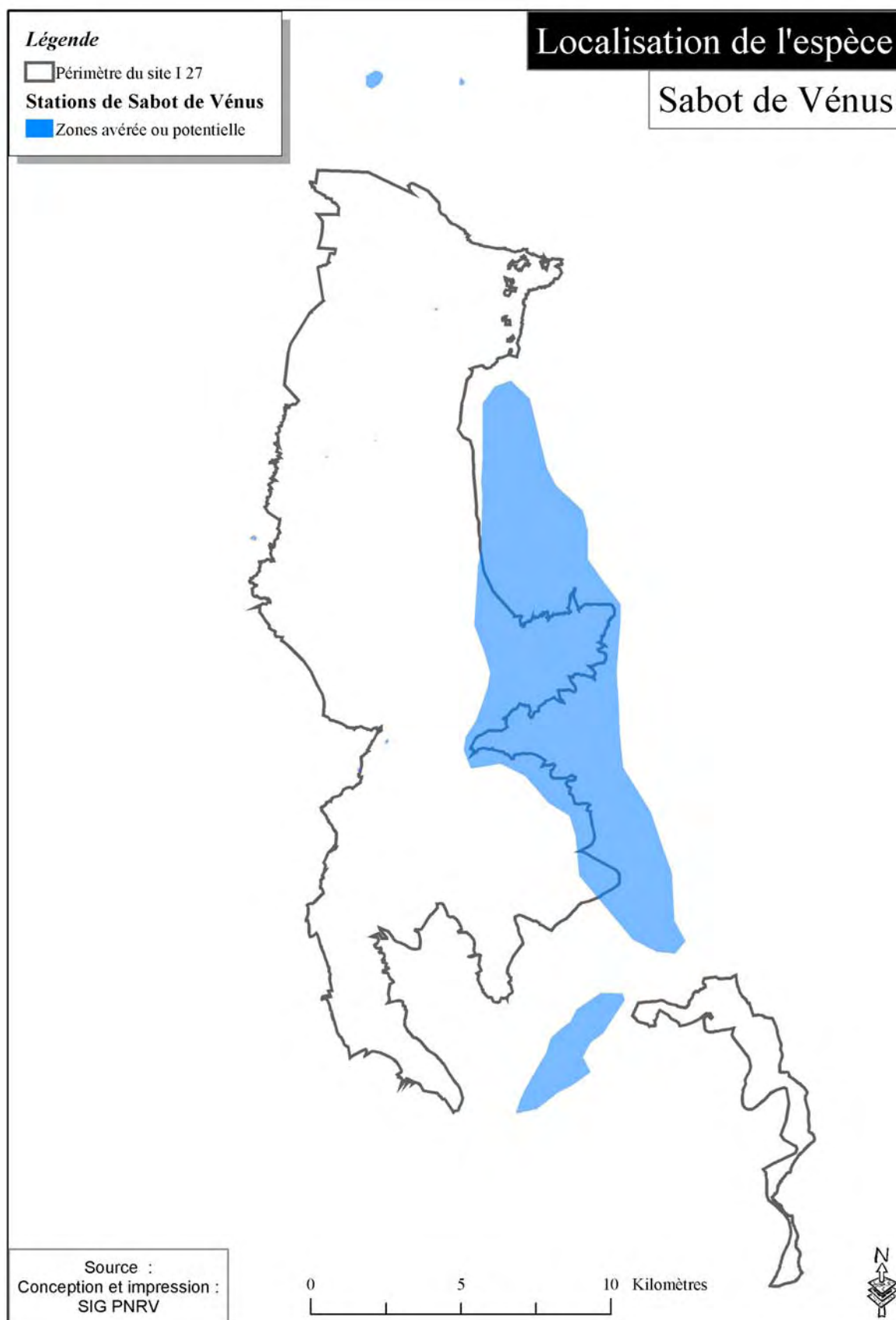
Revois


Voir la fiche espèce : 1902

Voir les fiches habitat : 9110 ; 9130 ; 9150

Voir la fiche action : 14a ; 22a

Carte des stations connues du Sabot de Vénus ou des secteurs potentiels



| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 6 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 6a : recensement des stations de Sabot de Vénus (*Cyripedium calceolus*) et des zones potentielles à son installation

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | 1902 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site + sa périphérie |

Habitats concernés :

les différentes hêtraies : 9110, 9130 et 9150 ;
 les pinèdes de Pins sylvestre (habitat non communautaire, Code Corine Biotopes : 42.58)

Espèces concernées :

Sabot de Vénus (*Cyripedium calceolus*)

Mesure :

Regrouper, centraliser les données que possèdent les associations de protection de la nature, les différents organismes et les naturalistes indépendants sur la localisation de ses stations. Recenser les zones potentielles à son installation. L'intérêt se porte également sur les zones en périphérie du site

Objectif :

Recenser ses stations pour mieux connaître cette espèce : sa répartition actuelle, les sites potentiels à son installation et les zones menacées

Méthode :

- ✓ Réaliser une fiche de site qui permettra de noter les données de l'inventaire, la description de l'habitat, le propriétaire foncier...
- ✓ Mettre en place un partenariat avec tous les acteurs possédant des données sur le Sabot de Vénus. L'animateur du site doit être en possession de ces données
- ✓ Recenser les zones forestières susceptibles d'accueillir cette espèce. Cette phase se réalisera avec l'aide de photos aériennes, de la cartographie des habitats et des connaissances de personnes de terrain (ONF, CBNA de Gap-Charance, naturalistes...)
- ✓ Il serait intéressant d'élargir la récupération de données aux abords du site Natura 2000. Cette étape constituerait un élément supplémentaire pour l'étude de l'extension du site

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Limitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 5 000 € | Campagne d'inventaire de terrain + recherche de données estimée à 20 jours à 250 €/jour Pourrait être réalisée dans le cadre d'un stage |

Maître d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 6a

Rappel

Objectif : recenser les stations de Sabot de Vénus (recherche de données, inventaire de terrain).

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 6a | Sabot de Vénus | ZSC | L'intégralité du site | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : recherche de données sur les stations connues et campagne de terrain pour inventorier de nouvelles zones et pour réaliser une base de données sur ces stations.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Inventaire : le protocole sera validé par le comité de suivi du site et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.

Descriptif des engagements rémunérés

L'inventaire contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps (par rapport aux données connues de ces stations).
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Le rapport rendu à la fin de l'inventaire avec la cartographie associée.

Références et coût de la mesure

Une estimation de 5 000 € mais qui dépend du protocole retenu (stage ou pas) ; soit 20 jours à 250 € (terrain + bureau).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 6 |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 |
| | | | Action b |
| | | | Priorité 1 |

Fiche action 6b : conservation et amélioration des habitats favorables au Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | 1902 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

les différentes hêtraies : 9110, 9130 et 9150 ;
 les pinèdes de Pins sylvestre (habitat non communautaire, Code Corine Biotopes : 42.58)

Espèces concernées :

Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Mesure :

Améliorer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats du Sabot de Vénus. Cela passe par une gestion du couvert forestier et donc une gestion sylvicole adaptée

Objectif :

Conserver ces habitats et/ou favoriser son installation dans les zones susceptibles de l'accueillir

Méthode :

- ✓ L'étude réalisée par l'ONF dans le cadre de ce document d'objectifs propose une gestion forestière adaptée à cette espèce. Elle ressort plusieurs éléments sur lesquels il faut se baser, dont l'éclaircissement des habitats, y compris ceux qui sont denses depuis longtemps, puisqu'une réouverture réveillera les pieds existants et favorisera l'extension de la station (restauration d'habitat). L'essentiel étant de maintenir les peuplements forestiers clairs, il faudra repasser sur ces zones régulièrement (tous les 10 ans)
- ✓ Si besoin est, mesurer la quantité de lumière qui arrive au sol. Les conditions optimales pour le Sabot de Vénus sont de 30 à 60 % de lumière incidente, soit une forêt claire. Un horizontoscope permettra de connaître la durée de l'ensoleillement journalier
- ✓ Un cahier des charges spécifique à la réalisation de travaux sera établi et appliqué lorsqu'une exploitation forestière concernera une station (exploitation à proximité ou empruntant une station). Si des surcoûts sont engendrés, ils seront pris en charge par des contrats Natura 2000

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | |
|---------|----------------|----------------|
| Durée | Illimitée | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement |
| Contrat | Natura 2000 | CAD |

| |
|---|
| Financement possible |
| Financement Natura 2000 Contrat Natura 2000 : mesure i.2.7 du PDRN, F27005, F27009 |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir en €/ha/an | Le coût sera défini en fonction des secteurs et des surfaces traitées, ainsi que de l'accessibilité |

Maitre d'ouvrage : ONF ou propriétaire

Maitre d'ouvrage délégué pressenti : PNRV

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 6b

Rappel

Objectif : conserver et/ou améliorer les habitats favorables au Sabot de Vénus.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 6b | Sabot de Vénus | ZSC | L'intégralité du site | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : appliquer une gestion sylvicole adaptée.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Les zones traitées seront soumises à l'avis du comité de suivi du site et du conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Intervention uniquement sur le secteur défini, pas de création de pistes si non convenu au préalable et emprunter les itinéraires définis.
- ✓ Réaliser un cahier des charges spécifique à des exploitations forestières, lorsqu'elles se pratiquent aux abords d'une station ou lorsqu'elles doivent emprunter un itinéraire sur lequel se trouve une station.
- ✓ Débarder en conditions sèches pour la protection des sols. Ne pas traîner les grumes sur les stations.
- ✓ Marteler au printemps pour repérer les pieds de Sabot de Vénus. Favoriser les essences à feuillage perméable à la lumière (Pins, plutôt que Hêtres et Epicéas).
- ✓ Maintenir les vides forestiers dus aux chablis ou à des conditions écologiques particulières.
- ✓ Respect de la réglementation de la Réserve Naturelle pour les zones situées dans son périmètre.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Application stricte d'un cahier des charges réalisé lorsqu'une exploitation forestière concerne une station de Sabot de Vénus. Ce cahier des charges sera rédigé par l'animateur après concertation auprès de l'ONF, de naturalistes et d'autres experts scientifiques.
- ✓ Eclaircir les zones forestières retenues.
- ✓ Dégagement des semis, dépressage, si jugés nécessaires.

Programmation sommaire des travaux

A l'automne.

Points de contrôle

- ✓ Visites de terrain réalisées par un agent forestier, un garde de la Réserve Naturelle (si la zone est à l'intérieur de la Réserve Naturelle) et l'animateur du site.
- ✓ A noter que la mise en place d'un suivi permettra de vérifier les résultats attendus (cf. fiche action 6c).

Références et coût de la mesure


Le coût sera défini en fonction des secteurs et des surfaces à traiter : en €/ha/an.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.

Mise en place d'un contrat Natura 2000 : mesure i.2.7 de l'annexe j du PDRN ; F27005.

100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 6 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 6c : suivi de stations de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | 1902 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

les différentes hêtraies : 9110, 9130 et 9150 ;
 les pinèdes de Pins sylvestre (habitat non communautaire, Code Corine Biotopes : 42.58)

Espèces concernées :

Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Mesure :

Mettre en place un suivi des stations de Sabot de Vénus, y compris sur les zones susceptibles de l'accueillir (sur lesquelles la gestion sylvicole préconisée a été mise en place)

Objectif :

Estimer l'évolution de sa population dans le temps sur le site et estimer si les actions mises en œuvre permettent d'arriver à l'objectif de conservation que l'on s'est fixé. Ces évolutions doivent être mises en parallèle aux données météo (cf. fiche « 14 » sur l'observatoire)

Méthode :

- ✓ Mise en place de 6 placettes (marquées au sol par un piquet et au GPS) de 10 ares, sur lesquelles sont inventoriés les pieds de Sabot de Vénus. Repasser tous les 5 ans sur ces placettes. En plus du nombre de pieds et de la date du relevé, le recueil de données comprendra le stade phénologique, le type de milieu... et tous les renseignements relatifs aux éventuelles perturbations constatées. La prise de photographies numériques rendra compte des éléments décrits
- ✓ Un autre suivi sera mené par la Réserve Naturelle sur 7 stations précises. Tous les ans, la date de floraison, le nombre de pieds et l'évolution de la strate herbacée seront renseignés
- ✓ Mises à jour régulières de l'inventaire de la fiche action « 6a »

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 2 250 €/5 ans | 5 jours (terrain + bureau) à 450 €/jour (pour les 6 placettes) 2 ^{ème} suivi : temps de garde de la Réserve Naturelle ne nécessitant pas de financements |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 6c

Rappel

Objectif : suivre les stations de Sabot de Vénus ; le nombre de pieds devant augmenter suite à l'amélioration de son habitat.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 6c | Sabot de Vénus | ZSC | L'intégralité du site | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de cette espèce.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

- ✓ Tous les 5 ans, une campagne de terrain sera menée pendant sa période de végétation.
- ✓ Le suivi réalisé par la Réserve Naturelle sera annuel.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Chaque campagne de terrain est estimée à 2 250 € (pour la série de 6 placettes).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 6 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action d |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 6d : information du public pour limiter les cueillettes sauvages du Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | 1902 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

les différentes hêtraies : 9110, 9130 et 9150 ;
 les pinèdes de Pins sylvestre (habitat non communautaire, Code Corine Biotopes : 42.58)

Espèces concernées :

Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Mesure :

Informer le public sur la nécessité de protéger cette espèce et donc de ne pas la cueillir

Objectif :

Limiter les prélèvements sauvages de cette espèce protégée

Méthode :

- ✓ Réalisation d'une plaquette d'information et d'une affiche
- ✓ Organiser entre les différents services chargés de la police de la nature une surveillance accrue de ces zones

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|---------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 50 % Etat + 50 % CG 26/38 | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 3 000 € | Dépliants au format A4 : 1 500 € pour 1 000 exemplaires Affiche au format A2 : 1 500 € pour 200 exemplaires + Temps d'animateur pour la réalisation des documents |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 6d

Rappel

Objectif : informer le public sur la nécessité de protéger le Sabot de Vénus et donc de ne pas le cueillir.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 6d | Sabot de Vénus | ZSC | L'intégralité du site | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation de 1 000 plaquettes au format A4 (pliées en 3) et de 200 affiches au format A2.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Appliquer la charte graphique du PNR du Vercors, sans oublier le logo Natura 2000 et les logos des différents partenaires.
- ✓ Les plaquettes et affiches seront validées par le comité de suivi du site et les comités scientifiques et consultatifs du Parc et de la Réserve Naturelle.
- ✓ Distribution des plaquettes et affiches dans les communes concernées.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Achat des photos retenues pour les plaquettes et affiches.
- ✓ Impression : plaquettes sur du papier recyclé 120 grammes (quadri recto verso) et affiches sur du papier 200 grammes glacé.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Les plaquettes et affiches imprimées.

Références et coût de la mesure

Compter 3 000 € pour la conception et la réalisation des affiches et des plaquettes.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
50 % Etat + 50 % CG 26/38.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 7 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les chiroptères et l'entomofaune

Préambule - contexte

Les données « chauves-souris » sont faibles sur le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux. Il est nécessaire de lancer un inventaire. Certaines espèces d'intérêt communautaire sont potentiellement présentes sur le site.

Le protocole est décliné sur plusieurs années, avec un inventaire réalisé sans détermination au préalable des zones à prospecter. Ces zones devront néanmoins prendre en compte la diversité des milieux du site.

Une surveillance de ces espèces pourra être mise en place après la phase d'inventaire. Des gardes de la Réserve Naturelle sont spécialisés sur les Chiroptères et sont agréés pour la capture. Cette action, qui valorise les compétences de l'équipe de la Réserve Naturelle, pourra se produire régulièrement lors des tournées des gardes, une fois que la Réserve Naturelle possèdera le matériel nécessaire (un détecteur d'ultrasons).


De même, certains groupes d'insectes ont été jusqu'à présent peu étudiés. L'OPIE (l'Office pour les insectes et leur environnement) a mené en 2003 une étude sur les Papillons (Lépidoptères : Rhopalocères et Hétérocères), en s'attachant aux espèces retenues dans la directive « Habitats ».

Un inventaire doit être mis en place pour compléter nos données. Des espèces, comme la Rosalie des Alpes, prioritaire à l'échelle de l'Europe, sont potentiellement présentes sur le site... Cette remarque ressort de l'étude réalisée par l'association Rosalia, qui a recensé tous les insectes d'intérêt communautaire potentiellement présents sur le site Natura 2000.

Des protocoles de suivi seront prévus dans la révision de ce document d'objectifs, en fonction des résultats des inventaires.

Les fiches action liées à cette fiche sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 7a » : inventaire des chiroptères (de l'annexe II de la directive « Habitats »)
- ✓ Fiche action « 7b » : mise en place d'une surveillance sur les espèces de Chiroptères inventoriées
- ✓ Fiche action « 7c » : inventaire de l'entomofaune (de l'annexe II de la directive « Habitats »)

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 7 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 7a : inventaire des Chiroptères (de l'annexe II de la directive « Habitats »)

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :
tous les habitats présents sur le site

Espèces concernées :
toutes les espèces de Chiroptères

Mesure :

Réaliser un inventaire sur les Chiroptères présents sur le site I 27

Objectif :

Identifier les Chiroptères qui sont présents sur le site et en particulier les espèces d'intérêt communautaire. Cet inventaire permettra de compléter nos connaissances dans ce domaine et d'établir un état des lieux de ces espèces

Méthode :

- ✓ Réaliser un inventaire des Chiroptères présents sur le site en combinant les différentes techniques de prospection (visites de gîtes, soirées d'écoute avec un détecteur d'ultrasons, captures au filet après demande d'autorisation)
- ✓ L'inventaire sera réalisé de manière ponctuelle mais devra couvrir l'intégralité du site Natura 2000 et se basera sur un échantillonnage des différents milieux du site
- ✓ Les gîtes rencontrés et les localités d'observation seront géoréférencés
- ✓ La révision du document d'objectifs prévoira la mise en place d'un suivi

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Limitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 18 000 € | Estimation pour un protocole à 40 journées à 450 € (terrain + bureau) |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 7a

Rappel

Objectif : inventorier les Chiroptères présents sur le site Natura 2000.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 7a | Les Chiroptères | ZSC | L'intégralité du site | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : campagne de terrain pour identifier les espèces présentes, dont certaines sont d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Respecter la réglementation de la Réserve Naturelle, pour la partie du protocole la concernant.
- ✓ Inventaire : le protocole sera validé par le comité de suivi du site et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Respecter la réglementation relative à la capture d'espèces protégées (capture d'espèces communautaires, capture sur une Réserve Naturelle).

Descriptif des engagements rémunérés

L'inventaire contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière : sera déterminée en fonction du protocole retenu.

Points de contrôle


Le rapport rendu à la fin de l'inventaire avec la cartographie associée.

Références et coût de la mesure

Compter 18 000 € pour cet inventaire ; soit 40 jours à 450 € (terrain + bureau).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 7 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 3 |

Fiche action 7b : mise en place d'une surveillance sur les espèces de Chiroptères inventoriées

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :
tous les habitats

Espèces concernées :
les Chiroptères inventoriés

Mesure :

Mise en place d'une surveillance régulière sur les espèces qui ont été inventoriées

Objectif :

Suivre les Chiroptères présents sur le site : les fluctuations de populations, les utilisations des milieux (régulières ou ponctuelles)...

Méthode :

- ✓ Mettre en place cette surveillance qui sera réalisée par des gardes de la Réserve Naturelle (formés à cette problématique)
- ✓ Pour cela, il est nécessaire d'acheter un détecteur d'ultrasons

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 3 000 € | Le coût de l'action se ramène à l'achat de matériel (détecteur d'ultrasons), la surveillance étant réalisée par les gardes sur leur temps de travail |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Cahier des charges de la Fiche action 7b

Rappel

Objectif : mettre en place une surveillance sur les espèces inventoriées.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 7b | Les Chiroptères | ZSC | L'intégralité du site | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : lors de leurs tournées, les gardes de la Réserve Naturelle pourront réaliser cette surveillance.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Le protocole sera validé par le comité de suivi du site et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Respecter la réglementation relative à la capture d'espèces protégées (capture d'espèces communautaires, capture sur une Réserve Naturelle).

Descriptif des engagements rémunérés

Aucun engagement rémunéré particulier.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Pas de point de contrôle particulier.

Références et coût de la mesure

Pour l'achat de matériel (détecteur d'ultrasons), il est demandé 3 000 €. La surveillance étant prise en charge par les gardes de la Réserve Naturelle, aucun budget n'est nécessaire.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 7 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 7c : inventaire de l'entomofaune (de l'annexe II de la directive « Habitats »)

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :
tous les habitats

Espèces concernées :
les insectes

Mesure :

Compléter les inventaires réalisés sur les insectes d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

Objectif :

Rechercher toutes les espèces d'intérêt communautaire qui peuvent être présentes sur le site. Cet inventaire permettra de compléter nos connaissances dans ce domaine (études de Rosalia et de l'OPIE). Certains groupes d'insectes ont été moins étudiés (les Lépidoptères, les Orthoptères, les Hémiptères...)

Méthode :

- ✓ Mettre en place un inventaire
- ✓ Un rapport sera rendu avec une cartographie associée
- ✓ La révision du document d'objectifs prévoira la mise en place d'un suivi

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Limitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 9 000 € | Estimation qui dépend de l'inventaire qui sera mis en place, mais compter 450 €/jour. On peut se baser sur un protocole qui demandera 20 jours |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 7c

Rappel

Objectif : inventorier les insectes présents sur le site Natura 2000.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 7c | L'entomofaune | ZSC | L'intégralité du site | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : campagne de terrain pour identifier les espèces présentes, dont certaines sont d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Respecter la réglementation de la Réserve Naturelle, pour la partie du protocole la concernant.
- ✓ Inventaire : le protocole sera validé par le comité de suivi du site et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.
- ✓ Respecter la réglementation relative à la capture d'espèces protégées (capture d'espèces communautaires, capture sur une Réserve Naturelle).

Descriptif des engagements rémunérés

L'inventaire contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière : sera déterminée en fonction du protocole retenu.

Points de contrôle


Le rapport rendu à la fin de l'inventaire avec la cartographie associée.

Références et coût de la mesure

Une estimation de 9 000 € mais qui dépend du protocole qui sera retenu ; soit 20 jours à 450 € (terrain + bureau).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 8 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)

| |
|---------------------------------|
| Code Natura 2000 (Code Specnum) |
|---------------------------------|

| |
|------|
| A409 |
|------|

Préambule - contexte

Le Tétrasyre, espèce relictuelle des périodes glaciaires, est une espèce figurant à la directive « Oiseaux ». Présente sur les Hauts-Plateaux, qui se révèlent être la limite Sud/Sud-Ouest de sa répartition mondiale, sa population est faible.

Plusieurs éléments aux impacts négatifs peuvent expliquer cette faible population :

- ✓ Le pâturage dans des zones de reproduction du Tétrasyre responsable de la perte de jeunes.
- ✓ La fermeture des milieux et principalement la fermeture des pelouses intra-forestières.
- ✓ Les prélèvements effectués par la chasse.
- ✓ Et le dérangement hivernal par des randonneurs causant des pertes d'énergie supplémentaires.

Dernièrement, l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) a coordonné une étude sur les habitats potentiels du Tétrasyre en période d'hivernage et de reproduction sur le massif du Vercors. Il en ressort que l'élément négatif majeur est le pâturage en période de reproduction. Les autres impacts ne sont cependant pas à minimiser. Ainsi ces quatre aspects sont traités par quatre actions différentes :

- ✓ Le retard de pâturage peut être pratiqué sur certaines zones de certains alpages. Cette action est d'ailleurs prévue par plusieurs diagnostics pastoraux. Cependant il est intéressant de redéfinir les zones où ce retard doit être appliqué et même d'étudier sur chaque alpage, en lien avec les alpages voisins, la solution optimale pour favoriser le Tétrasyre, en tenant compte au mieux de la gestion pastorale. Des mesures agri-environnementales (type CAD) pourront être mises en place. Elles redéfiniront de nouvelles conduites de troupeau.
- ✓ L'intervention sur les milieux en phase de recolonisation par du Pin à crochets, de l'Epicéa, du Genévrier est déjà prévue dans la fiche action « 2a ». Le choix des secteurs d'intervention prend en compte la présence du Tétrasyre.
- ✓ Le Tétrasyre est chassé sur ce territoire et ne bénéficie d'aucun plan de chasse ou Prélèvement Maximum Autorisé (PMA). Il est donc intéressant de réfléchir sur l'opportunité d'instaurer un plan de chasse ou un PMA avec quota sur cette espèce.
- ✓ Une dernière action est basée sur une campagne d'information auprès des randonneurs et prestataires de services. Elle est axée sur la nécessité de ne pas « divaguer » et d'emprunter les accès balisés, surtout en période de neige.

Enfin, pour compléter ces actions visant l'augmentation des populations du Tétrasyre, des protocoles « OGM » de suivi existants sont à pérenniser :

- ✓ Un comptage en période de chant sur l'unité de référence de la Grande Cabane. Ce comptage est réalisé tous les 2 ans. Ce suivi démographique permet d'estimer la tendance des effectifs.
- ✓ Un comptage en période de chant effectué tous les 10 ans, sur tous les « Hauts-Plateaux » (l'unité naturelle des Hauts-Plateaux), tentant d'estimer l'abondance des populations.
- ✓ Et une recherche annuelle de nichées au chien d'arrêt permettant d'estimer le taux de reproduction.

Un quatrième protocole est réalisé sur la Réserve Naturelle. C'est un protocole « crottier » spécifique à la Réserve Naturelle et mis au point avec des membres du groupement d'intérêt scientifique qu'est l'OGM. Des placettes sont définies et réparties sur la Réserve Naturelle, dans le but de déterminer et de suivre les zones d'hivernage.

Il est intéressant d'élargir le protocole au chant qui se déroule sur le secteur de la Grande Cabane, par exemple, sur une autre zone potentiellement favorable au Tétrasyre : sur le Jardin du Roi.

Dans le cas du protocole « crottier », il serait intéressant d'augmenter le nombre de placettes parcourues chaque année.

Remarque : les suivis réalisés sur cette espèce pourront être analysés avec l'observatoire bioclimatique (cf. fiche « 14 »).

Les fiches action liées à cette espèce sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 8a » : diminution de l'impact du pastoralisme sur le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*) en période de reproduction
- ✓ Fiche action « 8b » : information des randonneurs sur l'impact du dérangement hivernal du Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)
- ✓ Fiche action « 8c » : réflexion sur l'opportunité d'instaurer un plan de chasse ou un prélèvement maximum autorisé (avec quota) sur le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)
- ✓ Fiche action « 8d » : suivi des populations du Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)

Renvois

Voir la fiche espèce : A409

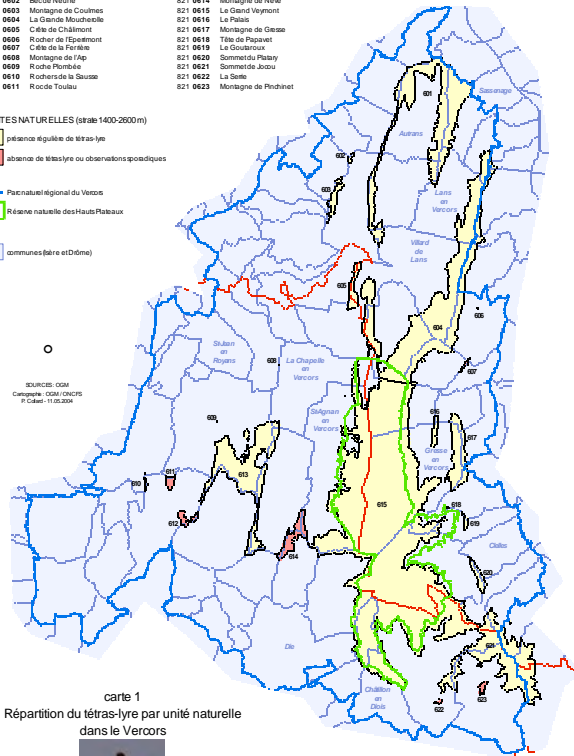
Voir les fiches action : 2a ; 14a

Carte de localisation de cette espèce

(d'après l'étude de l'OGM : répartition du Tétrás-lyre dans le Parc du Vercors et cartographie des habitats potentiels du Tétrás-lyre en période d'hivernage et de reproduction sur le massif du Vercors)

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 821 06 VERCORS- MONTS DU MATIN | 821 0612 Tête de la Dame |
| 821 0601 Montagne d'Auzans | 821 0613 Montagne d'Ulle |
| 821 0602 Roc de Neuvre | 821 0614 Montagne de Néve |
| 821 0603 Montagne de Coulemes | 821 0615 Le Grand Veymont |
| 821 0604 La Grande Mouchelle | 821 0616 La Palade |
| 821 0605 Cote de Châumont | 821 0617 Montagne de Geisse |
| 821 0606 Roc de l'Espérou | 821 0618 Tête du Papavert |
| 821 0607 Cote de la Forêt | 821 0619 La Goutteuse |
| 821 0608 Montagne de l'Ap | 821 0620 Sommet du Plasy |
| 821 0609 Roc de Plombelle | 821 0621 Sommet de Joubu |
| 821 0610 Rochers de la Suisse | 821 0622 La Selve |
| 821 0611 Roc de Toulou | 821 0623 Montagne de Pindinet |

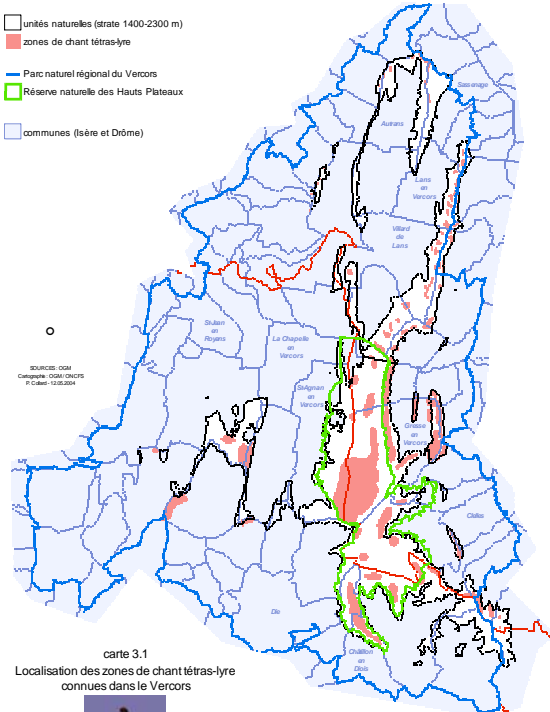
- UNITES NATURELLES (strate 1400-2300 m)**
- présence régulière de tétras-lyre
 - absence de tétras-lyre ou observations sporadiques
- autres éléments :**
- Parc naturel régional du Vercors
 - Réserve naturelle des Hauts Plateaux
 - communes (Isère et Drôme)



carte 1
Répartition du tétras-lyre par unité naturelle dans le Vercors



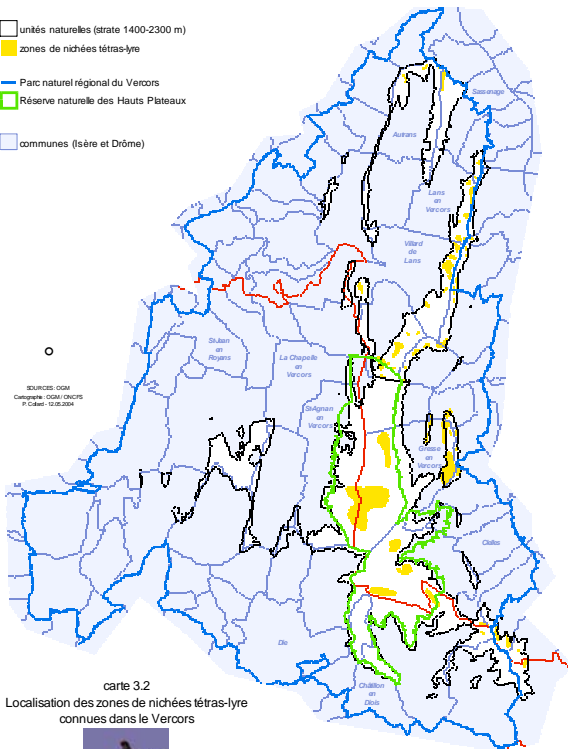
- unités naturelles (strate 1400-2300 m)
- zones de chant tétras-lyre
- Parc naturel régional du Vercors
- Réserve naturelle des Hauts Plateaux
- communes (Isère et Drôme)



carte 3.1
Localisation des zones de chant tétras-lyre connus dans le Vercors



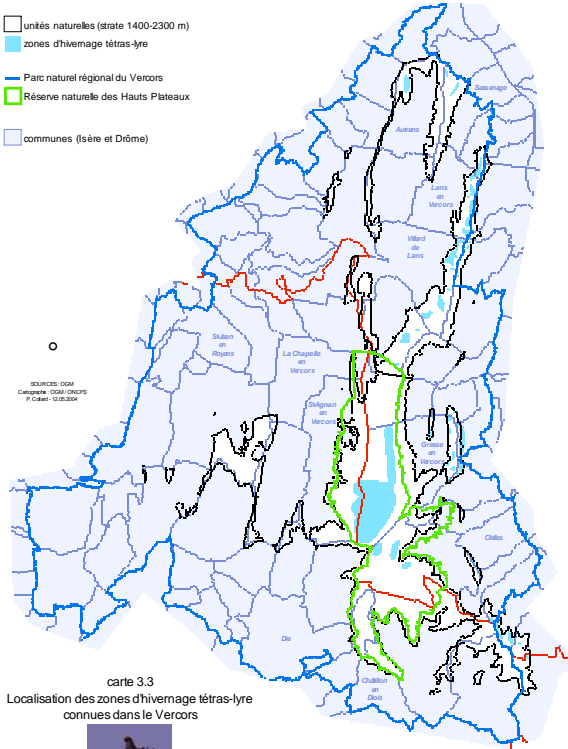
- unités naturelles (strate 1400-2300 m)
- zones de nichées tétras-lyre
- Parc naturel régional du Vercors
- Réserve naturelle des Hauts Plateaux
- communes (Isère et Drôme)



carte 3.2
Localisation des zones de nichées tétras-lyre connues dans le Vercors




- unités naturelles (strate 1400-2300 m)
- zones d'hivernage tétras-lyre
- Parc naturel régional du Vercors
- Réserve naturelle des Hauts Plateaux
- communes (Isère et Drôme)



carte 3.3
Localisation des zones d'hivernage tétras-lyre connues dans le Vercors



| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 8 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 8a : diminution de l'impact du pastoralisme sur le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*) en période de reproduction

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | A409 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
les pelouses, landes, forêts, pré-bois...

Espèces concernées :
le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)

Mesure :

Retarder le pâturage sur les sites de reproduction du Tétrasyre. Cette mesure pourrait s'appliquer sur une partie de chaque alpage. Cependant d'autres mesures, plus spécifiques et plus adaptées, pourront se substituer à ce retard de pâturage. La conduite des troupeaux sera peut-être amenée à être modifiée

Objectif :

Limiter l'impact du pastoralisme sur les couvées, pour diminuer les pertes de jeunes

Méthode :

- ✓ Redéfinir les zones où le retard de pâturage devra être réalisé (d'après les résultats de l'étude menée dans le cadre de l'OGM, d'après la cartographie des habitats du CBNA de Gap-Charance, d'après l'étude du CEMAGREF, d'après les potentiels et enjeux fourragers, d'après les conduites pastorales et d'après le stade phénologique optimal d'utilisation des pelouses concernées). Cette mesure avait été localement expérimentée dans le cadre de mesures agro-environnementales (type CTE, mises en place avec l'article 19)
- ✓ Autre solution : définir au cas par cas la mesure la plus appropriée
- ✓ Mettre en place le mode de gestion jugé optimal pour chaque alpage. La conduite du troupeau sera peut-être amenée à être modifiée
- ✓ La mise en place de ces mesures s'accompagnera de CAD

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | |
|---------|----------------|----------------|
| Durée | Illimitée | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement |
| Contrat | Natura 2000 | CAD |

| |
|-------------------------|
| Financement possible |
| Financement Natura 2000 |
| CAD : MAE 1601A ou 1903 |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir en €/ha/an | Ce coût sera défini en fonction des mesures retenues sur chaque alpage |

Maître d'ouvrage : propriétaire

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 8a

Rappel

Objectif : limiter l'impact du pastoralisme sur les zones de reproduction et de nourrissage du Tétrasyre.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 8a | Tétrasyre | ZPS | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : sur les alpages concernés par cette action, une zone ne sera pas pâturée avant la fin de la période de nourrissage, et ce en accord avec les acteurs concernés, ou une autre action spécifique en faveur du Tétrasyre sera adoptée.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Le choix des zones où le pâturage sera retardé se fera entre les éleveurs concernés, le conservateur de la Réserve Naturelle et l'animateur du site. De même dans le cas d'une autre mesure retenue.
- ✓ Le comité de suivi du site et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle seront associés au choix.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ L'éleveur aura à adapter le pâturage de ses animaux en fonction de la zone à protéger.
- ✓ Le retard du pâturage sur les zones retenues est fixé au 1^{er} août, sauf si le comité de suivi du site et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle souhaitent ajuster la date en fonction du secteur concerné. L'éleveur sera associé à cette modification.
- ✓ Les engagements que devra prendre l'éleveur, si une autre mesure que celle du retard de pâturage est retenue, seront précisés lors de la mise en place de cette action.
- ✓ La tenue d'un cahier d'alpage par le berger.

Programmation sommaire

Cette opération s'effectuera chaque année de la montée aux alpages, jusqu'au 1^{er} août, ou en fonction d'une autre date retenue.

Points de contrôle


- ✓ Visites de terrain réalisé par un garde de la Réserve Naturelle et l'animateur du site.
- ✓ Le cahier d'alpage tenu par le berger.

Références et coût de la mesure

Le coût est à définir en fonction de la mesure retenue sur chacun des alpages.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
Mise en place de CAD : mesures agri-environnementales 1601A et 1903.
100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 8 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 8b : information des randonneurs sur l'impact du dérangement hivernal du Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | A409 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
les pelouses, landes, forêts, pré-bois...

Espèces concernées :
le Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)

| |
|---|
| <u>Mesure</u> : |
| Sensibiliser les professionnels et les pratiquants de la randonnée hivernale sur la nécessité de ne pas s'écarter des itinéraires classiques. La divagation est nuisible au Tétrasyre pendant sa période d'hivernage |
| <u>Objectif</u> : |
| Limiter les impacts de cette activité qui s'avère perturbante dans certains secteurs d'hivernage, et ce afin d'augmenter la population de Tétrasyre |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ A partir de la cartographie des zones à risques, qui sera portée à connaissance, informer les accompagnateurs, dont les accompagnateurs labellisés de la marque « Parc », pour qu'ils prennent en compte cet objectif. La « non divagation » sur la Réserve Naturelle fait partie du cahier des charges pour l'obtention et le maintien de cette marque ✓ Informer les pratiquants de cette activité grâce à des panneaux posés pendant la période hivernale sur les principaux accès de la Réserve Naturelle. La réalisation de ces panneaux se fera avec le chargé de mission du Parc qui travaille sur les activités de pleine nature. ✓ Une campagne d'information auprès des randonneurs peut être effectuée sur certaines portes d'entrée de la Réserve Naturelle (questionnaire). Cette campagne peut être réalisée dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation sur la Réserve Naturelle |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|--------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financements Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 2 000 € | Dépliants au format A4 : 1 500 € pour 1 000 exemplaires Panneaux au format A3 : 500 € pour 5 exemplaires + Temps d'animateur pour la réalisation des documents |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 8b

Rappel

Objectif : informer le public sur la nécessité de protéger le Tétrasyre et donc de limiter son dérangement hivernal en divaguant hors des sentiers.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 8b | Tétrasyre | ZPS | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation de 1 000 plaquettes au format A4 (pliées en 3) et de 5 panneaux.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Appliquer la charte graphique du PNR du Vercors, sans oublier le logo Natura 2000.
- ✓ Les plaquettes et panneaux seront validés par le comité de suivi du site et les comités scientifiques et consultatifs du Parc et de la Réserve Naturelle.
- ✓ Le choix de la localisation des panneaux se basera sur la carte de fréquentation touristique hivernale que possède la Réserve Naturelle. Les comités cités précédemment seront sollicités dans cette décision.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Achat des photos retenues pour les plaquettes et affiches.
- ✓ Impression : plaquettes sur du papier recyclé 120 grammes (quadri recto verso)
- ✓ Conception et réalisation des panneaux (au format A3).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Les plaquettes et panneaux.

Références et coût de la mesure

Compter 2 000 € pour l'impression et la reproduction des affiches et des plaquettes.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 8 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 8c : réflexion sur l'opportunité d'instaurer un plan de chasse ou un prélèvement maximum autorisé (avec quota) sur le Tétrás-lyre (*Tetrao tetrix*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | A409 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

presque tous les habitats : pelouses, landes, forêts, pré-bois...

Espèces concernées :

le Tétrás-lyre (*Tetrao tetrix*)

Mesure :

Travail d'animation : réfléchir sur l'opportunité de mettre en place un plan de chasse ou un prélèvement maximum autorisé (PMA) sur cette espèce, afin d'optimiser sa gestion

Objectif :

Instaurer un plan de chasse ou un PMA, harmonisé sur l'ensemble du territoire classé en ZPS, c'est-à-dire la Réserve Naturelle pour contribuer au maintien des populations de Tétrás-lyre, en prenant en compte le succès reproductif dans la définition des prélèvements autorisés

Méthode :

- ✓ Lancer une concertation entre les acteurs impliqués dans le maintien de cette espèce
- ✓ Le plan de chasse ou la PMA pourra s'appuyer sur les données issues de l'OGM : il sera établi annuellement en fonction du taux de reproduction estimé sur cette zone des Alpes
- ✓ Mettre en place le plan de chasse ou un PMA si à l'issue de la réflexion, il a été arrêté


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Durée | Limitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |
| Pas de financements | | | |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 0 € | Temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : structure animatrice

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 8 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action d |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 8d : suivi des populations du Tétrasylyre (*Tetrao tetrix*)

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | A409 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

presque tous les habitats : pelouses, landes, forêts, pré-bois...

Espèces concernées :

le Tétrasylyre (*Tetrao tetrix*)

Mesure :

Poursuivre les suivis existants sur les populations de Tétrasylyre

Objectif :

Estimer la population de Tétrasylyre et son évolution sur le site Natura 2000. On vérifiera ainsi si les actions entreprises ont permis une augmentation de sa population

Méthode :

Des protocoles, organisés par l'OGM, sont appliqués actuellement. Il faut les pérenniser :

- ✓ Des comptages au chant sont effectués sur l'unité de référence de la Grande Cabane, par les agents de l'ONF, de l'ONCFS, les gardes de la Réserve Naturelle et des naturalistes. Ce protocole peut être étendu au secteur du Jardin du Roi. Il apparaît intéressant de l'étendre également sur une zone non pâturée, dans la future RBI (cf. fiche « 11 »)
- ✓ Le même type de comptage est effectué tous les 10 ans sur l'unité naturelle des Hauts-Plateaux, englobant la zone de la Grande Moucherolle
- ✓ Un protocole « crottier » est appliqué par les gardes de la Réserve Naturelle. Les résultats sont à mettre en parallèle avec les zones de divagation évoquées dans la fiche action « 8b ». Les secteurs prospectés pourront être élargis aux secteurs de forte divagation
- ✓ Le protocole aux chiens d'arrêt réalisé en partenariat entre la Réserve Naturelle, l'ONCFS et les chasseurs locaux doit être maintenu. Il pourrait être étendu au Jardin du Roi (propriété du CG26) en partenariat avec la FDC26

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 1 500 €/an | Ce montant permettant de mettre en place le suivi (avec un partenariat efficace) |

Maître d'ouvrage : PNRV

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 8d

Rappel

Objectif : suivre la population du Tétrasyre.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 8d | Tétrasyre | ZPS | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation de 4 protocoles de suivi sur cette espèce.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Les protocoles sont déjà validés par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle. Ils devront néanmoins recevoir l'aval du comité de suivi. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites pour étendre ces protocoles et pour les affiner ou les modifier.
- ✓ Les suivis contiennent les étapes suivantes :
 - Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données : étape réalisée depuis le début des protocoles.
 - Relevés de terrain.
 - Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
 - Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
 - Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Descriptif des engagements rémunérés

Pas d'engagement rémunéré particulier.

Programmation sommaire des travaux

Suivis réguliers réalisés tous les ans ou plus, suivant le protocole.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Il est prévu 1 500 €/an pour permettre la mise en place du suivi (avec un partenariat efficace avec l'ensemble des acteurs concernés par cette espèce).

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 9 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*)

| |
|---------------------------------|
| Code Natura 2000 (Code Specnum) |
| Pic noir – A236 |
| Chouette de Tengmalm – A223 |
| Chouette chevêchette – A217 |

Préambule - contexte

Au sein de la liste des espèces de la directive « Oiseaux » présentes sur le site, certaines méritent une attention particulière : le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chouette chevêchette (une des plus belles et des plus importantes populations de France). A ces trois espèces, il convient d'associer le Pic épeiche, qui ne figure pas sur cette directive, mais qui est considéré comme patrimonial sur le territoire de la Réserve Naturelle.

Ces quatre espèces ont un fonctionnement particulier puisque la chouette utilise, pour nicher, les trous faits par le Pic : la chevêchette utilise principalement les trous du Pic épeiche et la Chouette de Tengmalm, ceux du Pic noir.

La présence de ces espèces est liée à celle de vieux arbres, d'arbres sénescents, d'arbres morts sur pied, d'arbres à cavité... Il faut donc en maintenir dans les forêts encore exploitées.

Pour les forêts non exploitées et pour les zones encore exploitées mais qui feront partie de la future RBI (cf. fiche « 13 »), le vieillissement des peuplements sera favorable à ces espèces.

Le maintien de ces vieux arbres sera également favorable à d'autres espèces d'intérêt communautaire, comme certains insectes et certaines chauves-souris.

L'action proposée consiste à la mise en place de 2 zones expérimentales de 15ha chacune :

- ✓ Une sera mise sur la Forêt Domaniale du Vercors (FD du Vercors), sur un secteur exploité. Le choix de la parcelle forestière sera déterminé en 2006, puisque l'aménagement forestier de cette FD est révisé en 2005 et sera terminé l'année suivante. La phase de terrain qui sera menée à cette occasion permettra de repérer les secteurs les plus propices à la mise en place de cette zone expérimentale. Un contrat Natura 2000 forestier sera alors mis en place pour le maintien de vieux arbres.
- ✓ Une autre se trouvera sur la future RBI. Sur ce secteur non exploité, seul le marquage des arbres sera à financer.

Pour le choix de ces zones, il faudra tenir compte des cartographies issues des études réalisées par les CORA.

Pour compléter cette action, il faut mettre en place des suivis sur ces quatre espèces : repasse, observation de trous, observation de nichées... Un protocole a été réalisé et proposé par le CORA 38 sur le suivi de la chevêchette.

Les fiches action liées à ces espèces sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 9a » : maintien de vieux arbres pour favoriser le Pic épeiche, le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chouette chevêchette
- ✓ Fiche action « 9b » : suivi des populations du Pic épeiche, du Pic noir, de la Chouette de Tengmalm et de la Chouette chevêchette

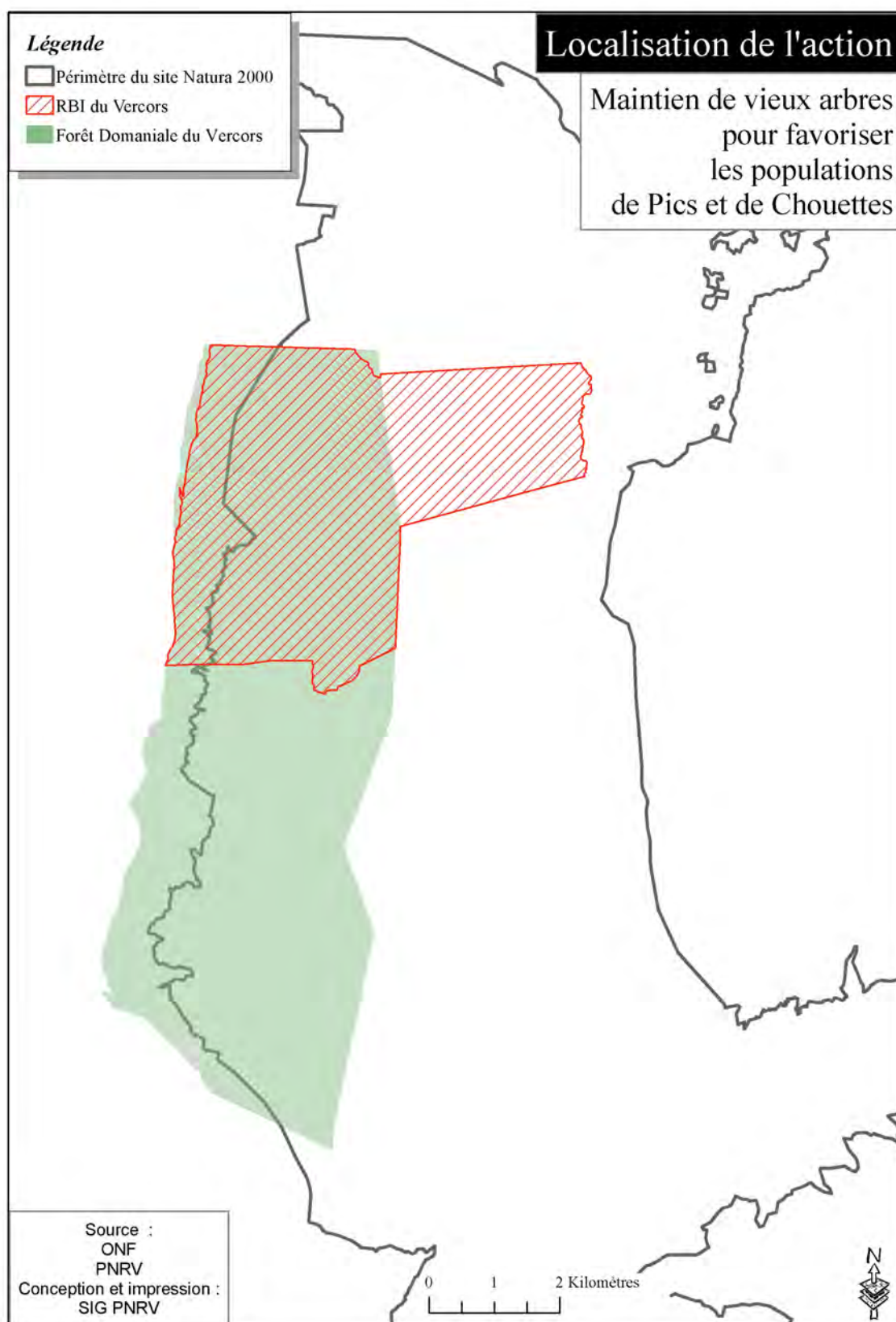
Renvois


Voir les fiches espèce : A217 ; A223 ; A236

Voir les fiches habitat : 9110 ; 9130 ; 9150 ; 9410 ; 9430

Voir la fiche action : 13a

Carte de localisation de cette action



| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 9 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 9a : maintien de vieux arbres pour favoriser le Pic épeiche, le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chouette chevêchette

| | | | |
|------------------|----------------|---------------------------|------------|
| Code Natura 2000 | A236/A223/A217 | Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| | | Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

principalement les forêts de résineux : 9410, 9430* ; mais les hêtraies sont également concernées : 9110, 9130 et 9150

Espèces concernées :

le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Pic noir (*Dryocopus martius* – A236), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus* – A223) et la Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum* – A217)

Mesure :

Sur deux zones expérimentales définies dans un peuplement forestier exploité (FD du Vercors) et sur la future RBI (non exploitée), conserver des arbres de gros diamètres, des arbres sénescents ou morts (sur pied ou au sol), des arbres creux... pour favoriser les populations du Pic épeiche, du Pic noir, de la Chouette chevêchette et de la Chouette de Tengmalm

Objectif :

Maintenir, voire augmenter les populations de ces espèces

Méthode :

- ✓ Conserver 10 vieux arbres par hectare dans ces zones expérimentales (essences : Hêtre, Sapin, Epicéa et Pin à crochets). Ces arbres doivent avoir au moins un diamètre de 40 cm à 1,30 m du sol. La répartition spatiale de ces individus devra être aussi régulière que possible
- ✓ Les marquer pour assurer le suivi : GPS et peinture

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 Et mesure i.2.7 du PDRN : F27012 |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| Coût total estimé (TTC) | Observations |
|---|--|
| 3 000 €/15ha de la RBI + à définir pour le contrat en €/ha/an | Le coût du marquage sur la RBI est estimé à 15 journées à 200 € chacune ; soit 3 000 € Pour le contrat Natura 2000, il faudra estimer le coût de l'opération (dont le marquage) et le manque à gagner |

Maître d'ouvrage : ONF

Maître d'ouvrage délégué pressenti : PNRV

Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 9a

Rappel

Objectif : maintenir des vieux arbres dans les peuplements forestiers exploités ou non.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 9a | Le Pic épeiche, le Pic noir, la Chouette chevêchette et la Chouette de Tengmalm | ZSC et ZPS | Réserve | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : conserver et marquer des arbres de gros diamètres, des arbres sénescents ou morts, arbres creux, sur 2 zones expérimentales de 15 ha : une sur la FD du Vercors et une sur la future RBI. Un suivi sera mis en place.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Respecter la réglementation de la Réserve Naturelle.
- ✓ Le comité de suivi du site et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle seront associés au choix de la zone expérimentale et de la localisation des arbres marqués.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Décrire l'état général des arbres (cavités...), avec prise de photos.
- ✓ Conserver et marquer (GPS et peinture) 10 arbres par hectare. Les arbres sont au moins d'un diamètre de 40cm à 1,30m du sol.

Programmation sommaire des travaux

Le marquage est à réaliser à l'automne.

Points de contrôle

- ✓ Marquage des arbres.
- ✓ Carte de localisation des arbres marqués, avec leurs coordonnées.

Références et coût de la mesure


Le coût du marquage est à prendre en compte ainsi que le manque à gagner sur la partie exploitée. Pour ce dernier cas, un contrat Natura 2000 devra être mis en place.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.

Et sur la FD du Vercors, mise en place d'un contrat Natura 2000 : mesure i.2.7 de l'annexe j du PDRN ; F27012.

100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 9 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 9b : suivi des populations du Pic épeiche, du Pic noir, de la Chouette de Tengmalm et de la Chouette chevêchette

| | | | |
|------------------|----------------|---------------------------|---------|
| Code Natura 2000 | A236/A223/A217 | Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| | | Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :

principalement les forêts de résineux : 9410, 9430* ; mais les hêtraies sont également concernées : 9110, 9130 et 9150

Espèces concernées :

le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Pic noir (*Dryocopus martius* – A236), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus* – A223) et la Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum* – A217)

Mesure :

Suivre ces quatre espèces sur les 2 zones expérimentales mises en place

Objectif :

Estimer les populations de ces quatre espèces et leur évolution dans le temps sur le territoire de la Réserve Naturelle

Méthode :

- ✓ Passer tous les 5 ans sur les 2 zones expérimentales pour noter l'évolution des arbres marqués : état général, apparition de cavités, caractéristiques des cavités (hauteur, orientation, taille...), cavités utilisées...
- ✓ La description sera complétée par la prise de photos

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 9 000 €/5ans | Compter 2 hectares par journées ; soit 15 jours + 5 jours de traitement de données ; soit 20 jours à 450 € |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 9b

Rappel

Objectif : suivre le développement de ces quatre populations.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 9b | Le Pic épeiche, le Pic noir, la Chouette chevêchette et la Chouette de Tengmalm | ZPS | Réserve | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de ces espèces.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle sera intégré à l'élaboration de ce nouveau protocole et à sa validation.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain, avec prise de photos.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Campagne de suivi réalisée tous les 5 ans, la première étant intégrée à la campagne de marquage.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

La campagne de suivi est estimée à 9 000 € pour 20 jours de terrain et bureau.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 10 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)

| |
|---------------------------------|
| Code Natura 2000 (Code Specnum) |
| A076 |

Préambule - contexte

La Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors accueille les 4 grands vautours « européens » : le Vautour fauve, le Vautour moine, le Percnoptère et le Gypaète barbu, bien qu'aucun ne niche sur le territoire de la Réserve Naturelle à ce jour.

Le Gypaète barbu n'est présent que très ponctuellement. Une campagne de réintroduction nationale est prévue pour 2005 et le territoire du Vercors répond à cette volonté.

Ce vautour est à nouveau présent dans les Alpes occidentales et un lâcher sur le massif du Vercors élargirait sa zone de présence jusqu'à l'extrême Ouest de la chaîne. La recolonisation de l'ensemble des Alpes occidentales pourrait ainsi être accélérée.

Les spécialistes de cette espèce estiment que les Hauts-Plateaux du Vercors présentent les caractéristiques nécessaires pour l'accueillir, en particulier sur le secteur du Glandasse.

Remarque : avec son installation, la Drôme verrait ainsi ces quatre espèces nicher ; ce qui valoriserait le département et le massif du Vercors.

Il faut avant tout réaliser une étude de faisabilité quant à sa réintroduction.

La fiche action liée à cette espèce est la suivante :


- ✓ Fiche action « 10a » : étude de faisabilité de la réintroduction du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) sur le territoire de la Réserve Naturelle

Renvois

Voir la fiche espèce : A076

Voir la fiche habitat : 8120

Voir les fiches action : 11a, b, c

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 10 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 10a : étude de faisabilité de la réintroduction du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) sur le territoire de la Réserve Naturelle

| | |
|------------------|------|
| Code Natura 2000 | A076 |
|------------------|------|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
les falaises (8210)

Espèces concernées :
Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)

Mesure :

En vue d'une éventuelle réintroduction du Gypaète barbu sur le territoire de la Réserve Naturelle, il faut au préalable réaliser une étude de faisabilité

Objectif :

Le Gypaète barbu fait partie de la liste des espèces de la directive « Oiseaux » concernées par le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux. D'après les spécialistes de cette espèce, le site est propice à son installation. La mise en place d'un programme de réintroduction accélérerait son retour

Méthode :

- ✓ Réaliser une étude de faisabilité qui comportera les points suivants : le milieu est-il favorable, quels sont les statuts de cette espèce, la volonté locale, le choix du site de réintroduction, la disponibilité en nourriture, le protocole de réintroduction et le suivi de l'espèce...

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Limitée | | Financement possible Financement Natura 2000 50 % Etat/UE + 50 % Région |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 12 000 € | Montant estimé pour la réalisation de l'étude de faisabilité |

Maître d'ouvrage : PNRV
Prestataire : pas nécessaire

Cahier des charges de la Fiche action 10a

Rappel

Objectif : réaliser une étude de faisabilité sur la réintroduction du Gypaète barbu.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 10a | Gypaète barbu | ZPS | Réserve | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : détermination du secteur optimal pour son lâcher.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Le comité de suivi du site et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle seront tenus informés de l'avancée du projet.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ La réalisation de l'étude de faisabilité.

Programmation sommaire des travaux

L'étude de faisabilité est prévue pour 2005-2006.

Points de contrôle


L'étude de faisabilité réalisée.

Références et coût de la mesure

La réalisation de l'étude est chiffrée à 12 000 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
50 % Etat/UE + 50 % Région.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 11 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les espèces rupestres de la directive « Oiseaux » :
**Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*),
Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*),
Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Gypaète barbu
(*Gypaetus barbatus*), Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)**

| Code Natura 2000 (Code Specnum) |
|---------------------------------|
| Aigle royal – A091 |
| Faucon pèlerin – A103 |
| Vautour fauve – A078 |
| Vautour moine – A079 |
| Vautour percnoptère – A077 |
| Gypaète barbu – A076 |
| Crave à bec rouge – A346 |

Préambule - contexte

Ces espèces (présentes naturellement ou réintroduites) sont sensibles à certaines activités humaines : l'escalade, le vol à voile, le vol libre...

Il est important d'étudier les secteurs où ces espèces et ces activités cohabitent, de cibler les zones à risque (potentiel ou avéré)...

Le but est de sensibiliser les pratiquants de ces activités sur les conséquences qu'ils peuvent avoir sur ces espèces, en fréquentant certaines zones à certaines périodes (principalement en période de reproduction).

A terme, il faudrait que « Natura 2000 » et le PNR du Vercors cadrent l'installation de nouveaux sites en s'appuyant sur les données naturalistes et sur les relations mises en place avec les fédérations de ces activités.

Les fiches action liées à ces espèces sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 11a » : cartographie des secteurs d'utilisation (avérée ou potentielle) de falaise par les espèces rupestres croisée avec la pratique d'activités de falaise
- ✓ Fiche action « 11b » : information des pratiquants d'activités de falaise, des impacts causés sur les espèces rupestres
- ✓ Fiche action « 11c » : suivi des populations de ces espèces rupestres

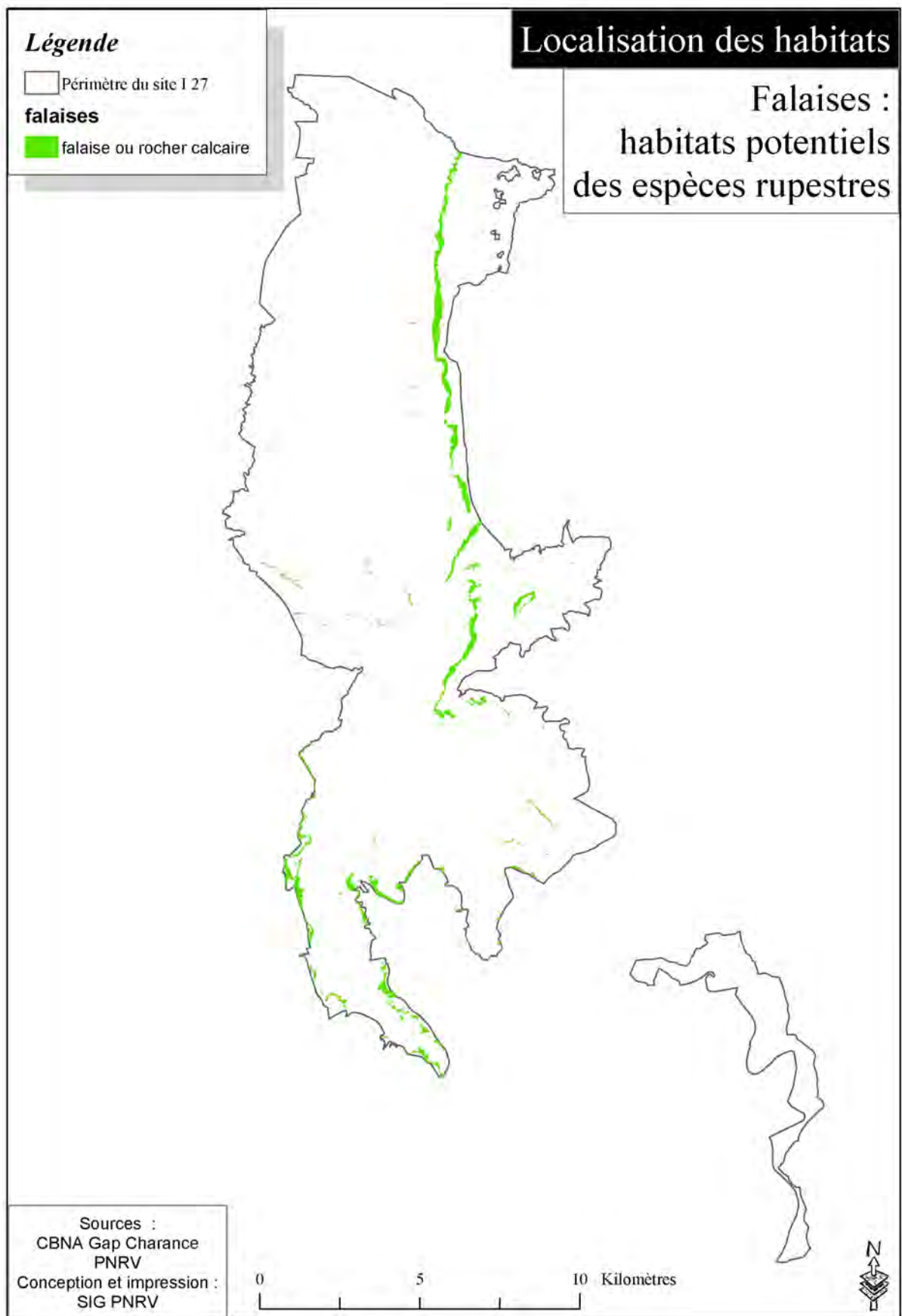
Renvois


Voir les fiches espèce : A076 ; A077 ; A078 ; A079 ; A091 ; A103 ; A346

Voir la fiche habitat : 8210

Voir la fiche action : 10a

Carte de localisation des falaises



| | | | | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 11 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 11a : cartographie des secteurs d'utilisation (avérée ou potentielle) de falaise par les espèces rupestres croisée avec la pratique d'activités de falaise

| | |
|------------------|--|
| Code Natura 2000 | A076/A077/A078/A079/ A091/A103/A346 |
|------------------|--|

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve + Pieds de falaise |

Habitats concernés :
les falaises (8210)

Espèces concernées :
les espèces rupestres de la directive « Oiseaux » : Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)

Mesure :

Inventorier les zones utilisées ainsi que les zones potentielles d'utilisation par les espèces d'intérêt communautaire citées ci-dessus et par les pratiquants d'activités de falaise

Objectif :

Cibler les zones où il faudrait limiter le dérangement provoqué par la pratique d'activités de falaise (escalade, vol à voile, vol libre), ce dérangement pouvant avoir de graves conséquences en période de reproduction

Méthode :

- ✓ Croiser les zones d'utilisation (avérée ou potentielle) de ces espèces avec les secteurs de pratique d'activités de falaise. Le CORA propose de classer les différents secteurs suivant plusieurs enjeux : un enjeu biologique avéré, une zone refuge ou potentielle d'installation, une zone de pratique des activités et une zone de conflits à régler

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 9 000 € | Etude estimée à 9 000 €, soit 20 jours à 450 €/jour |

Maitre d'ouvrage : PNRV
Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 11a

Rappel

Objectif : réaliser une cartographie des secteurs d'utilisation des falaises par les espèces rupestres et par les pratiquants d'activités de plein air.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| 11a | Les espèces rupestres et les falaises | ZPS | Réserve + Pieds de falaise | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : étudier les falaises.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole sera validé par le comité de suivi et par le conseil scientifique de la Réserve Naturelle.

Descriptif des engagements rémunérés

L'étude contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Réalisation d'un rapport (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Le rapport et la cartographie rendus.

Références et coût de la mesure

La cartographie est estimée à 9 000 €, soit 20 jours à 450 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 11 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 11b : information des pratiquants d'activités de falaise, des impacts causés sur les espèces rupestres

| | | | |
|------------------|--|---------------------------|----------------------------|
| Code Natura 2000 | A076/A077/A078/A079/ A091/A103/A346 | Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| | | Entité(s) concernée(s) | Réserve + Pieds de falaise |

Habitats concernés :
les falaises (8210)

Espèces concernées :
les espèces rupestres de la directive « Oiseaux » : Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)

Mesure :

Informers les pratiquants de certaines activités (escalade, vol libre, vol à voile) qu'elles peuvent être nuisibles pour les espèces rupestres, surtout pendant les périodes de reproduction

Objectif :

Limiter le dérangement pour maintenir, voire augmenter les populations de ces espèces

Méthode :


- ✓ A partir des résultats obtenus avec l'action « 11a » et dans le cas de zones de conflits, mettre en place une communication auprès du public concerné : informer régulièrement les fédérations de ces activités (réunions d'information, rencontres, diffusion de données naturalistes...)

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Durée | Illimitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |
| Pas de financements particuliers | | | |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 0 € | Temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : PNRV
Prestataire : structure animatrice

| | | | | |
|---|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 11 | |
| | ZSC | Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 3 |

Fiche action 11c : suivi des populations de ces espèces rupestres

| | | | |
|------------------|--|---------------------------|----------------------------|
| Code Natura 2000 | A076/A077/A078/A079/ A091/A103/A346 | Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| | | Entité(s) concernée(s) | Réserve + Pieds de falaise |

Habitats concernés :
les falaises (8210)

Espèces concernées :
les espèces rupestres de la Directive « Oiseaux » : Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)

| |
|---|
| <u>Mesure</u> : |
| Pérenniser, amplifier, coordonner les suivis de ces populations. Ces suivis sont actuellement réalisés par les CORA (26 et 38) et le Parc du Vercors |
| <u>Objectif</u> : |
| Estimer les populations présentes sur le site et étudier l'évolution de ces populations dans le temps. L'objectif est aussi d'estimer si la campagne de sensibilisation a été efficace |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Observer pendant la période de reproduction, et ce tous les ans, le nombre de couples qui s'installent sur les secteurs déjà répertoriés et sur de nouveaux secteurs ✓ Rédiger un rapport après chaque campagne de terrain |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 4 500 €/an | 10 jours à 450 € |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 11c

Rappel

Objectif : suivre l'évolution des populations de ces espèces rupestres.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| 11c | Les espèces rupestres | ZPS | Réserve + Pieds de falaise | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : réalisation d'un protocole de suivi classique de ces espèces.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole validé par le comité de suivi sera appliqué. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour affiner ou modifier le protocole. Le comité de suivi approuvera ou pas ces propositions. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle est intégré à l'élaboration du protocole et à sa validation.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Suivi à réaliser pendant la période de reproduction de ces espèces.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

Compter 4 500 €/an ; soit 10 jours à 450 €

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|--------------------------|-----------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiches « 12 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les autres espèces de la Directive « Oiseaux »

| Code Natura 2000 (Code Specnum) |
|---------------------------------|
| Bruant ortolan – A379 |
| Engoulevent d'Europe – A224 |
| Gélinotte des bois – A104 |
| Grand duc d'Europe– A215 |
| Lagopède alpin – A408 |
| Perdrix bartavelle – A412 |
| Pie-grièche écorcheur – A338 |
| Pipit rousseline – A255 |

Préambule - contexte

Pour les espèces de la directive « Oiseaux » présentes sur le site et qui n'ont pas été traitées par des actions spécifiques, il est proposé de faire un bilan des données et connaissances que l'on possède sur ces espèces avant d'envisager une quelconque intervention.

Cela passe par un inventaire bibliographique puis une synthèse des données et connaissances. Ce bilan permettra de définir des actions concrètes à réaliser en faveur de ces espèces ou de lancer de nouvelles études spécifiques pour compléter nos connaissances.

Ces propositions seront alors soumises au comité de suivi du site et au conseil scientifique de la Réserve Naturelle.

Dernièrement une étude a été menée par G.Trochard, pour le compte du CORA 38. Elle consistait en un recensement des connaissances que possèdent les associations de protection de la nature, les différents organismes et les naturalistes individuels. Cette étude complète un inventaire sur l'avifaune de la Réserve Naturelle réalisé en 2003 par le CORA 38.

Il faut donc maintenant mener une phase de recherche bibliographique.

A terme, la Réserve Naturelle devra posséder une base de données la plus exhaustive possible (observations naturalistes, résultats scientifiques et bibliographie).


Remarque : la Réserve Naturelle applique un protocole de suivi, établi dans le cadre de l'OGM, tous les 2 ans sur le Lagopède alpin, permettant d'estimer la tendance des effectifs.

La fiche action liée à ces espèces est la suivante :

- ✓ Fiche action « 12a » : inventaire et synthèse bibliographique des données et connaissances sur les autres espèces de la directive « Oiseaux »

Renvois

Voir les fiches espèce : A104 ; A215 ; A224 ; A255 ; A338 ; A379 ; A408 ; A412

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|---|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 12 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 2 |

Fiche action 12a : inventaire et synthèse bibliographique des données et connaissances sur les autres espèces de la directive « Oiseaux »

| | |
|-------------------|--|
| Codes Natura 2000 | A104, A215, A224, A255, A338, A379, A408, A412 |
|-------------------|--|

| | |
|---------------------------|---------|
| Directive(s) concernée(s) | ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
tous les habitats

Espèces concernées :
les espèces de la directive « Oiseaux » (non traitées dans les fiches action précédentes)

| |
|--|
| <u>Mesure</u> : |
| Par une recherche bibliographique, faire un bilan des connaissances que l'on possède pour chacune de ces espèces |
| <u>Objectif</u> : |
| Faire le point sur les connaissances que l'on possède sur ces espèces. En fonction des résultats obtenus, un choix sera effectué, lors de la révision du document d'objectifs, sur les suites à donner (action concrète ou étude complémentaire à mener) |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire bibliographique à effectuer ✓ Suite aux deux études du CORA 38, mettre en place des conventions entre les différents acteurs pour que l'animateur puisse être en possession du plus grand nombre de données ✓ Faire un bilan des connaissances actuelles en intégrant les deux points précédents. Ce bilan doit tenir compte des activités humaines qui ont un impact sur l'espèce considérée, la nature et l'effet de cet impact et des propositions d'actions concrètes ou d'études supplémentaires à mener ✓ Corréler les données obtenues avec l'observatoire bioclimatique (cf. fiche « 14 ») |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 9 000 € | Soit 20 jours à 450 € |

Maitre d'ouvrage : PNRV
Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 12a

Rappel

Objectif : réalisation d'un inventaire et d'une synthèse bibliographique des données et connaissances sur ces 8 espèces.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 12a | Bruant ortolan, Engoulevent d'Europe, Gélinotte des bois, Grand duc d'Europe, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur et Pipit rousseline | ZPS | Réserve | 2 |

Précisions sur son champ d'application : méthode : recueil et analyse de ce qui a été réalisé sur ces espèces. Cette recherche doit permettre de proposer une suite pour chacune de ces espèces, suite qui sera reprise lors de la révision de ce document d'objectifs.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le comité de suivi du site et le conseil scientifique de la Réserve Naturelle seront avertis de l'avancée de cette étude.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Recherche bibliographique et cartographique des études, suivis et autres données naturalistes qui ont été menées sur ces espèces.
- ✓ Analyse de ces documents.
- ✓ Bilan et proposition des suites à donner : étude complémentaire, proposition d'action concrète améliorant l'état de conservation...
- ✓ Synthèse cartographique à réaliser et rédaction d'un rapport.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Le rapport réalisé (contenant les différents points évoqués dans la partie « descriptif des engagements rémunérés »).

Références et coût de la mesure

Cette étude est estimée à 9 000 € ; soit 20 jours de recherche et d'interprétation à 450 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 13 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

La Réserve Biologique Intégrale (RBI) : un laboratoire d'études

| Code Natura 2000 |
|---|
| Pelouses calcaires karstiques – 6110 |
| Pelouses sèches – 6170 |
| Boisements subalpins d'Épicéa – 6170x6430x8210x9410 |
| Pinèdes de Pins à crochets – 6170x9410x9430 |
| Sapinières-pessières – 9110x9410 |
| Hêtraies-sapinières – 9130x9150 |
| Eboulis et chaos rocheux – 8120x8130 |
| Falaises et rochers calcaires – 7220x8210 |
| Lapiaz – 6170x8120x9430 |
| Erblaies de ravin – 9180 |

Préambule - contexte

L'opportunité de créer une Réserve Biologique Intégrale (RBI) de grande taille (>2000 ha) se présente sur les Hauts-Plateaux.

Il est intéressant de suivre et de porter ce projet à travers le plan de gestion de la Réserve Naturelle et à travers ce document d'objectifs. Ce projet sera réalisé conjointement par l'ONF et la Réserve Naturelle. Le conseil scientifique de la Réserve Naturelle et le comité de suivi du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux seront également associés.

La mise en place de cette RBI, avec les études et les suivis qui y seront programmés, permettra d'enrichir nos données et nos connaissances pour un bon nombre d'espèces et d'habitats.

Ces zones qui seront laissées à leur propre expression (sans intervention humaine) sont déjà, pour la plupart, inexploitées depuis de longues années. Ce laboratoire permettra de mieux appréhender ce phénomène d'évolution naturelle et d'améliorer nos connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes concernés.

Le protocole de suivi (protocole COST E4), qui sera mis en place sur cette RBI, complétera plusieurs protocoles mis en place dans le cadre de ce document d'objectifs, ou déjà en place avec le plan de gestion de la Réserve Naturelle.

Une campagne d'information doit être menée autour de ce projet pour l'adhésion de la population locale. Pour cela il sera nécessaire d'expliquer l'intérêt du projet et de faire un bilan des diverses mesures, statuts de protection et inventaires relatifs à cette zone.

Plusieurs solutions sont envisagées : la création de plaquettes d'information, l'installation de panneaux dans le « point info » du projet de la maison de La Coche et la présentation de l'exposition sur les forêts naturelles qui a été réalisée par Réserves Naturelles de France.

Les éléments qui doivent figurer sur les plaquettes et panneaux sont les notions suivantes : la naturalité des forêts, la biodiversité, la valeur patrimoniale, les particularités de cette RBI, les attentes d'une RBI, les grandes lignes de son plan de gestion, les différences de cette RBI avec d'autres statuts de protection ou avec des inventaires (Réserve Naturelle, Natura 2000, forêt domaniale...)...

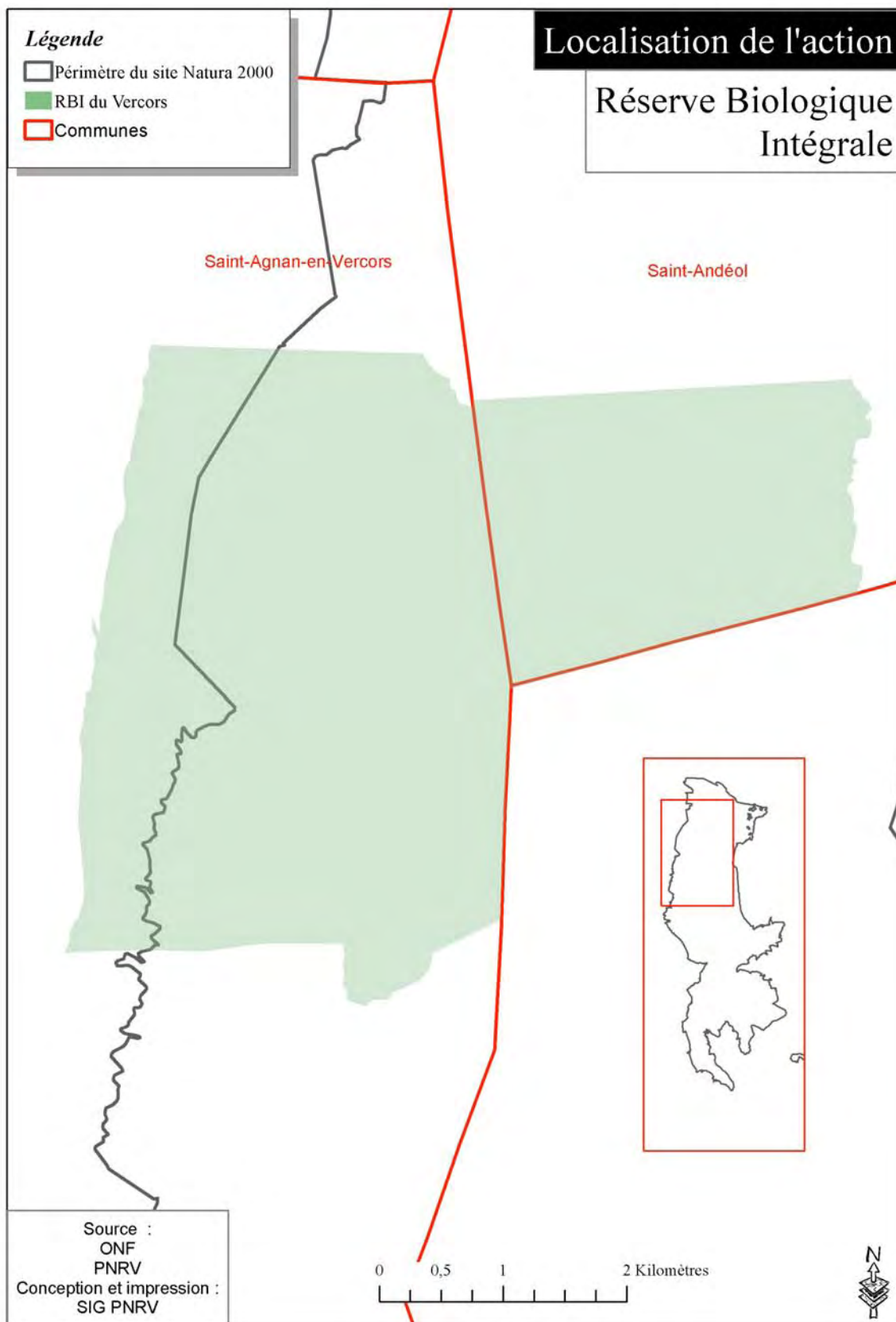
Les fiches action liées à ce projet sont les suivantes :


- ✓ Fiche action « 13a » : création d'une Réserve Biologique Intégrale (RBI) de 2 160 ha.
- ✓ Fiche action « 13b » : mise en œuvre de la RBI du Vercors et de son plan de gestion
- ✓ Fiche action « 13c » : communication autour de ce projet de RBI

Renvois

Voir les fiches habitat : 6110 ; 6170 ; 9180 ; 6170x6430x8210x9410 ; 6170x9410x9430 ; 9110x9410 ; 9130x9150 ; 8120x8130 ; 7220x8210 ; 6170x8120x9430

Carte de localisation de la RBI



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 13 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 1 |

Fiche action 13a : création d'une Réserve Biologique Intégrale (RBI) de 2 160 ha

| | |
|---------------------------|------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
presque tous les habitats

Espèces concernées :
toutes les espèces

Mesure :

Créer une RBI sur une zone qui concerne la FD du Vercors, une parcelle du MEDD, la Réserve Naturelle et le site Natura 2000

Objectif :

Créer une RBI permettant d'étudier l'évolution naturelle des habitats et espèces. Cette RBI contribuera également au développement des espèces liées aux stades de maturité des forêts

Méthode :

- ✓ Mise en place d'un partenariat entre l'ONF et la Réserve Naturelle : travail en commun sur le dossier, sur la mise en place de la RBI et des études et suivis qui y seront menés...
- ✓ Le dossier de demande de classement sera soumis aux comités scientifique et consultatif de la Réserve Naturelle, au comité de suivi du site, aux administrations et aux différents partenaires
- ✓ Un arrêté interministériel de classement sera pris


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Durée | Limitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |
| | | | Financée par l'Etat à 100 % |

| | |
|------------------------|---|
| Coût total estimé (HT) | Observations |
| A définir | Pas pris en charge par des financements Natura 2000 |

Maitre d'ouvrage : ONF

Prestataire : ONF en partenariat avec le PNRV

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 13 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 13b : mise en oeuvre de la RBI du Vercors et de son plan de gestion

| | |
|---------------------------|------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
presque tous les habitats

Espèces concernées :
toutes les espèces

Mesure :

Mise en place d'un « laboratoire d'études » : une RBI. Sur cette RBI, les habitats et les espèces seront laissés à leur libre expression et seront étudiés. L'analyse des résultats apportera de nouveaux éléments quant à leur maintien dans un bon état de conservation

Objectif :

L'évolution naturelle des habitats et des espèces ainsi que le fonctionnement des écosystèmes seront étudiés. Ce laboratoire permettra à terme d'adapter les modes de gestion appliqués sur des peuplements se trouvant dans des conditions stationnelles comparables, mais hors RBI. Cette RBI favorisera également les espèces liées aux stades de maturité des forêts

Méthode :

- ✓ Le plan de gestion de cette RBI sera mis en œuvre. Il comportera les études à lancer et les suivis à installer. Pour les suivis, un protocole européen (protocole Cost E4) a été instauré pour permettre d'étudier cette évolution naturelle. Il sera donc appliqué sur cette RBI
- ✓ Les données issues des études et suivis mis en place, seront mises à disposition de l'animateur du site


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financée par l'Etat à 100 % |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|------------------------|--|
| Coût total estimé (HT) | Observations |
| A définir | Les coûts dépendent du plan de gestion qui sera établi pour cette RBI et ne sont pas pris sur des financements Natura 2000 |

Maitre d'ouvrage : ONF

Prestataire : ONF en partenariat avec le PNRV

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 13 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action c |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 3 |

Fiche action 13c : communication autour de ce projet de RBI

| | |
|---------------------------|------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
presque tous les habitats

Espèces concernées :
toutes les espèces

Mesure :

Informers les acteurs locaux sur ce projet et son utilité

Objectif :

La campagne d'information menée sur ce projet de grande ampleur doit permettre l'adhésion de la population locale

Méthode :

- ✓ Réaliser des plaquettes d'information à l'attention de la population locale
- ✓ Mettre des panneaux dans la partie « point accueil » de la future Maison de La Coche
- ✓ Autre idée : présenter l'exposition sur les forêts naturelles (réalisée par Réserves Naturelles de France)


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-----------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financée par l'Etat à 100 % | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | | |

| | |
|------------------------|---|
| Coût total estimé (HT) | Observations |
| A définir | Les coûts dépendent du plan de gestion qui sera établi pour cette RBI et ne sont pas pris sur des financements Natura 2000 + temps d'animateur |

Maitre d'ouvrage : ONF

Prestataire : ONF en partenariat avec le PNRV

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 14 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

L'observatoire bioclimatique de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Préambule - contexte

Dans les contextes scientifiques et médiatiques qui annoncent des changements climatiques significatifs, les Hauts-Plateaux du Vercors apparaissent comme une zone particulièrement intéressante à étudier.

Ces Hauts-Plateaux sont particulièrement sensibles à d'éventuelles modifications, car ils constituent une zone de transition pour plusieurs éléments :

- ✓ Ils sont sous l'influence de 2 climats (Alpes du nord et méditerranéen).
- ✓ Ils sont à la rencontre de 3 régions biogéographiques (continentale, méditerranéenne et alpine) ; de nombreuses espèces se retrouvent donc en limite d'aire de répartition.
- ✓ Et avec leur configuration morphologique (plateau) et leur altitude en limite d'étages de végétation (étage montagnard et étage alpin), la « zone de combat » est importante en superficie.

Les changements probables auront pour conséquence d'enclencher des modifications au sein des étages de végétation, des habitats et des espèces (disparition, apparition, changement de comportement...).

Le statut de ce territoire en Réserve Naturelle permet d'envisager un travail à long terme, échelle indispensable à une telle étude.

Dans ce contexte, la Réserve Naturelle met en place d'un observatoire bioclimatique. Ce projet se décompose en deux phases :

- ✓ Equipement du site en stations météo.
- ✓ Utilisation de ces stations :
 - Orienter les recherches scientifiques sur des espèces indicatrices.
 - Observations naturalistes à corrélérer avec les données relevées par les stations.

La Réserve Naturelle vient d'enclencher la première phase en installant une station météo sur sa partie centrale (à Gerland). Cette station fixe sera complétée par :

- ✓ deux autres stations fixes, plus petites, positionnées au nord et au sud de la Réserve Naturelle
- ✓ et par trois petites stations « satellites » qui pourront être déplacées d'une année sur l'autre dans différents habitats, différentes stations botaniques.




Photos : station météo dans le secteur de Gerland (B.Betton)

Les données relevées permettront de compléter l'analyse des études et suivis mis en place sur la Réserve Naturelle.

Le repérage et le suivi d'espèces indicatrices seront un des axes de la recherche scientifique future sur la Réserve Naturelle.

La fiche action liée à ce projet est la suivante :

- ✓ Fiche action « 14a » : prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans l'observatoire bioclimatique

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 14 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 14a : prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans l'observatoire bioclimatique

| | |
|---------------------------|------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | Réserve |

Habitats concernés :
tous les habitats

Espèces concernées :
toutes les espèces

| |
|---|
| <u>Mesure</u> : |
| Prendre en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans l'observatoire bioclimatique |
| <u>Objectif</u> : |
| Les données récoltées par les différentes stations météo doivent être traitées puis être mises en relation avec les résultats des suivis des espèces et des habitats. L'intérêt sera porté sur ceux qui sont sensibles à des changements climatiques durables. Le but est d'arriver à : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ connaître les conditions climatiques nécessaires, optimales, défavorables..., pour un habitat, une espèce ✓ anticiper certaines évolutions naturelles en vue d'orienter la gestion de cet espace (exemple : enforestation naturelle amplifiée, disparition d'espèces du fait de la disparition de leur biotope...) |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les stations mobiles seront mises sur les habitats prioritaires : elles seront par exemple positionnées sur les habitats de Pins à crochets (cf. fiche « 1 ») pour comprendre les conditions « climatiques » favorables à la germination ✓ Le dispositif actuel en appareil de mesures devra être complété par de nouvelles stations mobiles (à enregistreurs spécifiques) ✓ Croiser les données « météo » avec les différents suivis et études proposés dans ce document d'objectifs |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 8 000 €/an | Il est envisagé de mettre en place une convention avec un laboratoire spécialisé (sujet de thèses) sur la durée du document d'objectifs + temps de l'animateur |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Cahier des charges de la Fiche action 14a

Rappel

Objectif : croiser les données récoltées par la station météo avec les études menées sur les habitats et les espèces.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 14a | Tous les habitats et toutes les espèces | ZSC et ZPS | Réserve | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : cette action sera réalisée dans le cadre d'une thèse (conventionnement avec un laboratoire).

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Mise à disposition des données environnementale et météo.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Les résultats seront régulièrement présentés au comité de suivi du site et au conseil scientifique de la Réserve Naturelle.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Suivi de la thèse et le rendu final.

Références et coût de la mesure

Le coût est estimé à 8 000 €/an pour le financement de la thèse.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 15 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les alpages de la commune de Glandage

Préambule - contexte

Sur la commune de Glandage, quatre groupes pastoraux sont concernés par le site Natura 2000.

Il est nécessaire de réaliser des diagnostics pastoraux et environnementaux : des actions seront mises en place sur ces alpages et permettront de conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les diagnostics devront prendre en compte, outre les habitats et espèces d'intérêt communautaire, les besoins liés à l'amélioration de la qualité de vie du berger et du troupeau.


Lors de la mise en place de ces diagnostics, des conventions d'alpage ainsi que des contrats (CAD ou contrat Natura 2000) pourront être signés.

Les fiches action liées à ces alpages sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 15a » : réalisation de diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de Glandage
- ✓ Fiche action « 15b » : mise en place des mesures préconisées dans les diagnostics pastoraux et environnementaux réalisés sur la commune de Glandage



Photo : zone de pâturage sous le Jocou (B.Betton)

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 15 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 1 |

Fiche action 15a : réalisation de diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de Glandage

| | |
|---------------------------|----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Glandage |

Habitats concernés :
les habitats présents dans les zones pâturées

Espèces concernées :
les espèces qui utilisent ces alpages

Mesure :

Réaliser des diagnostics pastoraux et environnementaux pour les 4 groupements pastoraux concernés par le site Natura 2000

Objectif :

Ces diagnostics devront prendre en compte les habitats et les espèces de la directive « Habitats ». Ils permettront également une meilleure gestion de l'alpage et une amélioration de la qualité de vie du berger et du troupeau. Ces diagnostics permettront d'intégrer la problématique Loup à la gestion des troupeaux

Méthode :

- ✓ Appel d'offre et désignation du bureau d'études ou de l'organisme qui réalisera ces diagnostics. A savoir qu'en fonction des budgets alloués à cette action, un groupement pastoral a été jugé prioritaire par le groupe de travail : celui de Jiboui
- ✓ La réalisation de ces diagnostics s'appuiera entre autre sur les données environnementales contenues dans ce document d'objectifs et ils seront soumis à l'avis du comité de suivi du site

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 40 000 € | Soit 10 000 €/diagnostic |

Maître d'ouvrage : commune

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 15a

Rappel

Objectif : réaliser des diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de Glandage.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 15a | Les alpages de la commune de Glandage | ZSC | Glandage | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : 4 groupements pastoraux sont concernés par cette action.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Les données environnementales que possède le PNR du Vercors seront à la disposition de l'organisme ou du bureau d'études retenu.
- ✓ L'animateur et les éleveurs du site seront associés à la réalisation de ce diagnostic. Le comité de suivi sera tenu informé.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Réalisation d'un diagnostic pastoral et environnemental sur l'alpage prévu : prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire et de l'amélioration de la qualité de vie du berger et du troupeau.
- ✓ Le rapport réalisé sera présenté et remis au comité de suivi et à l'animateur.

Programmation sommaire des travaux

Réalisés dès 2005.

Points de contrôle


Rendu du diagnostic pastoral et environnemental (sous forme de rapport écrit et numérique).

Références et coût de la mesure

La réalisation d'un diagnostic est estimée à 10 000€, soit 40 000€ pour la totalité.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 15 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 15b : mise en place des mesures préconisées dans les diagnostics pastoraux et environnementaux réalisés sur la commune de Glandage

| | |
|---------------------------|----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Glandage |

Habitats concernés :
les habitats présents dans les zones pâturées

Espèces concernées :
les espèces qui utilisent ces alpages

Mesure :

Mettre en place les mesures pour prendre en compte les préconisations des diagnostics pastoraux et environnementaux

Objectif :

Amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces de la directive « Habitats », par l'amélioration de la gestion pastorale

Méthode :

- ✓ Appliquer les mesures préconisées par les diagnostics
- ✓ Mettre en place une convention d'alpage (entre le propriétaire foncier et l'éleveur) et le cas échéant de CAD et/ou de contrats Natura 2000 pour que les préconisations des diagnostics soient appliquées

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 CAD + contrats Natura 2000 |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir | A définir en fonction des mesures préconisées dans les diagnostics |

Maître d'ouvrage : commune ou PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 15b

Rappel

Objectif : mettre en place les mesures préconisées par les diagnostics pastoraux et environnementaux sur les alpages de Glandage.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 15b | Les alpages de la commune de Glandage | ZSC | Glandage | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : 4 groupements pastoraux sont concernés par cette action.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Le comité de suivi du site, l'animateur et l'éleveur seront associés pour la mise en place des mesures retenues.

Descriptif des engagements rémunérés

A définir en fonction des diagnostics.

Programmation sommaire des travaux

A mettre en place dès 2006.

Points de contrôle


A définir en fonction des diagnostics.

Références et coût de la mesure

A définir en fonction des diagnostics.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
Certaines actions nécessiteront la réalisation de contrats : CAD, contrats Natura 2000.
100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 16 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Conservation d'habitats et d'espèces vis-à-vis de dégradations causées par des engins motorisés

Préambule - contexte


L'augmentation de la pratique d'engins motorisés (quad, trial, 4X4...) peut nuire à certains habitats et certaines espèces.

« Natura 2000 » ne peut interdire ces activités. Cependant à travers ce projet, une information auprès de Maires des communes concernées peut être faite (Glandage et Treschenu-Creyers, Drôme) ; les élus ayant le pouvoir de réglementer certains accès.

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

- ✓ Fiche action « 16a » : information des élus sur la nécessité de protéger certains secteurs des engins motorisés

Remarque : cette information a été donnée lors de la réunion du groupe de travail « Glandage ». Le maire de la commune a pris acte de cette information et a depuis pris un arrêté. Cet arrêté municipal du 8 novembre 2004 interdit la circulation de tous les véhicules sur l'ensemble des pistes et chemins communaux (exceptés aux ayants droit, aux propriétaires, riverains et services de l'Etat, et aux véhicules du Parc du Vercors).

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 16 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 16a : information des élus sur la nécessité de protéger certains secteurs des engins motorisés

| | |
|---------------------------|----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Glandage |

Habitats concernés :
les habitats d'intérêt communautaire de bord de pistes

Espèces concernées :
les espèces d'intérêt communautaire concernées par ces pistes

Mesure :

Sensibiliser les élus de la commune de Treschenu-Creyers sur la nécessité de protéger certains secteurs fréquentés par des engins motorisés

Objectif :

Limiter les accès utilisés par les engins motorisés (motos, quads, 4x4...). Ces derniers peuvent détériorer certains habitats et peuvent être nuisibles pour certaines espèces. Les élus ont le pouvoir de réglementer ces accès

Méthode :


- ✓ Définir les secteurs à risques : cibler les accès qui sont à protéger
- ✓ Informer les maires des communes sur leur rôle de police qu'elles peuvent avoir
- ✓ Réglementer ces accès et poser des barrières et panneaux pour interdire ces accès
- ✓ Mener des campagnes de répression

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Durée | Limitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |
| Pas de financements | | | |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 0 € | Temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : PNRV
Prestataire : structure animatrice

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 17 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol

| |
|--|
| Code Natura 2000 |
| Formations herbeuses sèches semi-naturelles - 6210 |
| Prairies de fauche de basse altitude – 6510 |
| Prairies de fauche de montagne - 6520 |

Préambule - contexte

Remarque : cette action sera mise en œuvre lorsque le territoire de la commune proposé en extension sera officiellement intégré.

Les prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol (Isère) sont dans un bon état de conservation et les agriculteurs, qui les exploitent, bénéficient de mesures agri-environnementales (CTE).

Remarque : l'extension du site Natura 2000 sur cette zone aura pour conséquence la majoration de 20% pour ces mesures agri-environnementales.

Il est nécessaire de mettre en place un suivi pour étudier l'évolution de ces prairies d'intérêt communautaire, d'autant plus que les prairies de fauche de montagne, déficitaires à l'échelle biogéographique alpine, sont présentes sur ce secteur.

Les indicateurs caractéristiques de ces prairies sont la flore qui les compose et l'avifaune qui les utilise.

Ces espèces indicatrices sont les éléments de base d'un suivi national mis en place par l'ONCFS : l'Observatoire National de l'Ecosystème « Prairies de Fauche ». Le protocole est lourd et annuel. Il est réalisé par un observateur local désigné et formé. Intégrer ce réseau de prairies suivies permettra de posséder des observations et des analyses fiables.

Remarque : ce protocole ne demande pas de financements particuliers. Ce suivi peut être lancé dès à présent.

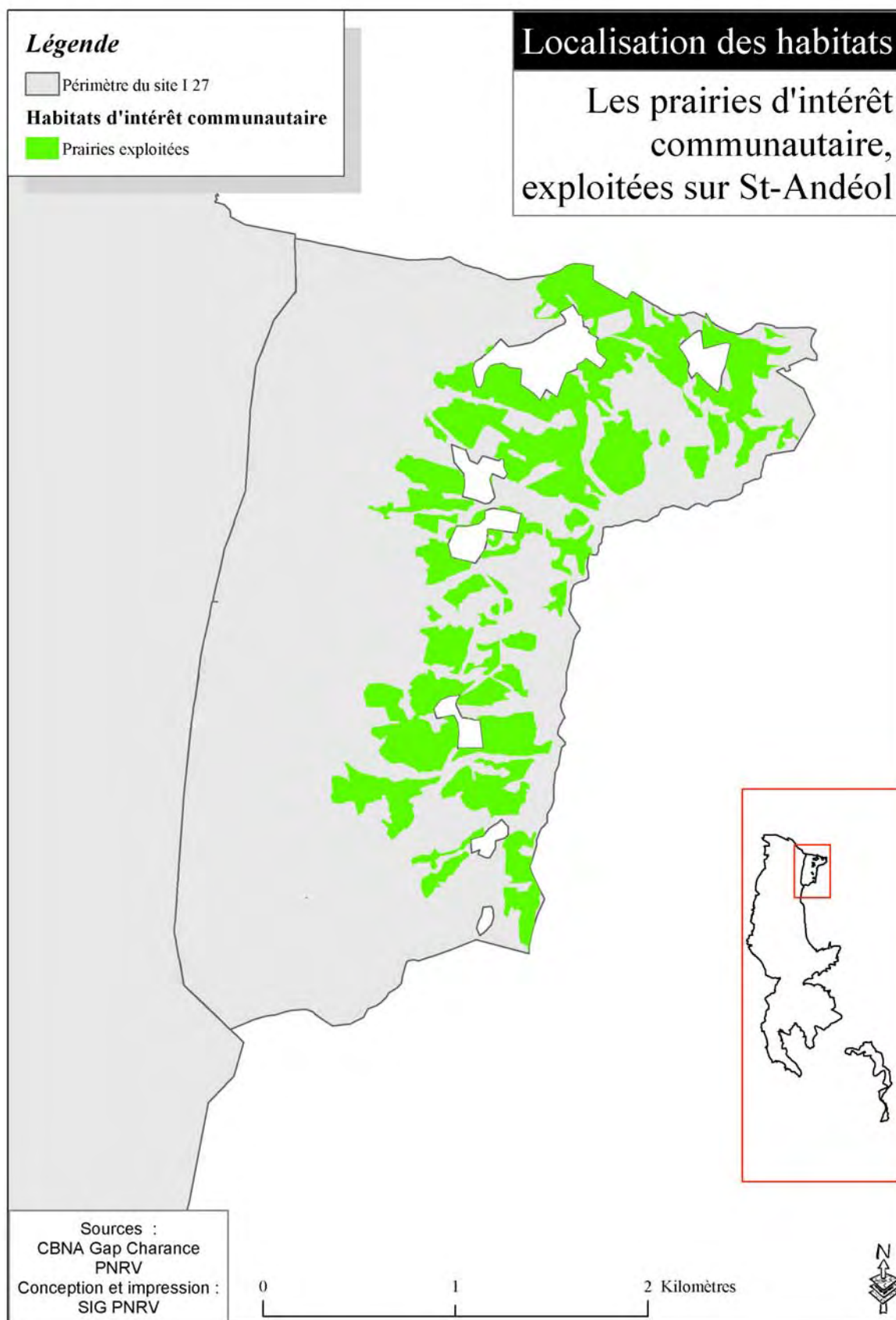
La fiche action liée à cet objectif est la suivante :


- ✓ Fiche action « 17a » : suivi des prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol

Renvois

Voir les fiches habitat : 6210 ; 6510 ; 6520

Carte de localisation des prairies exploitées



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 17 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 2 |

Fiche action 17a : suivi des prairies exploitées de la commune de Saint-Andéol

| | | | |
|----------------------|------------------------|---------------------------|-----------|
| Code Natura 2000 | 6210-6510-6520 | Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Code Corine Biotopes | 34.322E – 38.22 – 38.3 | Entité(s) concernée(s) | St-Andéol |

Habitats concernés :

les différentes prairies entretenues : formations herbeuses sèches semi-naturelles (6210 / 34.322E), prairies de fauche de basse altitude (6510 / 38.22) et prairies de fauche de montagne (6520 / 38.3)

Espèces concernées :

les espèces inféodées à ces milieux

Mesure :

Mettre en place un suivi de ces habitats qui sont actuellement en bon état de conservation. Le suivi appliqué dans le cadre du protocole mis en place par l'ONCFS est bien adapté : l'observatoire national de l'écosystème « prairie de fauche »

Objectif :

Evaluer les pratiques agricoles actuelles pour vérifier si elles permettent un maintien de ces habitats (et espèces associées) à long terme dans un bon état de conservation, et le cas échéant, de voir ce qui pourrait être fait pour les adapter

Méthode :

- ✓ Mettre en place le protocole de l'ONCFS de suivi des espèces indicatrices de ces milieux : de l'avifaune prairiale, la composition floristique de ces prairies, le tout couplé avec le mode de gestion de la prairie concernée. Certains relevés sont annuels, d'autres sont effectués tous les 5 ans. Il est réalisé par un correspondant local formé à cet effet
- ✓ Ce suivi permettra, si besoin est, de proposer des modifications nécessaires au mode de gestion actuel de ces prairies


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|----------------------------------|--|
| Durée | Illimitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Pas de financements particuliers | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 0 € | Ce protocole est géré par les services de l'ONCFS |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 18 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Les habitats, hors prairies exploitées, de la commune de Saint-Andéol

Préambule - contexte

Remarque : cette action sera mise en œuvre lorsque le territoire de la commune proposé en extension sera officiellement intégré.

Une extension du site Natura 2000 est proposée sur une partie de la commune de St-Andéol. Un inventaire récent a été réalisé sur cette partie mais seules les prairies exploitées ont été déterminées (E.Mary, dans le cadre d'un stage au CBNA). Le reste n'étant que très sommairement décrit.

Suite à l'extension du site Natura 2000, il sera nécessaire de réaliser un inventaire sur les autres secteurs (habitats forestiers, éboulis, prairies d'altitude...) afin de posséder l'intégralité cartographique des habitats du site, avec cette extension.

De nombreux habitats d'intérêt communautaire doivent s'y rencontrer, y compris des prioritaires comme les Erblaies de ravins.

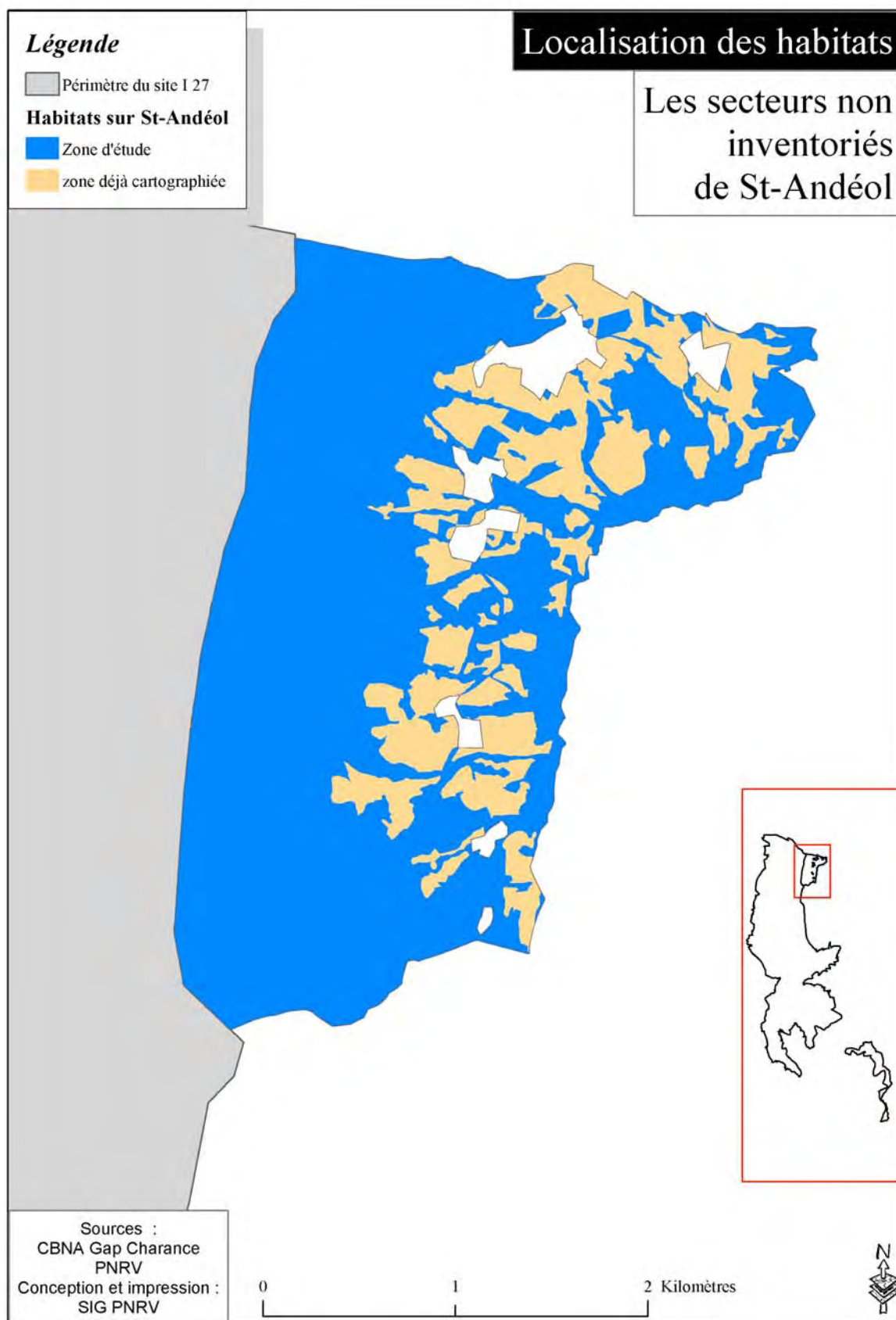
En fonction des résultats de cet inventaire, les mesures forestières envisagées dans ce document d'objectifs devront s'étendre à ces habitats.


Les suivis et études réalisés dans ce document d'objectifs pourront également être adaptés pour prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi recensés.

La fiche action liée à ces habitats est la suivante :

- ✓ Fiche action « 18a » : inventaire des habitats, hors prairies exploitées, de la commune de Saint-Andéol

Carte des zones non inventoriées sur St-Andéol



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 18 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 1 |

Fiche action 18a : inventaire des habitats, hors prairies exploitées, de la commune de Saint-Andéol

| | |
|---------------------------|-----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | St-Andéol |

Habitats concernés :

les habitats forestiers, les éboulis, les falaises, les grottes, les pelouses d'altitude...

Espèces concernées :

les espèces de la directive « Habitats » qui sont présentes

Mesure :

Réaliser un inventaire des habitats présents sur la commune, à l'intérieur du site Natura 2000. A l'heure actuelle, nous possédons uniquement la description des prairies exploitées. Les zones forestières et les milieux en amont n'ont pas été décrits

Objectif :

Posséder une cartographie des habitats sur l'intégralité du site et connaître les habitats et espèces de cette partie du site. La présence d'habitats et d'espèces prioritaires est fort probable

Méthode :

- ✓ Lancer un inventaire classique de terrain sur cette zone. Il s'appuiera sur l'étude préalable de photographies aériennes
- ✓ Réaliser (sous SIG) la cartographie des habitats
- ✓ Les résultats seront pris en compte lors de la révision de ce document d'objectifs. Les diverses mesures et études prévues dans ce document d'objectifs pourront néanmoins être étendues à cette partie du site, dès la cartographie réalisée

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 4 500 € | 10 jours à 450 € Montant à revoir si l'inventaire est réalisé lors d'un stage d'étude |

Maitre d'ouvrage : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 18a

Rappel

Objectif : réaliser l'inventaire des habitats non décrits sur la commune de St-Andéol, habitats qui composent le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|--------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 18a | Habitats de l'extension de St-Andéol | ZSC | St-Andéol | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : cartographier tous les habitats qui sont présents dans l'entité « St-Andéol ».

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Réalisation d'un inventaire classique des habitats (relevés de terrain).
- ✓ Traitement de ces relevés.
- ✓ Réaliser une cartographie de ces habitats (complétant la cartographie actuelle).
- ✓ Rédaction d'un rapport (contenant les points cités ci-dessus).

Programmation sommaire des travaux

Il doit être réalisé entre mai et août.

Points de contrôle


Le rapport et la cartographie rendus.

Références et coût de la mesure

L'inventaire et la réalisation de la cartographie sont estimés à 4 500 € ; soit 10 jours à 450 €.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 19 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Anciens pâturages à réhabiliter sur la commune de Saint-Andéol

Préambule - contexte

Remarque : cette action sera mise en œuvre lorsque le territoire de la commune proposé en extension sera officiellement intégré.

Des pâturages ont été abandonnés sur le territoire de la commune de St-Andéol et pour certains depuis plus de 20 ans. Il est proposé de réhabiliter trois zones.

Cette réhabilitation qui permettra la restauration d'habitats d'intérêt communautaire, qui sont à l'heure actuelle, des habitats de transition non communautaires.

Cette réhabilitation se fera par intervention humaine mécanique. Ces espaces qui se reboisent naturellement, sont encore relativement clairs.

Le maintien de ces pelouses ainsi réhabilitées sera assuré par pâturage.

Dès la réhabilitation de ces prairies, un protocole de suivi de ces prairies sera mis en place.

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

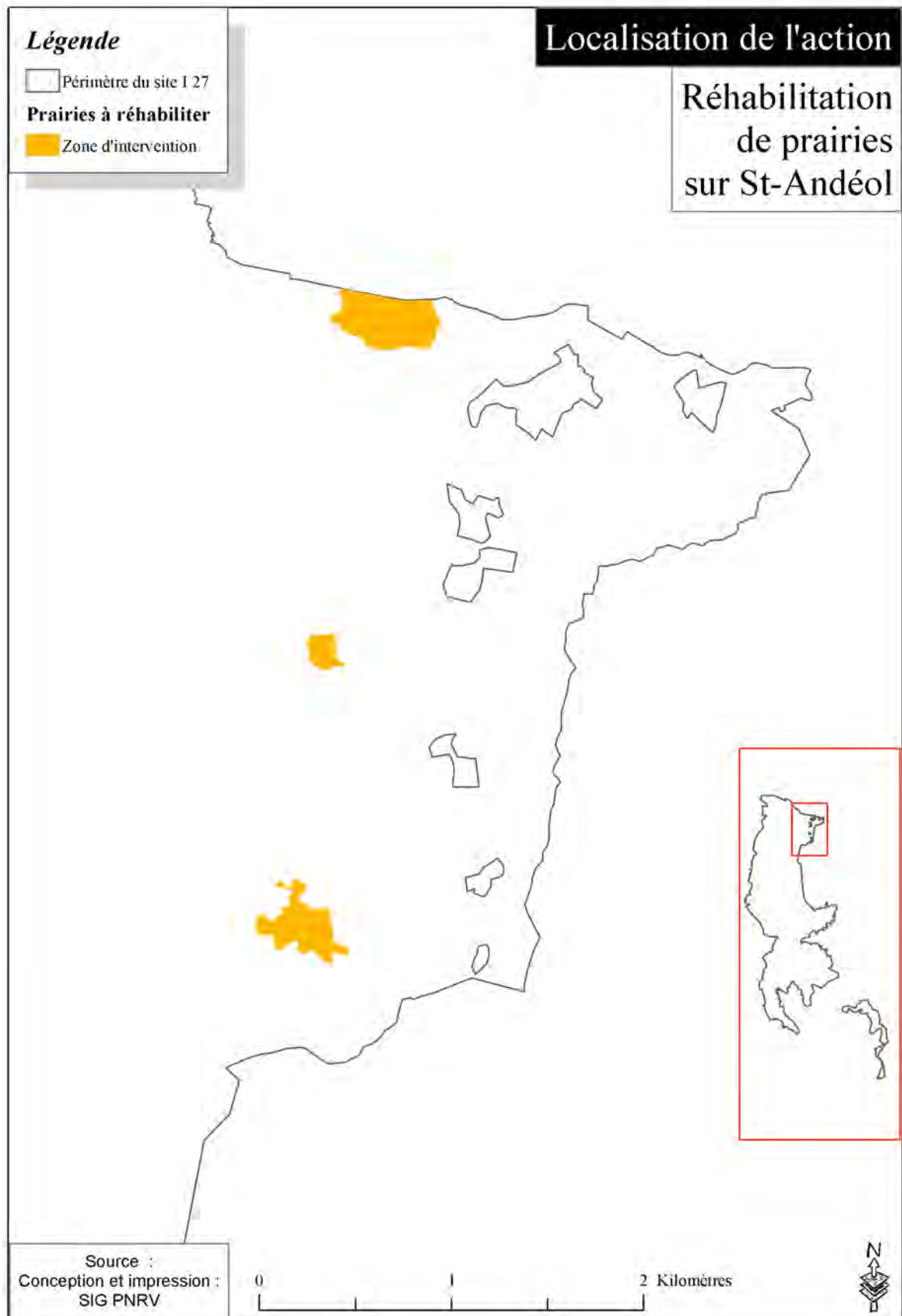
- ✓ Fiche action « 19a » : réhabilitation d'anciens pâturages sur la commune de Saint-Andéol
- ✓ Fiche action « 19b » : suivi des prairies réhabilitées de la commune de Saint-Andéol




Photos : emprise des ligneux, sur une des prairies à réhabiliter (B.Betton)



Carte de localisation des 3 prairies à réhabiliter



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 19 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 1 |

Fiche action 19a : réhabilitation d'anciens pâturages sur la commune de Saint-Andéol

| | |
|---------------------------|-----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | St-Andéol |

Habitats concernés :
les pelouses en phase de recolonisation

Espèces concernées :
les espèces qui pourraient bénéficier de cette réhabilitation

| |
|---|
| <u>Mesure</u> : |
| Réhabiliter d'anciens pâturages, laissés à l'abandon depuis une vingtaine d'années |
| <u>Objectif</u> : |
| Restaurer des habitats d'intérêt communautaire et favoriser la mise en place d'une activité agricole (pastoralisme extensif) qui permettra de les conserver à long terme |
| <u>Méthode</u> : |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir l'accord des différents propriétaires fonciers ✓ Intervenir (arrachage, coupe) sur les 3 zones qui le nécessitent. L'intervention mécanique sera réalisée par des ouvriers forestiers qualifiés ✓ Mise en place d'un pâturage extensif sur la zone pour entretenir ces prairies. Il sera peut-être nécessaire d'aménager des points d'eau pour les troupeaux. Ce point sera intégré aux contrats mis en place |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Limitée | | Financement possible Financement Natura 2000 Mesure de l'annexe j du PDRN : AFH004 Ou CAD : mesure agri-environnementale 1902 |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| A définir en €/ha/an | En fonction de la zone traitée et du contrat mis en place |

Maître d'ouvrage : propriétaires

Maître d'œuvre : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 19a

Rappel

Objectif : réhabiliter trois anciens pâturages sur la commune de St-Andéol.

| Fiche action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité |
|--------------|--|---------------------------|------------------------|-------------------|
| 19a | Anciens pâturages de la commune de St Andéol | ZSC | St-Andéol | 1 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : 3 clairières en cours de reboisement sont concernées par cette action. Elles font respectivement 4, 10 et 15 ha.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le comité de suivi du site sera associé à cette action.
- ✓ Les propriétaires fonciers s'engagent à tout mettre en œuvre pour permettre aux éleveurs d'utiliser et de maintenir ces prairies une fois réhabilitées.
- ✓ Les utilisateurs de ces espaces s'engagent à maintenir une charge animale minimale tous les ans.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Réalisation des travaux de réhabilitation. Cette étape sera réalisée par des ouvriers forestiers qualifiés. Les utilisations d'engins mécaniques sont retenues pour cette action (avec un cahier des charges rigoureux pour avoir un minimum d'impact sur l'environnement).
- ✓ Mise en place d'un pâturage extensif annuel pour l'entretien de ces zones ainsi déboisées.

Programmation sommaire des travaux

Dès 2005.

Points de contrôle

Visites de terrain réalisées par l'animateur du site et un délégué de la commune, avant et après les travaux.

Références et coût de la mesure

Le coût de ces actions sera défini en €/ha/an.


Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.

Mise en place de contrats Natura 2000 ; soit la mesure « AFH004 » de l'annexe j du PDRN.

Ou mise en place de CAD : mesure agri-environnementale 1902.

100 % Etat/UE.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 19 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 2 |

Fiche action 19b : suivi des prairies réhabilitées de la commune de Saint-Andéol

| | |
|---------------------------|-----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | St-Andéol |

Habitats concernés :
les pelouses en phase de recolonisation

Espèces concernées :
les espèces qui pourraient bénéficier de cette réhabilitation

| |
|---|
| <p><u>Mesure</u> :</p> <p>Mettre en place un suivi de ces prairies réhabilitées</p> |
| <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Maintenir les habitats d'intérêt communautaire restaurés et favoriser la mise en place d'une activité agricole qui permettra de les conserver à long terme ; le suivi permettra d'étudier l'impact du pâturage extensif sur le maintien de ces habitats</p> |
| <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un suivi classique des ces 3 prairies : protocole par placettes (3 placettes par prairie, de 10 m sur 10), détermination de la couverture herbacée (espèces, proportions de chacune des espèces présentes...) ✓ Suivi réalisé tous les 5 ans ✓ Des photos compléteront le suivi |

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|---------|----------------|----------------|---|
| Durée | Illimitée | | Financement possible Financement Natura 2000 100 % Etat |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 2 250 €/5ans | 5 jours pour les 3 prairies, à 450 €/jour |

Maître d'ouvrage : PNRV
Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 19b

Rappel

Objectif : suivre les prairies réhabilitées de la commune de St-Andéol.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 19b | 3 prairies en phase de recolonisation | ZSC | St-Andéol | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : application d'un protocole de suivi sur ces prairies réhabilitées.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Le protocole défini devra être validé par le comité de suivi du site. Cependant, après concertation auprès de spécialistes, des propositions pourront être faites au comité de suivi pour étendre ces protocoles et pour les affiner ou les modifier.

Descriptif des engagements rémunérés

Le suivi contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données.
- ✓ Relevés de terrain, photos.
- ✓ Analyses de ces données et de leur évolution dans le temps.
- ✓ Evaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions ou d'études permettant à terme d'améliorer cet état de conservation.
- ✓ Rédaction d'un rapport qui sera rendu après chaque campagne de terrain (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Suivi réalisé tous les 5 ans.

Points de contrôle


Le rapport rendu après chaque campagne de suivi.

Références et coût de la mesure

2 250 € tous les 5 ans, soit 5 journées de prévues pour l'observation des 3 prairies réhabilitées (3 placettes chacune) et la rédaction du rapport.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000 : fonds du MEDD.
100 % Etat.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 20 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Sentiers pédagogiques sur les communes de Glandage et de Saint-Andéol

Préambule - contexte

Sur la commune de Glandage (Drôme) :

La montagne de Belle-Motte offre une variété d'habitats exceptionnelle : habitats d'intérêt communautaire, patrimonial, rares sur le massif du Vercors...

La mise en place d'un sentier pédagogique sur une partie de ce site permettra de valoriser le secteur et la commune de Glandage.

Sur la commune de Saint-Andéol (Isère) :

Remarque : cette action sera mise en œuvre lorsque le territoire de la commune proposé en extension sera officiellement intégré.

Sur la commune de St-Andéol, un secteur possède une grande variation de milieux sur une petite surface (due aux changements d'exposition).

La mise en place d'un sentier pédagogique permettra de valoriser le secteur ainsi que la commune de Saint-Andéol.

Les fiches action liées à ces sentiers pédagogiques sont les suivantes :

- ✓ Fiche action « 20a » : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Glandage
- ✓ Fiche action « 20b » : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Saint-Andéol


Carte de localisation des 2 projets de sentier pédagogique



Projet sur la commune de Glandage (Drôme)

Projet sur la commune de St-Andéol (Isère)



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 20 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 20a : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Glandage

| | |
|---------------------------|----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | Glandage |

Habitats concernés :
les habitats présents sur ce projet

Espèces concernées :
les espèces présentes sur ce secteur

Mesure :

Créer un sentier pédagogique sur la montagne de Belle-Motte

Objectif :

Limiter la divagation des randonneurs sur ce secteur en canalisant les gens sur un itinéraire et valoriser la richesse de la montagne de Belle-Motte et donc celle de la commune de Glandage. Cette zone est effectivement riche en habitats et espèces d'intérêt communautaire (dans le site Natura 2000 et hors du site) et dont certains sont rares sur le massif du Vercors (présence de plantes calcifuges, d'une rhododéraie, d'une zone à Asphodèles)

Méthode :

- ✓ Valider le tracé de ce sentier pédagogique (avec les propriétaires et les utilisateurs de cet espace) et l'intégrer dans le réseau des sentiers pédagogiques du Parc
- ✓ Identifier le média d'interprétation le plus approprié : panneaux, livrets, plaquettes...
- ✓ Mettre en place ce sentier
- ✓ Mettre en place une convention d'entretien

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 80 % Etat + 20 % commune/CG26 | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 10 000 € | Ce montant est fonction du média retenu. Il intègre le média et la création du sentier. Il faut compter du temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : commune

Maitre d'ouvrage délégué pressenti : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 20a

Rappel

Objectif : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Glandage.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 20a | | ZSC | Glandage | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Définition du média d'interprétation : réflexion menée par l'animateur du site, la commune et le comité de suivi du site.
- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Intégrer le sentier dans le réseau des sentiers pédagogiques du Parc du Vercors.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Création du sentier par des ouvriers qualifiés.
- ✓ Réalisation du média d'interprétation.
- ✓ Mise en place de ce média.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Avant projet validé par le PNRV dans le cadre de sa politique.

Références et coût de la mesure

Cette action est estimée à 10 000 € mais dépend du média d'interprétation qui sera retenu. Ce montant intègre la réalisation du chantier et la réalisation du média.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
80 % Etat + 20 % commune/CG26.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 20 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action b |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 20b : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Saint-Andéol

| | |
|---------------------------|-----------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC |
| Entité(s) concernée(s) | St-Andéol |

Habitats concernés :

les habitats situés sur et aux abords de cet itinéraire

Espèces concernées :

les espèces situées sur cet itinéraire

Mesure :

Créer un sentier pédagogique sur St-Andéol

Objectif :

Valoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et valoriser la commune qui œuvre pour la protection de ses richesses faunistiques et floristiques

Méthode :

- ✓ Valider le tracé de ce sentier pédagogique (avec les propriétaires et les utilisateurs de cet espace) et l'intégrer dans le réseau des sentiers pédagogiques du Parc
- ✓ Identifier le média d'interprétation le plus approprié : panneaux, livrets, plaquettes...
- ✓ Créer ce sentier
- ✓ Mettre en place une convention d'entretien

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 80 % Etat + 20 % commune/CG38 | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 10 000 € | Ce montant est fonction du média retenu. Il intègre le média et la création du sentier. Il faut compter du temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : commune

Maitre d'ouvrage délégué pressenti : PNRV

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 20b

Rappel

Objectif : création d'un sentier pédagogique sur la commune de Saint-Andéol.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 20b | | ZSC | St-Andéol | 3 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Définition du média d'interprétation : réflexion menée par l'animateur du site, la commune et le comité de suivi du site.
- ✓ Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études (code des marchés publics en vigueur).
- ✓ Intégrer le sentier dans le réseau des sentiers pédagogiques du Parc du Vercors.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Création du sentier par des ouvriers qualifiés.
- ✓ Réalisation du média d'interprétation.
- ✓ Mise en place de ce média.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Avant projet validé par le PNRV dans le cadre de sa politique.

Références et coût de la mesure

Cette action est estimée à 10 000 € mais dépend du média d'interprétation qui sera retenu. Ce montant intègre la réalisation du chantier et la réalisation du média.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
80 % Etat + 20 % commune/CG38.

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 21 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Cadastre numérisé du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors


Préambule - contexte

Il est intéressant de posséder l'intégralité des parcelles cadastrales du site sous forme de base de données informatiques : pour la mise en place des actions sur des terrains privés, pour la mise en place des contrats Natura 2000 ou CAD...

Il faut noter que la Réserve Naturelle possède sur l'intégralité de sa surface un cadastre sous forme numérique. Cette numérisation doit se faire prioritairement sur les communes de Glandage et de St-Andéol.

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

- ✓ Fiche action « 21a » : numérisation (sous SIG) de l'intégralité des cadastres des communes du site

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 21 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 2 |

Fiche action 21a : numérisation (sous SIG) de l'intégralité des cadastres des communes du site

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Mesure :

Numériser l'ensemble des données cadastrales des 13 communes qui composent ce site Natura 2000

Objectif :

Automatiser les recherches cadastrales avec la création d'une base de données numérisées. Ces données pourront être croisées avec les différentes données cartographiques, scientifiques et avec les différentes actions de ce document d'objectifs

Méthode :

- ✓ Le programme des conseils généraux de la Drôme et de l'Isère prévoit à terme la numérisation du cadastre de chaque commune. Pour cette action, il serait intéressant d'accélérer la numérisation des territoires communaux concernés par ce site. Il faut aider les communes à acquérir ces données. La priorité doit être donnée aux communes de Glandage et de Saint-Andéol
- ✓ Mettre en place une convention avec les centres d'impôts et les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Isère

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|--------------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | 40 % Etat + 60 % CG (26 et 38) | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | | |

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 1 €/parcelle cadastrale | Estimation du coût de la numérisation |

Maitre d'ouvrage : MEDD

Prestataire : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action 21a

Rappel

Objectif : posséder l'intégralité numérisée du cadastre du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors.

| Action | Habitats et/ou espèces visé(e)s | Directive(s) concernée(s) | Entité(s) concernée(s) | Degré de priorité de la mesure |
|--------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 21a | | ZSC et ZPS | L'intégralité du site | 2 |

Précisions sur son champ d'application ; méthode : acquérir les données cadastrales numérisées.

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Faire numériser par les services cadastraux des 2 départements, les 13 communes concernées par le site Natura 2000.
- ✓ Acquérir également les matrices cadastrales associées.

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Les cadastres numérisés avec les matrices associées.

Références et coût de la mesure

Le coût de ces numérisations est à ramener au nombre de parcelles par communes. On estime le coût à partir de cette estimation : 1 €/parcelle cadastrale.

Financeurs potentiels

Financements Natura 2000.
40 % Etat + 60 % CG (26 et 38).

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 22 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

Préambule - contexte

Une réflexion sur l'extension du site doit être menée, en dehors de la partie étendue sur la commune de Saint-Andéol (Isère). Plusieurs arguments vont dans ce sens :

- ✓ L'Europe souhaite que la France propose des extensions de sites afin de combler des déficits en habitats. Les forêts de Pins à crochets, les Erablaies de ravins et les prairies de fauche de montagne sont concernées et sont fortement représentés en bordure du site.
- ✓ De même, des espèces communautaires, comme le Sabot de Vénus, sont très présentes en périphérie. Une extension du site permettrait d'appliquer une gestion adaptée à ces espèces.
- ✓ Un troisième argument s'appuie sur ce qu'on peut nommer « cohérence territoriale ». En effet, des zones offrent les mêmes habitats et espèces que ceux présents dans le périmètre du site ; d'autres ont un intérêt patrimonial reconnu et mériteraient de bénéficier du statut « Natura 2000 ». De plus, une liaison entre les deux zones qui composent le site mettrait en avant, en plus de cette cohérence territoriale, le phénomène de corridor. Remarque : ce corridor est composé d'habitats d'intérêt communautaire.
- ✓ Enfin, des demandes locales de plusieurs communes poussent en faveur d'une extension. A noter que certaines communes sont contre cette extension.

Un exemple : en étendant le site, outre l'augmentation de surface du site en lui-même, on augmentera la représentation de certains habitats prioritaires, comme les Erablaies de ravins. Le Sabot de Vénus sera également plus représenté et pourra être protégé dans son ensemble. On pourra également intégrer d'autres habitats intéressants, comme les Hêtraies à Ifs et des zones froides (sur Glandage).

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

- ✓ Fiche action « 22a » : étude de l'extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors


Renvois

Voir les fiches habitat : 6520 ; 9180 ; 9430

Voir la fiche espèce : 1902

Carte du site Natura 2000, sous ses périmètres actuels



| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 22 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 2 |

Fiche action 22a : étude de l'extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Mesure :

Etude de l'extension du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

Objectif :

Différents arguments vont en faveur de cette étude :

- ✓ De nombreux habitats et espèces communautaires se trouvent en périphérie du site
- ✓ Pour des raisons de cohérence du site, il serait intéressant de « relier » les deux zones séparées du site
- ✓ Des communes souhaitent voir s'étendre le site sur leur territoire, d'autres souhaitent l'intégrer

L'objectif de cette action étant de faire bénéficier aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, situés en bordure du site, du statut « Natura 2000 »

Méthode :

- ✓ Etudier les zones intéressantes à intégrer dans le site
- ✓ Contacter les communes concernées
- ✓ Proposer l'extension au comité de suivi avant d'officialiser la demande


Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Durée | Limitée | | Financement possible |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | |
| Pas de financements particuliers | | | |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 0 € | Temps d'animation |

Maitre d'ouvrage : MEDD

Prestataire : structure animatrice

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 23 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Animation du site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors

Préambule - contexte

La mise en œuvre des actions prévues dans ce document d'objectifs nécessite la désignation d'une structure animatrice. Pour le bon déroulement de ce document d'objectifs, il s'avère en effet indispensable de mettre en place un animateur.

Ce point est inscrit dans la circulaire adoptée pour la gestion contractuelle des sites Natura 2000 (circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004).

L'animateur aura à animer le comité de suivi du site, à mettre en œuvre les orientations retenues sur le site Natura 2000 et à mettre en place les actions avec les maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, prestataires...


Il aura également à charge la réalisation d'une évaluation annuelle de la mise en œuvre de ce document d'objectifs.

Les missions de l'animateur sont donc les suivantes :

- ✓ L'animation du comité de suivi du site.
- ✓ La mise en œuvre du document d'objectifs.
- ✓ La mise en place des actions :
 - ❖ Revoir précisément les cahiers des charges.
 - ❖ Rechercher des financements.
 - ❖ Lancer les consultations.
 - ❖ Faire les demandes d'autorisation, le cas échéant.
 - ❖ Suivre les actions.
 - ❖ Evaluer les conséquences des actions.
- ✓ La communication.
- ✓ L'évaluation annuelle du document d'objectifs.
- ✓ L'évaluation finale du document d'objectifs et sa révision.

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

- ✓ Fiche action « 23a » : animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 23 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Priorité | 1 |

Fiche action 23a : Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Mesure :

Mettre en place un animateur qui assurera et suivra la mise en œuvre de ce document d'objectifs

Objectif :

La désignation d'un animateur permettra d'assurer la mise en place et le suivi des actions, l'archivage et la mise à jour de l'ensemble des données du site dans une base adaptée (y compris les données cartographiques), l'animation des comités de suivi, la communication, l'information auprès des acteurs locaux...

Méthode :


- ✓ L'animation du comité de suivi du site, la mise en œuvre du document d'objectifs et l'évaluation annuelle demanderont la mise en place d'un poste à mi-temps
- ✓ Le temps d'animation pour la mise en place d'une action peut s'estimer sous forme de forfait : en moyenne, on peut compter 8 jours par action mise en place ; soit 2 000 € par action
- ✓ Pour les actions sous-traitées, l'animateur aura à assurer un suivi qui pourrait être estimé à 5 % du montant de l'action

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|--|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 27 250 €/an + 2 000 €/action mise en place + 5 %/action sous-traitée | Au minimum, un poste à mi-temps (soit 109 jours à 250 € : 27 250 €) + en fonction du nombre d'action qui seront lancées |

Maitre d'ouvrage : MEDD

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche « 24 » | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | | FR8201744 |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux du Vercors</i> | | FR8210017 |

Evaluation et révision du document d'objectifs


Préambule - contexte

Il sera nécessaire de réaliser un bilan de la mise en œuvre de ce document d'objectifs à la fin de sa période d'application.

L'évaluation qui s'appuiera sur les aspects écologique, opérationnel et financier, permettra de réviser ce document d'objectifs.

La fiche action liée à cet objectif est la suivante :

- ✓ Fiche action « 24a » : évaluation de ce document d'objectifs
- ✓ Fiche action « 24b » : révision de ce document d'objectifs

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|-----------------|
|  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 24 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | Action a |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | | Priorité 3 |

Fiche action 24a : évaluation de ce document d'objectifs

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Mesure :

Réaliser une évaluation globale de la mise en œuvre de ce document d'objectifs

Objectif :

Evaluer ce présent document d'objectifs et sa mise en oeuvre

Méthode :

Prise en compte de plusieurs éléments :


- ✓ L'évolution des états de conservation des habitats et espèces
- ✓ D'autres points seront prévus dans le protocole d'évaluation en cours de réalisation par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). Il servira de base au cahier des charges de cette action
- ✓ Cette évaluation fera l'objet d'un rapport remis à la DIREN. Il permettra d'orienter le document d'objectifs suivant

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|--|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 20 000 € | Ce montant sera ajusté en fonction du protocole d'évaluation qui sera mis en place |

Maitre d'ouvrage : MEDD

| | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------|---|
| Natura 2000  | S i t e I 2 7 - Z P S 0 1 | | Fiche 24 | |
| | ZSC | <i>Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts-Plateaux et de la bordure orientale du Vercors</i> | FR8201744 | |
| | ZPS | <i>ZPS des Hauts-Plateaux Du Vercors</i> | FR8210017 | |
| | | | Action b | |
| | | | Priorité | 3 |

Fiche action 24b : révision de ce document d'objectifs

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Directive(s) concernée(s) | ZSC et ZPS |
| Entité(s) concernée(s) | L'intégralité du site |

Mesure :

Mettre en place un document d'objectifs effectif, se basant sur le précédent ainsi que les résultats de l'évaluation globale (cf. fiche action « 24a »)

Objectif :

Réviser ce document d'objectifs pour la période de 2011 à 2016

Méthode :

- ✓ Prise en compte de l'évaluation globale de ce document d'objectifs
- ✓ Prise en compte d'éventuelles extensions
- ✓ Réalisation du nouveau document d'objectifs

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|-------------------------|--|
| Durée | Limitée | | Financement possible | |
| Crédit | Investissement | Fonctionnement | Financement Natura 2000 | |
| Contrat | Natura 2000 | CAD | 100 % Etat | |

| | |
|-------------------------|---|
| Coût total estimé (TTC) | Observations |
| 30 000 € | Cette estimation sera redéfinie à la fin de ce document d'objectifs |

Maître d'ouvrage : MEDD